

UNIVERSITE LYON II

U.E.R. : INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

POLITIQUES SCOLAIRES
ET
STRATEGIES CONCURRENTIELLES
A MADAGASCAR DE 1810 à 1910

THESE DE DOCTORAT DE 3^e CYCLE
DE SCIENCES DE L'EDUCATION

PRÉSENTÉE PAR :

ABRAHAM LATSAKA

SOUS LA DIRECTION DE :

MONSIEUR MAURICE MANIFICAT

DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ
LYON II

1984

- S O M M A I R E -

NOTE LIMINAIRE SUR LA PRONONCIATION DES MOTS MALGACHES.

AVANT-PROPOS.

INTRODUCTION GENERALE.

PREMIERE PARTIE

LES STRATEGIES D'INSTALLATION ET LEURS CONSEQUENCES..	24
INTRODUCTION	25
CHAPITRE I : LES TENTATIVES D'EVANGELISATION CATHOLIQUE A MADAGASCAR AU XVII ^e SIECLE	26
<u>1 - Les Portugais</u>	26
<u>2 - Les Français</u>	27
CHAPITRE II : LE PIONNIER DES OEUVRES PROTESTANTES DE MADAGASCAR : LA LONDON MISSIONARY SOCIETY (L.M.S.)	31
CHAPITRE III : LES CIRCONSTANCES DE LA PENETRATION PROTESTANTE ...	34
<u>1 - Les ambitions de Radama Ier.</u>	34
<u>2 - La politique de Farquhar</u>	35
CHAPITRE IV : LES MISSIONS RELIGIEUSES ET LA PRESENCE DE LA FRANCE SOUS LE REGNE DE RADAMA Ier	40
<u>1 - La mission protestante anglaise agréée</u>	41
1.1. Le premier essai, un début tragique et éphémère	42
1.2. Le deuxième essai : décisif et efficace	43
1.2.1. La première école protestante à Tananarive	44
1.2.2. La deuxième école	45
1.2.3. La troisième école	46
1.2.4. L'école centrale	46
1.2.5. Le début de la scolarisation des campagnes	47

1.2.6. L'Enseignement professionnel	48
1.2.7. "Ny Roambinifololahy" ou la préparation d'une élite	50
1.2.8. Des enfants malgaches boursiers du gou- vernement britannique	51
1.2.9. La Société missionnaire scolaire	52
1.2.10. La fixation de la langue malgache ...	53
1.2.11. La traduction de la Bible	55
1.2.12. L'imprimerie et l'impression de la Bible	56
<u>2 - La mission catholique française interdite</u>	58
2.1. Encore des essais sans succès	59
2.1.1. M. de Noinville du Gléfier	59
2.1.2. M. Monet	59
2.1.3. M. Durocher	59
2.1.4. L'apostasie plutôt que le martyr	60
2.2. La demande catholique refusée	61
2.3. La présence "virtuelle" de la France à Madagascar	62

CHAPITRE V : RANAVALONA IÈRE ET LES "ORGANISATIONS" ETRANGERES,
POLITIQUES ET RELIGIEUSES : LE RETOUR AUX TRADITIONS
ANCESTRALES

<u>1 - Gouvernements britannique et français sous le règne de Ranaivalona Ière</u>	65
1.1. Les relations anglo-malgaches se détériorent	67
1.2. La France revendique ses anciennes prétentions sur les côtes malgaches	68
1.3. Une coalition de circonstance	68
1.4. Trois rescapés français préparent le terrain à la France et à la mission catholique	69
1.5. La riposte anglaise	72
<u>2 - La mission protestante anglaise sous Ranaivalona Ière: l'oeuvre menacée</u>	75
2.1. Les efforts des missionnaires de la L.M.S. portent leurs premiers fruits	75
2.2. La reine Ranaivalona Ière s'inquiète, interdit et persécute	76
<u>3 - La mission catholique jette ses fondements sous un climat de persécution</u>	78

3.1. M. Henri de Solages, martyr catholique sous Ranavalona Ière	78
3.2. Aux aguets à partir des petites îles, la mission catholique s'organise	80
3.2.1. Dalmond à Sainte-Marie : de nombreux baptêmes ... des écoles pour bien plus tard.	81
3.2.2. Dalmond à Nosy Be et aux îles voisines.	81
3.2.3. Madagascar aux Jésuites	82
3.2.4. Les établissements malgaches à la Réunion	83
3.2.5. Mahagolo, dans la baie de Baly, premier établissement catholique à Madagascar	84
3.2.6. Deux missionnaires catholiques s'infiltrèrent à Tananarive	85
 CHAPITRE VI : RADAMA II ET LES "ORGANISATIONS" ETRANGERES : UNE POLITIQUE D'OUVERTURE SANS LIMITES.	87
<u>1 - Radama II et les puissances étrangères : les portes grandes ouvertes</u>	87
<u>2 - La mission catholique "gagne du terrain" et s'installe</u>	89
<u>3 - La mission protestante se réorganise</u>	91
 CHAPITRE VII : PUISSANCES ET "ORGANISATIONS" ETRANGERES AU TEMPS DES PREMIERS MINISTRES	93
<u>1 - Les relations extérieures se détériorent ; les ambitions coloniales françaises se réveillent</u>	94
<u>2 - Le protestantisme en faveur</u>	97
<u>3 - La mission catholique en difficulté</u>	98
3.1. La suprématie protestante	102
3.2. La mission catholique se défend	103
3.2.1. Les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny : le premier renfort	103
3.2.2. Les Frères des Ecoles chrétiennes : le deuxième renfort	104

CHAPITRE VIII : L'ADMINISTRATION COLONIALE S'INSTALLE	106
<u>1 - La conquête du pouvoir politique.</u>	106
1.1. La pacification	106
1.2. La réorganisation administrative	107
<u>2 - Le contrôle du pouvoir économique</u>	108
<u>3 - La conquête du pouvoir culturel</u>	109
3.1. L'Administration coloniale et les missions religieuses : un choix quelque peu "catholique"...	109
3.1.1. L'ascension des Jésuites	110
3.1.2. Les protestants en détresse	112
3.2. L'enseignement officiel s'organise	115
3.2.1. Des écoles confessionnelles catholiques officielles	116
3.2.2. Des écoles officielles et laïques	119
3.2.3. Le contrecoup de l'antycléricalisme français à Madagascar	120
CONCLUSION	123

DEUXIEME PARTIE

LES STRATEGIES PEDAGOGIQUES ET LEURS RESULTATS..	126
INTRODUCTION	127
CHAPITRE I : BUTS, FINALITES OU OBJECTIFS	129
<u>1 - La pédagogie d'inspiration protestante et les protestants à Madagascar</u>	129
<u>2 - La pédagogie d'inspiration catholique et la mission catholique à Madagascar</u>	135
<u>3 - La pédagogie d'inspiration coloniale et la politique scolaire française</u>	145
CHAPITRE II : METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES	153
<u>1 - Les protestants de la grande île s'inspirent de la méthode de Bell et Lancaster</u>	153
<u>2 - Les catholiques et leurs méthodes d'enseignement à Madagascar : la fidélité aux sources</u>	157

2.1. Les jésuites et leurs méthodes d'enseignement dans la grande île : <u>fidélité au Ratio studiorum</u> .	158
2.2. Les Frères des Ecoles chrétiennes et leurs méthodes pédagogiques à Madagascar : <u>fidélité à La conduite des écoles.</u>	162
2.3. Les Soeurs de Saint-Joesph de Cluny et leurs méthodes pédagogiques à Madagascar : à la mode du temps	168
<u>3 - L'Administration coloniale et ses méthodes pédagogiques.</u>	170
CHAPITRE III : LES PROGRAMMES SCOLAIRES : L'ADMINISTRATION COLONIALE UNIFICATRICE ET DIRECTIVE.	173
<u>1 - La période précoloniale : à chacun son programme ..</u>	173
1.1. Le programme scolaire protestant	174
1.2. Le programme scolaire catholique	176
<u>2 - Depuis la colonisation : vers un programme unifié .</u>	177
<u>3 - La langue d'enseignement</u>	180
3.1. Les protestants pour un enseignement en malgache	181
3.2. Les catholiques, "propagateurs du français" .	182
3.3. L'Administration coloniale contrainte au bilinguisme.	183
CHAPITRE IV : LES ECOLES ET LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT: LE GENERAL GALLIENI ORGANISATEUR.	188
<u>1 - Avant la colonisation : l'époque des écoles libres et confessionnelles.</u>	188
1.1. Les écoles du premier degré ou écoles d'église	190
1.2. Les écoles de second degré ou supérieures ...	192
1.2.1. Les écoles protestantes prédominantes.	193
1.2.2. Les écoles catholiques se défendent...	197
<u>2 - Après 1896 : L'enseignement officiel et laïc s'organise.</u>	201
2.1. La mission catholique à l'honneur	201
2.2. L'enseignement officiel et laïc dans une organisation fonctionnelle de la colonisation.	204
2.2.1. Les écoles primaires rurales ou du premier degré.	206
2.2.2. Les écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole	206

2.2.3. Les écoles supérieures	207
2.3. De la collaboration à la concurrence	210
2.3.1. Le temps de la collaboration	211
2.3.2. La concurrence triangulaire	212
CHAPITRE V : UNE LEGISLATION SCOLAIRE ENGAGEE	217
<u>1 - Avant 1896 : une législation scolaire favorable à l'enseignement protestant.</u>	218
<u>2 - Depuis la colonisation : une législation scolaire qui frise l'anticléricisme.</u>	222
2.1. Une législation de collaboration	223
2.2. La législation d'inspiration laïque	224
2.3. Une législation plutôt anticléricale	226
CHAPITRE VI : LE PERSONNEL ENSEIGNANT : SA FORMATION, SON ENCADREMENT ET SA PROMOTION.	230
<u>1 - Des politiques de formation analogues.</u>	230
<u>2 - Toutes les "organisations" pour une politique d'encadrement.</u>	233
<u>3 - Une politique de promotion dominée par l'Administration coloniale.</u>	235
CHAPITRE VII : LES ACTIVITES DE SOUTIEN EDUCATIF, UN DOMAINE DE PACIFIQUES CONCURRENCES.	238
<u>1 - Les sociétés.</u>	238
<u>2 - Les aides gouvernementales.</u>	240
<u>3 - Les travaux d'impression et littéraires.</u>	241
CHAPITRE VIII : LES RESULTATS DES STRATEGIES PEDAGOGIQUES A TRAVERS UNE "STATISTIQUE EN QUESTION".	244
<u>1 - La "statistique en question".</u>	244
<u>2 - Les écoles et leur répartition : l'Imerina et le Betsileo privilégiés.</u>	256
<u>3 - Les élèves et leur avenir.</u>	259
CONCLUSION	267
ANNEXE I	
ANNEXE II	
BIBLIOGRAPHIE	

DEUXIEME PARTIE

LES STRATEGIES PEDAGOGIQUES

ET

LEURS RESULTATS

- I N T R O D U C T I O N -

Les grandes "organisations" qui étaient venues développer leurs oeuvres dans la Grande Ile avaient chacune leur souche en Europe, et plus particulièrement en France et en Angleterre, du moins en ce qui concerne les plus importantes. De ce fait, elles étaient les adeptes d'une certaine doctrine, d'une certaine conception de l'homme. En un mot elles avaient chacune leur "école". Sans chercher bien loin, on peut se référer à l'Histoire de la pédagogie du XVIIe siècle à nos jours (Sous la direction de Guy Avanzini, Toulouse, Privat, 1981, 395 p.), pour dire qu'il existe des doctrines et une pédagogie d'inspiration protestante, comme il y en a d'inspiration catholique ou rationaliste ou socialiste... Il n'y a pas de doute que ces grandes orientations doctrinales avaient chacune leurs finalités, leurs buts, leurs méthodes et leurs programmes propres, sinon elles seraient identiques. Mais étant donné les situations particulières dans lesquelles se trouvaient à Madagascar ces "organisations" concurrentes : (éloignement par rapport au pays d'origine, conditions de vie et de travail rudimentaires, insécurité,) l'on se demande si elles étaient restées fidèles à la doctrine de leur souche, du moins en ce qui concerne leurs projets éducatifs. Pour essayer de répondre à cette interrogation, et sans vouloir refaire l'histoire de ces doctrines que d'autres ont déjà traitée en détail on se contentera dans cet exposé de relever les principales caractéristiques. Elles serviront à appréhender le comportement de chaque formation par rapport à la doctrine mère. Il s'agira dans ce cas d'une comparaison interne. La comparaison externe consistera alors à rapprocher plusieurs "organisations" rivales. C'est dans cette optique que seront abordés successivement les chapitres qui traitent des finalités, des buts ou des objectifs éducatifs ; des méthodes et techniques pédagogiques ; des programmes scolaires ; des écoles et des différents niveaux d'enseignement ; de la législation scolaire ; du personnel enseignant ; des activités de soutien éducatif enfin des réalisations scolaires, des élèves et de l'évaluation. Et si l'on juge les concurrents à l'opiniâtreté, à l'ardeur, à la patience et à l'ingéniosité dont ils avaient fait preuve dans leurs politiques d'installation, on est en droit d'attendre de leurs stratégies pédagogiques des résultats qui reflèteront certainement leur esprit de compétition.

Les chapitres énumérés précédemment donneront l'occasion de les évaluer, dans chaque secteur. Il n'est pas en effet possible de parler séparément de ces stratégies pédagogiques et de leurs résultats, sans être contraint à la redite, car celles-ci trouvent leur illustration dans ceux-là. Enfin, il sera souvent fait allusion au cours de ce développement aux périodes d'avant et depuis la colonisation, nous entendons la colonisation politique et officielle, car son avènement marqua un tournant décisif dans l'histoire de Madagascar : il apporta en effet de profondes modifications tant sur le plan politique qu'économique, social et culturel que sur celui des rapports entre les populations d'une part, les différentes "organisations" d'autre part, et les interactions des unes sur les autres.

CHAPITRE I

BUTS, FINALITES OU OBJECTIFS EDUCATIFS.

Nous nous contentons ici de préciser que ces termes de buts, finalités ou objectifs, déjà définis dans la partie qui traite de la méthodologie, renvoient aux concepts d'éducation et de pédagogie, si l'on en croit Ferdinand Buisson qui écrivait qu' "*A côté des buts que s'assigne une pédagogie, les finalités ont une valeur philosophique essentielle pour définir un type d'éducation*" (1). Mais nous ne tenons pas compte expressément dans cet exposé des subtilités sémantiques qui existent entre ces termes, subtilités que mettent bien en valeur ces quelques lignes extraites du Vocabulaire de l'Education de Gaston Mialaret : "*L'éducation est du domaine de l'action. Mais l'action éducative n'est ni aveugle, ni automatique, ni à sens unique. Elle est très souvent précédée, accompagnée, suivie d'une réflexion plus ou moins théorique, plus ou moins scientifique, plus ou moins personnelle. La pédagogie apparaît donc comme cet effort de réflexion sur l'action éducative*" (2). En effet, on peut se demander si les différentes "organisations" qui avaient développé l'institution scolaire à Madagascar, pour servir leurs intérêts, avaient fait cet effort de réflexion pour élaborer un système éducatif adapté au pays, ou si elles s'étaient contentées d'y transplanter des pratiques européennes.

1 - La pédagogie d'inspiration protestante et les protestants à Madagascar.

Plusieurs sectes protestantes s'étaient successivement établies à Madagascar. Les premiers en date, les Indépendants anglais y arrivèrent sous le règne de Radama Ier en 1820. C'est une "*secte particulière et assez puissante, parmi celles que l'on nomme les dissenters ou dissidents*" (3). Les Indépendants sont "*rattachés par leurs doctrines à la nombreuse famille des méthodistes ; ils rejettent comme eux toute hiérarchie et n'admettent guère que l'Ecriture Sainte, la prédication, quelques hymnes, et, en fait de sacrements,*

(1) MIALARET (G). Vocabulaire de l'Education, Paris, PUF, 1979, p. 229.

(2) Ibid, p. 334.

(3) PIOLET (J.B). Madagascar et les Hova, Paris, Librairie Charles Delagrave 1895, p. 82.

le Baptême et la Cène. Ils se recrutent surtout dans les classes inférieures ; leurs ministres ne reçoivent guère aucune formation spéciale, mais ils sont fortement organisés et constituent plutôt un parti politique qu'une secte religieuse" (1). Ils représentaient

à Madagascar la secte la plus importante, sous le couvert de la London Missionary Society. Agissant seuls pendant une cinquantaine d'années, ils durent cependant partager ce monopole avec d'autres sectes protestantes,

"fort distinctes de doctrines et de tendances" (2). Il s'agit comme on l'a déjà vu :

- des Anglicans, arrivés en 1864 et représentant la Société dite S.P.G. (Society for the Propagation of the Gospel),
- des Quakers ou Amis, installés la même année comme membres de la FFMA (Friends Foreign Mission Association),
- et des Luthériens de Norvège, puis d'Amérique, venus en 1866 et 1867.

Bien que toutes protestantes, ces sectes ne se privaient pas de "pacifiques concurrences", M. Piolet allait jusqu'à écrire qu'elles "se disputaient" même le pays. Cette situation n'a rien de surprenant car, comme l'écrivait Jean Bianquis, *"La diversité des églises est d'ailleurs une des conséquences du principe protestant" (3).* Il n'y avait donc pas un bloc protes-

tant à Madagascar, mais *"des efforts plus ou moins harmonieusement coordonnés, tirant leurs ressources, en Europe, de groupements ecclésiastiques variés et de pays différents et ayant pour but commun d'apporter aux Malgaches la prédication de l'Évangile et les bienfaits de la civilisation chrétienne. Le rapprochement entre ces diverses branches de la grande famille évangélique ne se faisait guère qu'à propos de leur patrimoine commun, la Bible" (4).* Mais à ce patrimoine il faut en ajouter un autre qui est, lui aussi, commun à tous les protestants et qui découle sans doute du premier. Il s'agit de la pédagogie, de la pédagogie d'inspiration protestante. En effet, Madame Marcelle Denis, après avoir remonté à la source de celle-ci, arrive à cette conclusion que *"La pédagogie inspirée par les différents courants réformés constitue leur dénominateur commun" (5).* Ainsi à la multi-

(1) PIOLET (J.B). Madagascar et les Hova, Paris, Librairie Charles Delagrave 1895, p. 82.

(2) Ibid, p. 86.

(3) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions Protestantes à Madagascar, Paris, Maison des Missions Évangéliques, 1907, p. 25.

(4) Ibid, p. 26.

(5) DENIS (Mme M.) ^{l.} S.I.d. AVANZINI (G). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, 1981, p. 31.

plicité des sectes protestantes s'oppose leur unité autour d'une pédagogie commune. Madame Marcelle Denis et M. Roger Gilbert en donnent les caractéristiques dans les chapitres qu'ils ont traités dans l'Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours (1). Le nom du moine allemand Martin Luther (1483-1546) et celui du philosophe-pédagogue tchèque Komensky (Comenius 1592-1670), sont profondément attachés aux origines de cette pédagogie d'origine protestante. Comme l'écrit Mme Denis, *"La philosophie qui l'âme demeure profondément religieuse dans son essence : il y a interpénétration de la théologie et de la nature tandis que l'on recherche une rationalisation intérieure de l'homme créé à l'image de Dieu et dont il a reçu les qualités qui le rendent capable d'entrer en relation avec lui, et, par là, de lui accéder"* (2). Cette philosophie débouche sur une conception de l'homme qui est *"créé pour communier avec Dieu"* et avec qui *"il doit établir une relation directe, authentique et vivante"*. *"Seule l'éducation peut donc permettre à l'homme de faciliter ses rapports à la fois avec le Créateur, avec ses semblables, avec lui-même: le principe du libre examen, de la Sainte Ecriture, l'humanisme, s'individualisent"* (3). Dès le début, Luther qui avait *"jeté les fondements d'un christianisme renouvelé à sa manière, comprit qu'il fallait en assurer l'essor au prix d'une éducation et d'une pédagogie cohérentes à l'idée de réforme"* (4). Voici quelques uns de ses principes pédagogiques : *"les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants mais il appartient à l'Etat d'en organiser le service ; la scolarité doit être obligatoire ; la religion est à la base de l'éducation ; ..."* (5). Parents, parrains, anciens de l'Eglise, ont la responsabilité de cette éducation qui prend ainsi, un caractère collectif. Placée sous la dépendance de l'Eglise, l'école vise à *"former un homme nouveau dont l'éducation religieuse, morale et générale s'affranchira très vite de la vieille forme scolastique, vide et stérile, pour satisfaire la nouvelle philosophie de l'homme"* (6). Le but profondément chrétien de la pédagogie d'inspiration protestante est de donner à chacun une éducation qui lui permettra *"d'opter un jour pour une foi biblique"* (7). Cela suppose une introduction à la lecture de la Bible. Luther avait en effet la conviction

(1) DENIS (Mme M.) SI.d de AVANZINI (G). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, 1981, p. 31.

(2) et (3) Ibid, p. 31.

(4) GILBERT (R). Ibid, p. 215.

(5) Ibid, p.215.

(6) Ibid, p. 38.

(7) Ibid, p. 37.

"que le salut de l'homme dépend avant tout de la manière personnelle dont il répond à l'appel de son Dieu et qu'il doit, par conséquent, être instruit et se construire un jugement personnel" (1).

La découverte de l'imprimerie en 1440 par Gutenberg favorisa la réalisation de cet objectif qui fait du livre l'outil indispensable aux pratiques religieuses et pédagogiques. Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la Bible, celle-ci fut traduite en langues populaires. De longue date on savait l'intérêt manifesté par les premiers pédagogues réformés à l'enseignement des langues populaires, à l'apprentissage et à la pratique des langues vernaculaires. Mme Denis écrit : *"L'apprentissage des langues maternelles, en devenant la clé de voûte de l'instruction religieuse et générale, se révèle le souci majeur des théoriciens d'inspiration protestante : (...); Komensky place l'enseignement des langues au coeur de sa pédagogie" (2).* Enfin, tous les éléments de

cette pédagogie d'inspiration protestante se trouve dans celle de l'Eglise tchèque réformée, l'Unité des Frères Bohêmes (ou Moraves), dont Komensky avait été le protégé pendant sa jeunesse, et plus tard le protecteur.

Ces Frères considéraient *"que l'éducation ne se limite pas uniquement aux questions scolaires, et, qu'au-delà des pédagogues, c'est une affaire de toute la Communauté. D'essence populaire, les écoles doivent servir l'idéal de l'éducation collective et mutuelle. Tous éduquent tous : pas de véritable hiérarchie mais tous les adeptes se soumettent également à tous, pendant toute la vie" (3).*

Mais cette mutualité qui implique l'aide et le secours, *"exige en retour une forme de pédagogie de communication" dans laquelle "le travail, notamment le travail manuel est respecté" (4).* D'où l'installation

des ateliers près des écoles, et l'enseignement des travaux manuels, d'où l'initiation des jeunes filles aux travaux ménagers et de basse-cour. Ce survol serait toutefois trop incomplet si l'on passait sous silence l'originalité de cette pédagogie d'inspiration protestante qui, comme l'écrit René Hubert, *"permet la synergie des trois puissances: Eglise, Famille, Ecole, impossible à réaliser avec une méthode qui donne l'enfant au prêtre ou à l'Etat" (5).* Cette pédagogie étant, avec toutes ses caractéristiques, ses buts, ses finalités et ses objectifs, il reste maintenant à savoir comment les différentes sectes protestantes qui avaient investi dans les institutions scolaires de Madagascar, se comportèrent vis-à-vis de cette tradition pédagogique qui leur serait

(1) GILBERT (R) (sous la Direction de Avanzini (G)). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, Privat, 1981, p. 216.

(2) DENIS (Mme M;), *ibid*, p. 42.

(3) et (4) *Ibid*, p. 34 et 42.

(5) HUBERT (R). Traité de pédagogie générale, Paris, PUF, 1952, p. 595.

commune. La London Missionary Society sera souvent prise comme exemple, car non seulement elle était la première établie et la plus ancienne, mais encore elle fut de loin, par ses réalisations, la plus importante. Le comportement de ses membres semble être resté dans la lignée pédagogique protestante. Ils n'avaient certes pas élaboré de façon systématique, avec des programmes rigoureusement établis, un plan d'éducation, mais il apparaissait dans leur démarche une certaine conformité avec les doctrines de leurs souches européennes. Il est remarquable, par exemple, que, dès son arrivée à Tamatave comme à Tananarive, le premier acte important du missionnaire protestant et anglais Jones ait été d'ouvrir une école, signe de l'importance qu'il donnait à l'instruction et à l'éducation du peuple.

Comme les premiers réformateurs, ils avaient traduit la Bible en langue malgache. Ils étaient ainsi à l'origine de la fixation de cette langue par l'écriture. En effet, la nécessité de traduire la Sainte Ecriture les obligeait à écrire celle-ci qui n'était jusqu'alors que parlée. Très vite, ils se sont mis à l'apprendre et à l'utiliser dans leurs enseignements scolaires et religieux. Les enfants étudiaient ainsi à l'école, dans leur langue maternelle.

Fidèles au principe du libre examen, les missionnaires protestants avaient, malgré l'hostilité de la reine Ranaivalona Ière, et ce après avoir introduit la première imprimerie à Tananarive, multiplié et diffusé la Bible dans le pays.

Ils n'avaient pas failli à la "pédagogie de communication" à la base de laquelle se trouve le travail, notamment le travail manuel.

"L'action protestante, écrivaient Chapus et Mondain, ne fut pas aussi large, dans le domaine de l'enseignement professionnel, que sous le règne de Radama Ier" (1), c'est-à-dire au cours des toutes premières années de l'installation de la L.M.S. En effet, dès le 10 Juin 1822 arrivèrent à Tananarive des artisans anglais comme le forgeron Chick, le tisserand Rowland, le tanneur Caham et le charpentier Brooks, qui, en créant des ateliers dans la capitale et en formant des apprentis, "fondèrent l'enseignement technique" (2).

Ils n'avaient pas non plus manqué de faire de l'éducation l'affaire,

(1) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, Tananarive, Imprimerie L.M.S. s.d. p. 21.

(2) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, Tananarive, Imprimerie Nationale, p. 30.

non seulement de l'école et des parents, mais également de toute la collectivité humaine, par la création d'une société missionnaire scolaire. (Cf. Ière partie, chap. IV, parag. 1.2.9.).

Enfin, ces missionnaires protestants et anglais n'avaient pas perdu de vue le but "*profondément chrétien*" de la pédagogie d'inspiration protestante, si l'on en croit le rapport décennal de la London Missionary Society qui disait que : "*La Bible est, entre tous les livres, le seul où elle dirige son attention, et les principes et les vérités qu'elle renferme sont ce qu'elle désire le plus ardemment faire pénétrer dans l'esprit des jeunes*" (1).

Après ce rapide inventaire, il semble bien que dans le domaine pédagogique, et en cette première moitié du 19e siècle à Madagascar, les protestants avaient bien visé dans ces grandes lignes les mêmes buts, les mêmes objectifs et les mêmes finalités que la pédagogie d'inspiration protestante de l'Europe. Ceci est vrai pour les différentes sectes protestantes présentes à l'époque dans la grande île, car celles qui suivirent plus tard le chemin de la L.M.S, se joignirent à elle pour combattre la mission catholique, leur ennemie commune. En pensant aux Anglais et aux Norvégiens, Martineau n'écrivait-il pas : "*Mais en général les missionnaires des deux nations restent d'accord pour ne pas se faire concurrence et unissent leurs forces contre les Jésuites*" (2). Ces derniers, constituant la première mission catholique qui avait réussi à s'installer effectivement dans la grande île, se montraient en effet très actifs, malgré leur arrivée tardive. En parlant de ces missionnaires catholiques, M. Lowett, historien de la London Missionary Society n'écrivait-il pas aussi : "*Dès le premier jour, ces agents poursuivirent l'invariable politique de Rome. Ils dénoncèrent le protestantisme ; ils essayèrent de parvenir à la direction des affaires, et ils ne montrèrent aucun scrupule dans le choix des moyens qu'ils employèrent pour parvenir à leurs fins*" (3).

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle. Paris, Beauchesne et Fils, 1950, Tome II, p. 148; (citation de Ten Years Review, p. 225).

(2) MARTINEAU (A). Madagascar en 1894, p. 371.

(3) BOUDOU (A). Ibid, Tome I, p. 405.

2 - La pédagogie d'inspiration catholique et la mission catholique à Madagascar.

Après avoir longtemps guetté le moment favorable, c'est en 1861 que les Jésuites découvrirent la brèche leur permettant de pénétrer dans la grande île. Devant l'ampleur de leur tâche, ils demandèrent, comme nous le savons déjà, le secours des Frères des Ecoles chrétiennes et des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Cela n'avait rien de surprenant car, comme l'écrit M. Pierre Zind, *"la finalité religieuse de l'enseignement secondaire était commune à toutes les corporations jusqu'à leur suppression, que ce fut les Jésuites, les Doctrinaires, les Oratoriens ou des associations cléricales moins connues"* (1).

L'Encyclique publiée le 31 Décembre 1929 par le Pape PIE XI, expose en ces termes la nature et la finalité de cette éducation catholique:

"Puisque l'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir de véritable éducation qui ne soit tout entière dirigée vers cette fin dernière. Mais aussi, dans l'ordre présent de la Providence, c'est-à-dire depuis que Dieu s'est révélé dans son fils unique, qui seul est "la Voie, la Vérité et la Vie", il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne" (2). Et toujours selon ce

même auteur, cette encyclique qui fait de la famille, de l'Eglise et de l'école des milieux privilégiés pour réaliser cette éducation, rejette ouvertement la participation de l'Etat avec ses principes de neutralité ou de laïcité : *"L'école, "initiative de la famille et de l'Eglise bien avant l'intervention de l'Etat", est de sa nature une institution auxiliaire et complémentaire de la famille et de l'Eglise"* ;

pourtant, elle doit "s'harmoniser positivement avec les deux autres milieux, dans l'unité morale la plus parfaite possible, de façon à constituer avec la famille et l'Eglise un seul sanctuaire consacré à l'éducation chrétienne". "De là, il ressort nécessairement que l'école dite neutre ou laïque, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. Une école de ce genre est d'ailleurs pratiquement irréalisable, car en fait elle devient irréligieuse" (3). Cette politique éducative

qui exclut l'Etat illustre bien la réflexion de René Hubert, citée plus haut (cf. citation 5, p. 132), qui met en valeur l'une des différences entre les stratégies éducatives protestante et catholique. A côté de

(1) ZIND (P). Sous la direction Avanzini (G). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, Privat 1981, p. 51.

(2) Ibid, p. 60-61.

(3) Ibid, p. 65.

cette finalité chrétienne qui est commune aux différentes "corporations", il faut maintenant, dans le cas qui nous préoccupe, étudier les buts ou objectifs particuliers de chacune d'elles.

En ce qui concerne les Jésuites, M. Palméro (J) écrivait : "(...), il faut se souvenir des buts réels que poursuit la Compagnie de Jésus : ils ne sont pas pédagogiques mais religieux. L'important est de redonner à l'Eglise le monopole de la formation des élites, d'où le peu de souci que la Compagnie a de l'enseignement primaire".

(1). En effet, c'était grâce à l'oeuvre d'Ignace de Loyola (1491-1556) que l'Eglise avait été restaurée après la crise sans précédent qu'elle avait subie au début du XVIIe siècle, à cause du goût du luxe qui contaminait le clergé, le prestige des rois, qui rivalisait avec celui de Rome et, surtout le combat victorieux de Luther. Ce dernier, après avoir fondé en 1534, avec sept étudiants, l'association qui donna naissance à la Compagnie de Jésus, compagnie qui fut reconnue utile à l'Eglise par une bulle de l'an 1540, s'était consacré à l'organisation de cette corporation et des collèges. Cet intérêt particulier porté à l'enseignement secondaire et supérieur s'explique. M. Roger (G) écrivait :

"Il ne fait pas de doute cependant que ces grands éducateurs catholiques s'intéressaient plus à la formation de l'élite qu'à celle du petit peuple" (2). Il confirme cette affirmation en ajoutant : "Pour les enfants déjà grands de la bourgeoisie et de la noblesse, les dévouements ne manquent pas. Les collèges ouverts gratuitement en France, dès 1608, par les Jésuites s'adressent en priorité à ceux qui plus tard, feront partie de l'élite dirigeante et qu'il convient de former convenablement à raison de leurs responsabilités futures" (3). Et il constate que : "(...) les Jésuites qui gèrent 598 collèges ou séminaires en 1680 n'ont pas fondé d'écoles populaires" (4). Le but profondément religieux et politicien

visé par l'Eglise et les Jésuites se trouve fort bien exprimé par un ancien recteur de l'Université de Paris, dans son Traité des Etudes (1726) :

"(...), faire de véritables chrétiens ... Voilà ce qui est la fin et le but de l'éducation des enfants ; tout le reste ne tient lieu que de moyens" (5).

(1) PALMERO (J). Histoire des Institutions et des doctrines pédagogiques par les textes, Paris, Sudel 1958.

(2) GILBERT (R). (s.d. de Avanzini (G)). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, Privat, 1981, p. 218.

(3) et (4) Ibid, p. 219.

(5) ZIND (P). Ibid, p. 51.

Ces fins, ces buts et ces objectifs éducatifs correspondent-ils à ceux que les Jésuites s'étaient fixés à Madagascar ?

D'ores et déjà, on constate que le père Adrien Boudou prenant la défense de la mission catholique de la grande île contre les protestants semble exclure la nécessité de l'école pour donner aux indigènes de ce pays cette éducation chrétienne visée par l'Eglise. N'écrivait-il pas en effet : " *"Le missionnaire protestant", -c'est un protestant qui parle, -"ne croit pas l'indigène apte à saisir d'emblée les propositions de la religion révélée et il le juge encore moins susceptible de se soumettre aux lois qu'elle impose à ses fidèles". C'est une erreur grossière, démentie par les faits et la pratique constante de l'Eglise, depuis son divin Fondateur jusqu'à maintenant. Jésus-Christ ne s'est pas préoccupé d'apprendre à lire et à écrire aux paysans de Galilée avant de leur montrer la voie du salut" (1). C'est là une différence fondamentale*

avec la stratégie protestante qui veut que chacun reçoive l'instruction qui lui permet d'accéder à la divine vérité par la lecture de la Bible. Mais comme : *"un des principes de (leur) politique était de déférer aux idées du temps pour mieux en diriger le développement" (2),* les Jésuites de Madagascar s'étaient donc mis eux aussi à apprendre à lire et à écrire aux Malgaches comme le faisaient déjà les protestants anglais. Cette capacité des missionnaires de la Compagnie de Jésus à s'adapter aux circonstances du moment dans le but de contrôler le cours des événements se trouve exprimée dans ces lignes de M. Adrien Boudou:

"Les Malgaches voulaient l'instruction pour leurs enfants. Si la Mission catholique se fût refusée à la leur donner, ils seraient allés la chercher chez les protestants, où il n'auraient trouvé en même temps qu'un christianisme pour ainsi dire purement verbal, frelaté et lamentablement mutilé. Le progrès de l'Eglise catholique dans la grande île et la préservation de ses membres exigeaient donc qu'elle portât tous ses soins à ouvrir des écoles" (3).

Le père Jouen donnait à travers ses divers rapports une idée des buts que se proposait d'atteindre la mission catholique française de Madagascar, dans ses établissements scolaires. Ce père jésuite fut un chef de file très actif dans l'installation définitive de cette mission dans la grande

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar, Paris, Beauchesne et Fils, 1949, Tome II, p. 130.

(2) PALMERO (J). Histoire des Institutions et des doctrines pédagogiques par les textes, Paris, Sudel 1958, p. 158.

(3) BOUDOU (A). *Ibid*, p. 131.

île dont il fut le préfet apostolique depuis le 6 Août 1850. Avant cette fonction il assurait celle de Supérieur de la mission catholique à St Denis de la Réunion où il débarqua le 4 Juin 1844. C'est à ce titre qu'il parla souvent dans ses correspondances des écoles des "petites îles" (Ste Marie, Nosy Be, ...), écoles dont la mission s'occupait en attendant l'ouverture de la grande île à son action. A propos des buts visés dans ces établissements scolaires, on pouvait lire sous sa plume:

"Le but principal de ces écoles primaires sera de dégrossir les enfants, de leur apprendre la prière, les actes, la lettre du catéchisme, un peu de lecture et d'écriture, de les initier aussi, suivant les circonstances à la connaissance et à l'amour du travail, exercice indispensable pour détruire en eux leur vice capital, la paresse. Par là sera allégé le fardeau du missionnaire qui pourra dès lors multiplier ses courses et centupler son action sans succomber à la fatigue" (1). Ici le souci de

faciliter la tâche du missionnaire dans son oeuvre d'évangélisation prend le devant sur celui de donner une véritable instruction aux enfants qui doivent se contenter d' *"un peu de lecture et d'écriture"*. Le père Jouen donne cette même impression dans ses visées sur l'école normale des

garçons : *"Cette école est destinée à former des catéchistes, des maîtres d'école pour les différents villages, des ouvriers, des serviteurs fidèles et dévoués qui accompagneront le missionnaire dans ses courses et ses voyages et lui rendront tous les services dont il pourra avoir besoin, lui prépareront les voies, seront des introducteurs et le mettront à même de multiplier son action sans épuiser sa force" (2).* Et il poursuit, toujours dans l'obses-

sion d'alléger le fardeau du missionnaire, en mettant l'accent sur le caractère beaucoup plus religieux que rationaliste de l'enseignement dispensé dans cet établissement : *"Dans cette école on s'appliquera surtout à former le coeur sans négliger l'esprit qui est en général plein d'ouverture et d'intelligence. On leur enseignera la lecture, l'écriture, un peu de calcul mais spécialement la prière, le catéchisme et la doctrine chrétienne. On leur donnera de la civilisation européenne la dose convenable et suffisante. On tâchera en même temps de leur apprendre à travailler. Bref on s'efforcera de les mettre à même de remplir dignement les diverses fins qu'on se propose" (3).* Il s'agissait donc pour

(1) JOUEN (R.P.). Rapport manuscrit sans date, conservé à la Province de Toulouse sous la référence F.Ma. 401.

(2) Ibid, p. 14.

(3) Ibid, p. 14.

la mission catholique de donner dans le domaine de l'instruction rationnelle le strict nécessaire pour obtenir des auxiliaires qui aideront les missionnaires dans leur travail d'évangélisation, travail qui, selon leur stratégie peut se faire indépendamment du niveau d'instruction des fidèles. Mais cette visée quelque peu étriquée fut heureusement par la suite élargie:

"Comme vous le voyez, Messieurs, notre pensée est de préparer à la grande Ile Africaine des hommes en état de lui rendre un jour le plus de services possibles, et de coopérer efficacement à son progrès, en y implantant et en y naturalisant en quelque sorte nos lumières et nos connaissances, notre langue et nos moeurs, et devenant ainsi le germe et le moyen d'une génération toute chrétienne et toute civilisée" (1). Le Général Galliéni

tiendra le même discours, mais vidé de son contenu religieux. L'essentiel de cet objectif consistait malgré tout à donner à la population malgache une éducation chrétienne. La mission catholique de Madagascar qui mettait ainsi l'accent sur ce but restait bien sur la ligne de la politique éducative de sa souche européenne. Mais pourra-t-elle s'y maintenir sans défaillance devant la concurrence des protestants pour qui l'instruction est à la base de l'évangélisation ? Certes non, car, malgré leur prédilection pour l'enseignement secondaire et pour la formation des enfants de la classe dirigeante, les Jésuites étaient obligés, sur le champ de bataille de la grande île, de s'adonner d'abord à l'enseignement primaire et de se contenter au début des enfants du peuple ou des esclaves. M. Adrien Boudou pensant aux difficultés rencontrées par les pères jésuites dans le domaine de la religion écrivait : *"Les écoles de la Mission passèrent par les mêmes modestes débuts. La fille de Rainimaharavo, Rasija, confiée par son père aux Soeurs dès le 12 Novembre 1861, resta plusieurs jours leur unique élève. Bientôt, M. Laborde leur donna ses jeunes esclaves à instruire" (2). Mais très combat-*

tifs, les missionnaires catholiques réussirent tout de même à approcher la famille royale : *"Enfin, le 24 Août, le petit prince parut pour la première fois à la mission catholique "avec son frère et sa soeur", dit le P. Boy. Ils y arrivèrent portés en filanjana (palanquin) et suivis d'un cortège. Dès lors il fréquenta régulièrement l'école des Pères, et la petite fille, Rasoaveromanana, fut placée chez les Soeurs" (3). Contraints donc par les protestants d'engager la lutte sur le terrain de l'instruction, les pères jésuites cherchèrent du renfort.*

(1) JOUEN (R.P.). Rapport adressé à MM les Membres des deux Conseils de l'Oeuvre de la Propagation de la foi, manuscrit, (1860), p. 10.

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome I, p. 402.

(3) Ibid, p. 422.

Les soeurs Hortense Peticoup et Gonzague Maux arrivèrent les premières à Tananarive le 11 Novembre 1861. Elles appartenaient à la Congrégation des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Sa fondatrice, Anne-Marie Javouhey est la cinquième d'une famille de dix enfants. C'est une congrégation enseignante si on la juge par ses origines et sa vocation.

"Les premiers commencements de l'oeuvre se situent en l'année 1806, quand Anne-Marie voulut ouvrir une école à Chalon-sur-Saône, et forma, avec ses trois soeurs, l'Association Saint-Joseph. Les premières associées, au nombre de neuf, prononcèrent leur vœux de religion le 12 Mai 1807. En Juin 1812, les soeurs s'établirent à Cluny. (...). Enseignement, soin des malades, action sociale, aide au clergé sont les formes de son activité"(1).

On peut lire par ailleurs dans l'ouvrage du R.P. Kieffer, ouvrage intitulé La Vénérable mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny (1779-1851), le portrait et les buts de cette

fondatrice : *"Cette demoiselle Nanette ne ressemble à personne : elle fait marcher de front toute chose : travailler dehors et tricoter, apprendre à lire, faire le catéchisme et prier le Bon Dieu (...) et tout cela sans gêne ni embarras". "Une maîtresse d'école rurale", elle "prend l'engagement, le 11 Novembre 1798 d'instruire les enfants et d'élever les orphelins". "C'est donc un enseignement de base que Mademoiselle Javouhey donnait aux enfants. On dirait aujourd'hui une alphabétisation". "... la Fondatrice crée des écoles primaires gratuites et des orphelinats en France" (2). Des internats et des externats payants "aideront les écoles gratuites à vivre" (2). C'était donc les ambassadrices de cette congrégation*

qui portèrent secours les premières aux Jésuites, à Madagascar. L'année 1817 vit le départ des premières soeurs de Saint-Joseph de Cluny pour les colonies, à la demande du gouvernement français, *"pour l'éducation des peuples de couleur"*, éducation sur laquelle Anne-Marie Javouhey avait des idées très avancées pour l'époque. En pensant à l'Afrique, elle écrivait en 1823 : *"Il faut tourner nos vues vers l'agriculture, afin d'inspirer à la jeunesse l'amour du travail, lui donner les connaissances indispensables, mais l'attacher à la terre"*.

Elle écrivait aussi : *"Il faut que ces chers enfants noirs arrivent un jour à être des maîtres en tout genre"*. Après la première émancipation des esclaves de Mana en Guyane, elle écrivait en 1838, au Ministre

(1) JACQUEMET (G). Encyclopédie - Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain. Paris, Letouzey et Ané 1967, p. 990.

(2) KIEFFER (Ph, le Père). La Vénérable mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. (1779-1851). Paris, Maison mère de l'Institut, 1915, p. 47.

de la Marine : *"Il faut donner enfin aux Noirs cette éducation qui, les relevant à leurs propres yeux, leur fasse souhaiter de conquérir un jour la place qu'ils sont appelés à occuper dans la société"*(1).

La finalité de cette éducation est sans conteste chrétienne car *"l'instruction religieuse faisait partie du programme, uniforme pour toutes les écoles"* (1).

Les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny avaient-elles visé ces mêmes buts à Madagascar ?

A peine arrivées le 11 Novembre 1861, les religieuses reçurent leur première élève dès le lendemain, en la personne de Rasija. Bientôt l'effectif augmenta avec l'arrivée de jeunes esclaves que M. Laborde leur donna à instruire. *"Au 1er Août 1862, l'école des Soeurs comptait environ soixante dix élèves, dont huit de grandes familles"* (2). Au nombre de dix en Janvier 1879, les religieuses dirigeaient déjà, avec des monitrices, 44 écoles dans les environs de la capitale, 10 à Tananarive et sa banlieue. Les travaux manuels exécutés par leurs élèves étaient si achevés *"que les Malgaches n'en croient pas leurs yeux"* (3).

Fidèles à la vocation de leur congrégation *"Les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny étaient étroitement associées à ces oeuvres de bienfaisance, écrivait Adrien Boudou. Elles avaient la charge d'un dispensaire à Tananarive, d'un second à Tamatave, puis d'un troisième à Fianarantsoa. Dans la capitale, la Soeur Athanase tenait la pharmacie de la Mission - on ne vendait pas les remèdes, on les donnait, ..."* (4). L'administration coloniale apprécia fort le dynamisme de ces religieuses : *"Après la guerre, les Soeurs de Saint-Joseph, en récompense de leur belle conduite et des précieux services rendus dans les formations sanitaires de l'armée, avaient été appelées dans les hôpitaux"* (5). Elles furent donc, que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou dans celui des oeuvres de bienfaisance, de dignes adeptes de la R.M. Anne-Marie Javouhey.

En était-il de même des Frères des Ecoles chrétiennes ?

L'on se souvient de l'arrivée à Tananarive le 24 Novembre 1866 des Frères Gonzalvien, Yon et Ladonien, qui inaugurèrent à Madagascar l'oeuvre de leur institut. (Cf. Ière partie, Chap. VII, parag. 3.2.2.).

(1) Recueil des lettres de la Vénérable Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice et première Supérieure Générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, Paris, J. Mersch, Imprimeur, 1909. (Un document imprimé, conservé à la maison-mère à Paris, groupe les précédentes citations, sous le titre, Mère Javouhey éducatrice, p. 5).

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome I, p. 403.

(3), (4) et (5) Ibid, Tome II, p. 139, 123, 511.

Fondée en 1680 par Jean-Baptiste de La Salle, la congrégation des Frères des Ecoles Chrésiennes fut autorisée en 1724, par lettres patentes de Louis XV, et approuvée en 1725, par la bulle "in apostolicx dignitatis solis", du Pape Benoît XIII. Supprimée par l'Assemblée constituante française, puis rétablie par décision consulaire, elle fut incorporée à l'Université par décret impérial du 17 Mars 1808. C'est une *"Congrégation de religieux voués exclusivement à l'éducation chrétienne des enfants, jeunes gens, surtout pauvres"* (1). La bulle d'approbation précise en effet, en son article premier : *"Les Frères doivent surtout avoir soin d'instruire les enfants, principalement les pauvres, de ce qui concerne la manière de vivre honnêtement et chrétienement"* (2). Mais cette précision n'est pas limitative car les premiers Frères, éducateurs des artisans et des pauvres, ouvrirent corrélativement en leur maison parisienne de la rue Vaugirard, un pensionnat pour des adolescents irlandais et nobles dont les parents suivirent l'exil de Jacques II, roi d'Angleterre.

Pour atteindre la finalité profondément religieuse de cet Institut, le fondateur fait de l'école, le principal moyen. Dans son oeuvre intitulé, Règles communes des Frères des Ecoles chrétiennes, Jean Baptiste de La Salle explique sa politique éducative, surtout dans les articles 4, 5 et 6 du chapitre premier :

Article 4 : *"La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants ; et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles, afin que, les enfants y étant sous la conduite des maîtres, depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient"* (3).

Suppléer aux carences des parents :

Article 5 : *"Cet Institut est d'une très grande nécessité, parce que les artisans et les pauvres, étant ordinairement peu instruits et occupés pendant tout le jour pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires, et une éducation honnête et chrétienne."*

(1) JACQUEMET (G). Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain, Encyclopédie en sept volumes, Paris, Letouzey et Ané, Tome IV, 1956, p. 1594.

(2) HUSCENOT (Frère Jean). Jean-Baptiste de la Salle et ses Frères enseignants, Langres, Dominique Gueniot, 1981, p. 29.

(3) De la Salle (J.B.), cité par Jean Huscenot dans Jean-Baptiste de la Salle et ses Frères Enseignants, p. 82.

C'a été dans la vue de procurer cet avantage aux enfants des artisans et des pauvres, qu'on a institué les Ecoles chrétiennes" (1).

Prévenir les désordres sociaux, en prenant soin de l'éducation des enfants dès leur bas âge :

Article 6 : *"Tous les désordres, surtout des artisans et des pauvres, viennent ordinairement de ce qu'ils ont été abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge; ce qu'il est presque impossible de réparer dans un âge plus avancé à cause que les mauvaises habitudes qu'ils ont contractées ne les quittent que très difficilement et presque jamais entièrement, quelque soin qu'on prenne de les détruire, soit par des instructions fréquentes, soit par l'usage des sacrements. Et comme le fruit principal qu'on doit attendre des écoles chrétiennes est de prévenir ces désordres et d'en empêcher les mauvaises suites, on peut aisément juger quelles en sont l'importance et la nécessité" (2). Ainsi l'Institut a été donc créé "pour remédier à l'abandon où croupissaient, depuis les dévastations du XVIIe siècle, les enfants des campagnes, et pour leur enseigner, avec le rudiment des lettres et des sciences, la doctrine chrétienne". "Cordialement accueillis par les classes populaires, les Frères se virent au contraire en butte aux vexations des Jansénistes"(3).*

La Chalotais leur adressait ces mots : *"Il faut chasser les Frères à grand'manches ..., car ils apprennent à manier la plume, outil dangereux en certaines mains" (3).*

Tels sont les fins et les buts de l'Institut auquel appartenaient les Frères qui aidèrent les Jésuites dans leur oeuvre éducative à Madagascar.

Ce fut le 23 Octobre 1866 que le P. Cazet, supérieur régulier des deux missions catholiques (Grande Terre et Petites îles) et le F. Jean de Matha, Visiteur du district de la Réunion et dépendances, signèrent la convention qui réglait le "modus vivendi" de ces Frères à Madagascar. Celle-ci comprend quinze articles. Pour commencer, les trois Frères Gonzalvien, Ladonien et Yon étaient mis à la disposition du père Cazet pour les écoles de Tananarive. L'article quatorze de cette convention soulignait la mise au point que leur imposait la vie en pays de mission:

(1) De la Salle (J.B.), cité par Jean Juscenot dans Jean-Baptiste de la Salle et ses Frères Enseignants, p. 82.

(2) Ibid, p. 83.

(3) BRICOUT (J). Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, Paris 1925, Latouzé et Ané, 1925, Tome II, p. 996.

"Les Frères, se considérant en pays de mission, ne se montreront pas trop difficiles ni trop exigeants, s'accommodant aux circonstances, aux lieux et aux personnes autant que faire se pourra, sans aller contre l'esprit de leur Institut. De son côté, la Mission s'efforcera de leur assurer, autant qu'elle le pourra, les secours spirituels et matériels qui, Dieu aidant, contribueront à la prospérité de l'école chrétienne de Tananarive, et mettront les Frères à même de faire le bien qu'on attend en leur confiant cet établissement" (1). Comme on le sait déjà les trois disciples de M. de la Salle arrivèrent à Tananarive le 24 Novembre 1866. Après quelques jours, ils prirent la direction de l'école d'Andohalo qui comptait 55 élèves répartis en deux classes que tenaient les P.P. Abinal et Roblet. L'ancienne école étant trop exigüe, on procéda aussitôt à la construction de nouveaux bâtiments qui allaient abriter le logement des Frères et trois salles de classe spacieuses. Sans tarder les disciples de Jean Baptiste de la Salle prirent également la direction des autres écoles catholiques des autres paroisses de Tananarive, comme celles de Mahamasina et d'Ambavahadimitafo, tenues respectivement par le P. Gauchy et le P. Nassès, en plus des responsabilités qu'ils avaient sur divers postes de la banlieue tananarivienne. *"Dès que les Frères furent en nombre suffisant et qu'ils purent s'y prêter sans détriment pour leur vie de communauté, ils se substituèrent aux Pères, et se choisirent aussi de bons auxiliaires, recrutés parmi leurs meilleurs élèves"* (2). Les Frères des Ecoles Chrétiennes, *"auxquels les Pères Jésuites ont confié l'enseignement primaire des jeunes Malgaches"* (3), établirent aussi parmi leurs jeunes gens, dès le 23 Mai 1867, une Congrégation de la Sainte Vierge dont le but *"serait de les maintenir dans la piété et d'en faire plus tard une pépinière de catéchistes et de maîtres d'école, qu'on placerait dans les petites localités sous la surveillance des Pères et des Frères"* (4). *"En 1877, les Frères des Ecoles Chrétiennes donnaient l'habit à leur premier novice, le F. Raphaël-Louis"* (5). Ils étaient donc restés bien fidèles aux buts que visait le fondateur de leur Institut, même en pays de mission comme Madagascar.

Cette fidélité aux sources est-elle propre aux seules "organisations" religieuses ?

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome II, p. 14.

(2) Ibid, p. 131.

(3) Ibid, p. 136.

(4) Ibid, p. 16.

(5) Ibid, p. 125.

3 - La pédagogie d'inspiration coloniale et la politique scolaire française.

A l'époque où cette administration coloniale s'installait à Madagascar, la France était, si l'on peut dire, en pleine crise scolaire, avec la mise en application du principe de la laïcité, principe qui donna lieu à d'âpres batailles d'idées, notamment sous la IIIe République. En effet l'instruction publique étant rendue obligatoire par la loi du 28 Mars 1828, l'école publique devait être non seulement gratuite (loi du 16 Juin 1881) mais également laïque, pour être ouverte à tous, sans distinction d'origine, de croyance et de race. Laïc ou laïque étant prise dans son sens propre, se disant d'une personne qui n'appartient pas au clergé. Et par extension, on qualifie donc de laïc, tout enseignement indépendant de toute croyance religieuse et même de toute opinion philosophique, politique et partisane (cf. Vocabulaire de l'éducation de Gaston Mialaret). Nommé Ministre en 1879, *"Jules Ferry était l'homme de l'école laïque, écrivait Joseph Dedieu. A son aide il appela ceux que de vieilles rancunes pouvaient dresser plus volontiers contre l'Eglise catholique. Félix Pécault, Ferdinand Buisson, Jules Steeg furent, par lui, conviés à organiser l'école de la France. (...). Par un concours de circonstances dont le machiavélisme ne fait aujourd'hui doute pour personne, M. Buisson devint directeur de l'enseignement primaire et l'est resté jusqu'à l'avènement du cabinet Méline. M. Steeg fut directeur du Musée pédagogique puis de l'Ecole de Fontenay. M. Pécault nommé inspecteur général de l'Instruction publique se chargea de réorganiser toutes nos écoles normales"* (1). Le développement de l'école laïque ébranlait l'autorité établie de l'Eglise catholique, à la satisfaction des protestants qui trouvaient dans le combat pour la laïcité de l'école publique, une manière de diminuer l'influence de leurs traditionnels ennemis. M. Pécaut ne déclarait-il pas *"que l'heure était venue pour la Réforme de prendre chez nous, par l'enseignement public, la revanche de l'échec éprouvé au XIe siècle"* (2). Les catholiques avaient d'autant plus ressenti le poids de cette revanche que les collaborateurs de Jules Ferry étaient tous plus ou moins d'obédience calviniste. En parlant de Félix Pécault, de Ferdinand Buisson et de Jules Steeg, l'historien Daniel Halévy écrivait en effet : *"Ils avaient étudié dans des Facultés de théologie protestante. Leur première vocation avait été pour le pastorat. Trois spirituels, trois calvinistes sont à la source, sont la source même. Ils suivent leur génie. Ils fondent une milice, un ordre, uni dans son organisation, son esprit, comme un ordre romain, mais dressé contre Rome"* (3).

(1) Cité par BOUDOU (A) dans Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome II, p. 464.

(2) Ibid, p. 464.

(3) Ibid, p. 465.

Toutefois, malgré les diverses réactions auxquelles il avait donné lieu, le "dogme de la neutralité laïque" comme l'appelait Adrien Boudou, reflétait bien la pensée profonde du gouvernement français, dans son souci de faire respecter les croyances et les opinions de chacun. Fidèle à ce principe, l'administration française voulut l'appliquer à Madagascar. On connaît en effet les efforts qui étaient déployés par le Général Galliéni pour développer l'enseignement officiel public et laïc dans la grande île. On n'ignore pas non plus la lutte anticléricale que le gouverneur général Augagneur y mena, en s'attaquant à l'enseignement confessionnel au nom de ce même principe de laïcité.

Mais cette influence de la métropole se retrouve-t-elle également au niveau des buts et des finalités ?

A l'époque de l'installation de cette administration à Madagascar, la sphère éducative française est déjà fortement dominée par les doctrines d'inspiration rationaliste qui s'emploient "à montrer que la doctrine chrétienne est dogmatique et a des prétentions "totalitaires" puisqu'elle tend à imposer sa conception de l'existence fondée sur une vérité révélée, donc intangible" (1). Comme l'écrit M. Prost, "Rationaliste, l'enseignement français l'est par sa méthode comme par ses fins" (2). "Notre but, écrit M. Durkheim, doit être de faire de chacun de nos élèves non un savant intégral, mais une raison complète (...). Nous devons rester des cartésiens en ce sens qu'il nous faut former des rationalistes, c'est-à-dire des hommes qui tiennent à voir clair dans leurs idées, mais des rationalistes d'un genre nouveau, qui sachent que les choses, soit humaines, soit physiques, sont d'une complexité irréductible, et qui pourtant sachent regarder en face et sans défaillance cette complexité" (2). La science étant considérée comme "le savoir le plus utile" la pédagogie la "prendra à la fois comme modèle de démarche intellectuelle et comme objet d'étude. On initiera donc, écrit M. Besse, les étudiants à la science qui se constitue, au mouvement de la recherche, plutôt qu'au savoir constitué, aux résultats définitifs" (3). Il s'agit donc de leur "faire acquérir une certaine structure mentale" (4).

(1) BESSE (J.M.). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, Toulouse, Privat, 1981, p. 87.

(1) PROST (A). Cité par M. Besse, Ibid, note n° 51.

(2) DURKHEIM (E). L'évolution pédagogique en France, Paris, Alcan, 1938, Tome II, p. 225, cité par M. Besse (J.M.). Note n° 51, dans l'Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours. (s.l.a d. de M. Guy Avanzini).

(3) BESSE (J.M.), ibid, p. 84.

(4) Ibid, p. 87.

L'administration coloniale visait-elle ces mêmes buts dans la grande île ?

Le Général Galliéni qui y jeta les bases de l'enseignement officiel et laïc définissait clairement ses buts dans ce domaine, en tenant compte des circonstances politiques et économiques du moment. En effet quand il prit la direction du pays le 1er Octobre 1896 en remplacement de M. Laroche, les provinces de l'Imerina et du Betsileo étaient le théâtre d'un mouvement insurrectionnel dirigé contre les étrangers et les indigènes qui leur étaient associés. Il jugea donc qu'une manifestation de force pourrait sauver la situation, en affirmant la toute puissance de la France. Ce qu'il fit et sa première circulaire sur l'enseignement, datée du 5 Octobre 1896 traduit bien cette volonté : *"Madagascar est devenue aujourd'hui une terre française. La langue française doit donc devenir la base de l'enseignement dans toutes les écoles de l'île"* (1). Cette préoccupation se retrouve également dans la circulaire du 11 Novembre de la même année. Le but de ces textes, écrit M. Chapus, *"est de mettre en lumière la nécessité d'imposer la connaissance de notre langue aux populations conquises afin de les amener à subir l'influence de notre civilisation"* (2). Le Général Galliéni, toujours dans sa première circulaire sur l'enseignement, écrivait en effet à ses collaborateurs en ces termes : *"Vous ne devez jamais perdre de vue que la propagation de la langue française dans notre nouvelle colonie, par tous les moyens possibles, est l'un des plus puissants éléments d'assimilation à nos idées et à notre civilisation que nous ayons à notre disposition et que tous nos efforts doivent être dirigés vers ce but"* (3). Les circonstances semblaient favorables à la réalisation de ce projet, étant donné le niveau de développement intellectuel auquel étaient parvenus les "merina" sous l'influence des missionnaires protestants et catholiques, et surtout l'empressement que ces populations *"avaient toujours mis à s'instruire, (et) leur disposition à se conformer aux directions de leurs nouveaux maîtres"* (4). Ces conditions étaient si favorables que M. Gautier, premier directeur de l'enseignement de la colonie écrivait, en parlant de la population "merina" : *"Je ne doute pas qu'elle n'en vienne à parler européen, c'est-à-dire français, puisqu'il s'agit d'une colonie française"* (5).

(1) Journal officiel de Madagascar du 5 Octobre 1896 ; cité par M. Chapus, dans l'Organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 25.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, Montpellier, Sahy, 1930, p. 26.

(3) Ibid, p. 26. (Circulaire du 5 Octobre).

(4) et (5) Ibid.

Il ressort de ces premières circulaires que le Général Galliéni visait, à travers l'institution scolaire, un but politique, celui de l'assimilation. Cette politique paraissait cependant en contradiction avec l'attitude de la France qui, à l'époque, protestait contre les efforts allemands en vue de la germanisation de l'Alsace-Lorraine. Mais

M. Chapus défendait M. Galliéni en ces termes : *"Dans la pensée du Général, la grandeur de la France, sa haute civilisation et les traditions généreuses de son histoire, lui confèrent ainsi le droit de s'imposer aux populations soumises ; assimiler l'une d'elles c'est l'élever à soi et l'enrichir. Mais le rayonnement français à Madagascar ne pourrait pas se produire si, au début, les indigènes n'étaient pas astreints à étudier notre langue. Convaincu comme il l'est, Galliéni veut en doter les Malgaches"* (1). Une autre pré-

occupation politique du général fut celle de la réalisation de l'unité du pays, unité que les séquelles des anciennes guerres tribales menaçaient et menacent encore. Cette unité il pensa la réaliser autour de l'idée de tolérance et de la considération que chacun doit à son prochain, et ce, dans l'amour de la France. Dans son rapport de 1899, il écrivait, en parlant des Malgaches : *"Il fallait aussi leur démontrer, par des faits, que l'autorité française, se plaçant au-dessus des sectes et des partis, veut qu'ils acquièrent avant tout, dans les écoles, les sentiments de mutuelle tolérance, de concorde, d'union dans le respect et l'amour de la France. ... Je cherchai le moyen de réaliser ce programme par l'impulsion donnée à l'enseignement du français et la création de l'enseignement officiel"*(p.272).

Mais les buts de l'Administration Coloniale n'étaient pas que politiques. Le Général Galliéni soulignait leur caractère également éducatif et économique en ces termes : *"J'avais aussi la mission de poursuivre, suivant le vœu de la France, l'oeuvre de civilisation sous les formes principales que celle-ci devait revêtir à Madagascar: développement physique et intellectuel de la race conquise, amélioration de l'état social, mise en valeur du pays par le travail indigène, l'outillage public et la colonisation"* (2).

La question, économique surtout, semblait beaucoup préoccuper le général:

"Pour préparer l'essor de la colonisation, écrivait-il, la condition essentielle à cette époque était d'inculquer des habitudes de travail à la population indigène et d'amener les Malgaches, non seulement à s'employer dans les entreprises privées, mais encore à concourir à la création de l'outillage économique :

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, Montpellier, Sahy, 1930, p. 27.

(2) GALLIENI (Le Général). Neuf ans à Madagascar, Paris, 1908, Hachette et Cie, p. 49.

routes, canaux, etc..." (1). Cette préoccupation l'amena à donner à l'enseignement un caractère professionnel et pratique. Dans sa circulaire du 5 Octobre 1896, il déclarait en effet : *"Les programmes devaient revêtir un caractère professionnel permettant de fournir, aussitôt que possible, des auxiliaires à nos colons pour leurs entreprises industrielles et agricoles"* (2). Dans celle du 11 Novembre il ajoutait : *"Il faut tendre à donner à l'école un caractère pratique et organiser, partout où ce sera possible, dans les postes, en particulier, des écoles professionnelles"* (3). Ces buts se retrouvent clairement exprimés dans l'arrêté du 25 Janvier 1904 qui organise le service de l'enseignement des indigènes à Madagascar. Dans le chapitre premier du titre II, relatif aux établissements d'enseignement officiel, il stipule : *"Le but poursuivi dans ces établissements est :*

1°) De développer chez les jeunes Malgaches les sentiments de fidélité envers la France et de les initier à nos idées et à nos coutumes,

2°) De donner à l'enseignement des indigènes un caractère industriel, agricole et commercial, de manière à pouvoir d'une part, procurer aux colons et aux divers services publics de la Colonie des collaborateurs et agents instruits et exercés, de l'autre, fournir aux élèves les moyens d'apprendre un métier destiné à leur assurer des moyens d'existence et à augmenter ainsi leur bien-être matériel" (Journal Officiel de Madagascar et Dépendances.

p. 10548).

Compte tenu du stade de développement où se trouvait le pays à cette époque, les buts visés par le général étaient, pour le moins qu'on puisse dire, réalistes et humanitaires, seulement on est tout de même surpris de voir que les indigènes étaient surtout préparés à devenir les auxiliaires des colons et des subalternes. Ce que cette constatation de M. Hubert Deschamps semble en effet confirmer et expliquer:

"les Malgaches restaient placés en bloc, à un niveau inférieur (...), on n'en admettait qu'assez peu au lycée et après enquête, de peur de "former des déclassés", c'est-à-dire par crainte d'avoir à leur donner des places ..." (3). Cette volonté de l'admini-

nistration coloniale de limiter le niveau intellectuel auquel pouvait accéder l'indigène se traduisit par la création d'écoles spécialement conçues pour les enfants des colons européens, les métis y compris.

(1) GALLIENI (le Gal). Neuf ans à Madagascar, Paris, Hachette et Cie, 1908, p. 63.

(2) et (3) Cité par Chapus (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar, p. 35.

"Après m'être attaché, écrivait le Général Galliéni, à créer des écoles indigènes et à leur donner une organisation appropriée aux besoins, j'avais été bientôt amené en présence de la poussée de l'immigration, à me préoccuper aussi de l'instruction des enfants européens. Pour répondre à ce besoin nouveau, je créai à Tamatave une école dont le programme spécial fut de former, dans la colonie même et pour elle, une phalange de jeunes gens de notre race, familiarisés avec le milieu et prêts à y suivre les trois grandes carrières économiques : agriculture, commerce ou industrie" (1). La création de ces écoles dites européennes

ne se justifiait autrement que par la volonté du général à confiner les indigènes dans le rôle de subalternes, car d'une part sa politique d'assimilation faisait déjà que l'étude du français était obligatoire dans toutes les écoles et que la France constituait le centre d'intérêt de l'enseignement, d'autre part, les élèves malgaches ne semblaient pas moins doués que leurs camarades européens, si l'on en croit ces lignes du R.P. Lavaissière : *"Il n'y a point ici, dans les classes, comme partout ailleurs, écrivait-il, de ces lacunes ou queues qui remontent parfois si près de la tête. Tous ces enfants, garçons et filles, sont doués d'une dose d'intelligence en rapport avec leur mémoire et montrent de grandes dispositions pour l'arithmétique et le calcul, comme pour tout le reste" (2).* M. Gautier, premier directeur de l'enseignement de la Colonie, ne disait pas moins de bien de ces élèves malgaches : *"L'attention dans une classe hova, déclarait-il, dépasse toutes les limites de l'expérience professorale ; dans l'amphithéâtre de l'école Le Myre de Vilers, quand le professeur va trop vite, on entend susurrer des murmures de désespoir respectueux" (3).* Son programme à long terme excuserait-il le Général Galliéni de cette politique scolaire ségrégative ? *"Plus tard, écrivait-il, lorsque la colonie sera arrivée non seulement à se suffire mais à payer ses dépenses de souveraineté, on pourra avantageusement développer les programmes et y introduire le haut enseignement des lettres et des sciences. Jusque-là, il faut concentrer les efforts vers la mise en valeur du pays et l'accroissement de ses moyens" (4).*

Tels étaient les buts visés par l'Administration coloniale à travers l'institution scolaire, du moins dans les premières années de son installation : politiques, économiques et éducatifs. L'anticléricisme

(1) GALLIENI (le Gal). Neuf ans à Madagascar, Paris, Hachette et Cie, 1908, p. 242.

(2) La Vaissière (P. de la). Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires, Paris, Lib. Victor Lecoffre, Tome II, p. 266.

(3) GAUTIER (E.F.). "L'oeuvre scolaire à Madagascar", Revue de Madagascar, Janv. 1900, Paris, p. 38.

(4) GALLIENI (le Gal), Ibid, p. 54.

du gouvernement français, animé par la lutte pour le laïcisme dans tous les domaines avait eu sa répercussion dans la nouvelle colonie. Par contre, le grand idéal républicain d'égalité, voire de liberté, qui soufflait en métropole n'avait été importé qu'avec beaucoup de restriction: une école pour les autochtones et une autre pour les Européens. On était aussi assez loin de l'idéal éducatif rationaliste : la préparation à un rôle d'auxiliaire et de subalterne primait sur l'éducation de la raison et l'initiation à la recherche. C'est sans doute trop demander pour une nouvelle colonie où tout était à faire : la politique menée par le Général Galliéni était certainement, tout en étant impérialiste, la plus réaliste et la plus constructive aussi bien pour les colons que pour les indigènes, dans cette première décennie de la colonisation.

Aussi, au terme de ce tour d'horizon dans le domaine des finalités et des buts, on s'aperçoit que les missions religieuses comme l'Administration coloniale visaient toutes sensiblement les mêmes buts que leurs souches européennes et que, toutes, elles avaient plus ou moins des visées politiques. Tout en entretenant leurs rivalités, elles déclaraient toutes faire oeuvre civilisatrice, en venant s'installer dans cette lointaine contrée qu'est pour elles la grande île. Bien que l'accent fût mis sur les fins religieuses, en ce qui concerne les missionnaires, leurs buts, comme ceux de l'Administration coloniale, étaient également politiques et économiques ou commerciaux. M. Martineau, constatant selon son expression "l'indifférence héréditaire" des Malgaches "pour toutes les idées métaphysiques" et "les dogmes nouveaux qu'on leur impose", s'était demandé les raisons pour lesquelles les organisations religieuses persistaient à rester à Madagascar. *"Les uns restent, écrivait-il, parce que, sous le couvert de la religion, ils se livrent à des opérations commerciales ou à des intrigues politiques ; les autres s'obstinent, parce qu'ils veulent acquérir des titres à la miséricorde de Dieu pour la vie éternelle"* (1). Poursuivant son analyse, il précise que *"les premiers sont des protestants de différentes nationalités, et les seconds des catholiques français"* (2). Mais les catholiques n'étaient pas si innocents qu'ils le disent, car on peut lire sous la plume du père Jouen ces lignes qui montrent que les Jésuites avaient, eux aussi, des visées politiques. Demandant au gouvernement français des subventions en faveur des écoles malgaches de la Réunion, il écrivait:

(1) MARTINEAU (A). Madagascar en 1894, Paris, Flammarion, 1928, p. 362.

(2) Ibid, p. 363.

"Ce secours à pour but d'aider les Missionnaires à moraliser et à franciser les jeunes générations Madécasses, par la seule force d'une instruction chrétienne et professionnelle et à contre-balancer ainsi l'action des Ministres anglais pour faire prévaloir à Madagascar l'influence exclusive de leur nation" (1).

Ainsi, si l'on ne peut les incriminer toutes, d'avoir eu des visées impérialistes ouvertes comme l'Administration coloniale, tout au moins peut-on affirmer qu'en ce début du XIXe siècle, la religion, la politique et l'économie étaient intimement liées à Madagascar.

(1) JOUEN (le P.) Proposition tendant à obtenir un secours du gouvernement de l'Empereur, Paris, Imp. de W. Remquet et Compagnie, 1860.

CHAPITRE II

METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

Inspirées par des pédagogies nourries de philosophies différentes mais visant à peu près les mêmes buts, malgré une prédominance de la religion chez les unes, de la politique et de l'économie chez les autres, les diverses "organisations" qui rivalisaient à Madagascar eurent-elles chacune leurs méthodes et techniques pédagogiques, adaptées au milieu colonial, ou s'étaient-elles contentées d'importer des pratiques européennes ? Le mot méthode est pris ici dans l'acception dans laquelle Gaston Mialaret l'a définie dans son Vocabulaire de l'Education : "Ensemble plus ou moins bien structuré, plus ou moins cohérent d'intentions et de réalisations éducatives orientées vers un but explicitement énoncé ou implicitement admis" (p. 300). Quant aux techniques pédagogiques, il faut l'entendre comme "un ensemble plus ou moins cohérent de moyens, de matériels, de procédés" pouvant être au service de cette méthode pédagogique. (cf. Vocabulaire de l'Education, p. 431).

1 - Les missions protestantes et leurs méthodes d'enseignement à Madagascar: influence de Bell et Lancaster.

Théoriquement, la London Missionary Society, qui inaugura l'ère scolaire de la grande île en y ouvrant la première école protestante le 8 Septembre 1818 à Manangareza (Côte Est) et le 8 Décembre 1820 à Tananarive, relève de la pédagogie d'inspiration protestante. Une investigation rapide sur les méthodes de celle-ci permet de dégager les caractéristiques suivantes :

- elles s'appuient sur une connaissance psychologique de l'enfant :

"Dorénavant, écrit Madame Denis, l'enfant ne doit plus être considéré comme un adulte en miniature, mais comme une entité dont tiendront compte les pédagogues protestants, de Jean Blahoslav (XVe siècle) à Pestalozzi (1746-1820) et qui s'imposera d'une façon générale plus près de nous" (1).

(1) DENIS (M) dans Histoire de la Pédagogie du 17e siècle à nos jours. Toulouse, Privat, 1981, p. 32.

- elles rejettent la scolastique, entendue dans sa forme dégénérée par l'abus de la dialectique et "aboutissant à une logique formelle permettant de combiner les concepts d'une façon mécanique de manière à fournir des raisonnements pour toute sorte de démonstrations, à la limite de l'excentricité" (Vocabulaire de l'Education de Gaston Mialaret). "Il s'agira, avant tout, poursuit Mme Denis, dans le même ouvrage, de former un homme nouveau dont l'éducation religieuse, morale et générale s'affranchira très vite de la vieille forme scolastique, vide et stérile, pour satisfaire la nouvelle philosophie de l'homme" (p. 38).
- elles reconnaissent l'utilité de la dialectique et de la rhétorique, la première étant "le grand art de parler simplement, sans détours et en termes justes" (1) ; et la seconde consistant "à bien distinguer les objets et à les définir en peu de mots, mais limpides" (2).
- elles favorisent une "pédagogie d'assistance" dans laquelle "la participation de chacun des membres de l'Unité s'élargit, pratiquement, à l'emploi de moniteurs" (3).
- elles font du livre "l'outil indispensable à la pratique religieuse et à la pratique pédagogique" (4).
- enfin elles exigent une discipline sévère qui "astreint à un règlement fixe, régit les moeurs à l'école, dans la rue, à la maison, au jeu, à l'étude". Le caractère de cette discipline qui "se veut éducative" écrit Madame Denis, "réside dans l'inexistence d'une hiérarchie véritable" (5).

Ces méthodes qui visent une éducation caractérisée "par une conception attentive certes, mais sobre et dénuée de toute sentimentalité" (6). sont soutenues par l'influence des maîtres et des parents qui attachent beaucoup d'importance à la discipline, la modestie, la sobriété et le dédain du luxe.

En ce qui concerne Madagascar, la stratégie et les finalités protestantes sont clairement exprimées dans ces lignes de M. Mondain:

(1) PALMERO (J). Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes. Paris, Sudel, 1958, p. 56;

(2) Ibid.

(3) DENIS (Mme M). Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, p. 40.

(4) Ibid, p. 38.

(5) Ibid, p. 40.

(6) Ibid, p. 39.

"Le protestantisme cherche, avant tout, à développer la conscience individuelle. Il veut créer des convictions personnelles. Il ne peut le faire sans provoquer, chez ces futurs adeptes, un certain progrès intellectuel, base presque nécessaire du progrès moral et spirituel qu'il vise" (1). Cela explique le développement

donné à l'institution scolaire par les missionnaires protestants dans la grande île. Comme nous l'avons fait déjà remarquer, à peine débarqués à Tamatave, sitôt arrivés à Tananarive, le premier acte des pionniers Jones et Bevan, était d'ouvrir des écoles. Balbutiant à peine le malgache, les missionnaires protestants s'étaient mis à traduire la Bible en cette langue et à la diffuser. Leur but premier et immédiat dans les toutes premières années de leur installation était d'apprendre à lire à leurs futurs fidèles, et au plus grand nombre. Ils voulaient donner à chacun, par la lecture de la Bible, le moyen d'avoir ces "*convictions personnelles*" dont parle M. Mondain.

L'impératif du nombre et l'exigence d'une instruction avant tout de base expliquent sans doute le choix de leur méthode d'enseignement. Mais rares sont les informations en ce domaine. D'après l'article de M. Mervyn Brown paru dans la revue OMALY SY ANIO (Hier et Aujourd'hui) n° 5 et 6 de l'année 1977, on apprend qu'on utilisait dans les écoles protestantes de Madagascar, du moins les toutes premières, la méthode dite de Bell et Lancaster. Il écrivait en effet : "*The use of senior pupils to teach the younger ones in accordance with the Lancastrian method, enabled many new schools to be opened in surrounding villages, ...*" (2). Autrement dit, en substance : les élèves les plus âgés étaient appelés à enseigner les plus jeunes selon la méthode lancastérienne, ainsi plusieurs nouvelles écoles pouvaient s'ouvrir dans les villages environnants.

Andrew Bell (1753-1833), ministre de l'Eglise anglicane, est le père de cette méthode, dite Bell-Lancaster. Avant de l'introduire en Angleterre, il l'avait appliquée d'abord à Madras (Inde) où il était chapelain.

Joseph Lancaster, quaker, simple ouvrier devenu maître d'école à Londres, lui avait donné sa forme définitive.

(1) MONDAIN (G). Ce que les Missions protestantes ont fait pour l'instruction publique à Madagascar, Paris, Société des Missions Evangéliques, 1904, p. 4.

(2) BROWN (M). "Ranavalona I and the missionaries 1828-1840", OMALY SY ANIO (Hier et Aujourd'hui), n° 5-6-1977, p. 108, Antananarivo.

Cette méthode fut diffusée en France depuis 1815 par la "Société pour l'instruction élémentaire", sous le vocable d' "enseignement mutuel".

"Le principe de cet enseignement écrit M. Gaston Mialaret, dans son Vocabulaire de l'Education, consiste dans la réciprocité de l'enseignement entre les écoliers, le plus capable servant de maître à celui qui l'est moins". "Ce système, ajoute-t-il, a sa raison d'être quand le nombre de classes et de maîtres est insuffisant" (1).

Celui-ci favorise bien cette "pédagogie d'assistance" dont parle Mme DENIS. Fournissant à l'instituteur *"le moyen de multiplier sa direction personnelle en lui donnant comme coadjuteurs ses meilleurs élèves" (2)*, cette méthode répond bien à la stratégie protestante, qui vise à assurer l'instruction de base du plus grand nombre, ou de la masse populaire, dans le but de créer des convictions personnelles à travers la lecture et l'interprétation de la Sainte Ecriture.

Le système fut appliqué et exploité à Madagascar par les protestants anglais. *"En effet, écrit M. Valette, l'année 1824 vit la fusion des trois écoles de Jones, Griffiths et Jeffreys et leur installation dans un grand local sis à Ambodin'Andohalo, qui prit le nom d'Ecole Centrale, dans le but de former des moniteurs capables d'aider les missionnaires pour la diffusion de l'enseignement dans les campagnes" (3).* Ainsi, dans la seule période d'Avril à Septembre 1824, vingt-deux classes avaient été ouvertes. *"Cette rapide augmentation, précise Valette, n'est pas due à une arrivée correspondante de maîtres européens, mais à l'emploi de maîtres malgaches".*

Mais comme le souligne Mialaret, *"Le grand ressort de l'école mutuelle était le moniteur. La grande affaire était d'avoir de bons moniteurs" (4).* Les missionnaires protestants de la grande île semblaient avoir réussi dans ce domaine si l'on se réfère à la lettre du 3 Septembre 1824 de Griffiths, lettre que nous avons déjà citée dans la première partie de ce travail, au chapitre IV, paragraphe 1.2.4.

"Les résultats de cet essai sont plus satisfaisants que nous n'avions osé l'espérer..." (5), déclarait-il.

(1) MIALARET (G). Vocabulaire de l'Education, Paris, PUF, 1979, p. 205.

(2) Ibid, p. 206.

(3) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, Tananarive, Imp. Nationale 1962, p. 25.

(4) MIALARET (G). Ibid, p. 206.

(5) Cité par M. Valette, Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 25.

Quant à la discipline préconisée par la méthode de Bell et Lancaster, Mialaret en parle en ces termes : *"On se flattait d'accoutumer les enfants à obéir en les exerçant à commander, de leur inculquer le sentiment de l'équité en les habituant à se rendre entre eux la justice. La classe était érigée en tribunal, le coupable était traduit devant les moniteurs. La cause était instruite et plaidée"* (1). Une telle discipline contribue-t-elle à la formation d'hommes *"capables de se diriger eux-mêmes et de faire rayonner autour d'eux leurs influences"* (2), but que visaient selon M. Bianquis les missionnaires protestants de Madagascar ?

Les écrits sur l'oeuvre scolaire des missions, qu'elles soient protestantes ou catholiques, ont un caractère plutôt polémique, par suite politique, et on est très mal renseigné sur la manière dont cette méthode a été utilisée. Si elle a été intégralement appliquée, on ne peut pas se méprendre sur la qualité du résultat, en tenant compte de cette critique de Ferdinand Buisson : *"On ne se préoccupait pas de l'équilibre du développement des facultés, on tirait parti des dispositions dominantes de chacun. Le travail était divisé, morcelé, sans ensemble ni suite"* (1). En revanche, les résultats quantitatifs sont très remarquables. M. Pierre Suau écrivait en effet : *"les indépendants anglais de la London Missionary Society furent les premiers, en 1820, sous Radama Ier, à prendre pied à Tananarive. Quinze ans plus tard, ils comptaient dans l'Imerina 32 écoles, 4000 élèves, de 10 à 15000 adhérents"* (2). Pour l'année 1827, Chapus et Mondain donnaient les chiffres de 38 écoles, 44 maîtres et plus de 2300 élèves.

Les missionnaires protestants avaient donc ainsi une avance considérable sur leurs concurrents les catholiques qui n'arrivèrent sur le lieu qu'en 1861.

2 - Les catholiques et leurs méthodes d'enseignement à Madagascar : la fidélité aux sources.

Intéressés surtout par l'enseignement secondaire et désireux d'investir beaucoup plus dans le domaine religieux où ils orientèrent la lutte contre les protestants, les jésuites avaient laissé aux Frères des Ecoles chrétiennes et aux Soeurs de St Joseph de Cluny leurs collaborateurs, une grande liberté dans le choix de leurs méthodes d'enseignement. Ce passage d'un contrat relatif à la direction de l'école malgache de la Ressource (île de la Réunion) l'atteste clairement : *"La direction de l'école leur appartiendra, c'est-à-dire que les Frères conduiront*

(1) BUISSON (F). Dictionnaire de pédagogie et instruction primaire, 1ère partie, Tome I (mutuel).

(2) BIANQUIS (J). L'Oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, Paris, Maison des Missions Evangéliques, 1907, p. 24.

et dirigeront l'Ecole d'après leurs usages et règlements, tout en ayant égard et prenant en grande considération le but que se sont proposés les RR.PP. Jésuites en fondant l'Etablissement de Notre Dame de la Ressource, qui est de faire de ces enfants de bons chrétiens et même de bons instituteurs, autant qu'ils en seraient capables" (1). Cette situation oblige à l'examen des méthodes d'enseignement de chaque congrégation.

2.1. Les Jésuites et leurs méthodes d'enseignement dans la grande île : fidélité au Ratio studiorum.

"Première congrégation enseignante du monde catholique" (2), les jésuites s'efforçaient par leur enseignement "de réagir contre l'infiltration sournoise ou brutale du protestantisme" (2). Le "Ratio studiorum" renferme les préceptes pédagogiques de leurs établissements. "Oeuvre de collaboration étudiée pendant quarante années, le Ratio studiorum, écrit M. Palméro, doit pourtant l'essentiel de son plan, de ses méthodes à Ignace de Loyola" (3). Cet ouvrage décrit les moyens d'entraînement mental pour l'éducation de l'intelligence et règle avec soin et précision le détail des exercices scolaires dont les plus connus sont :

- la prélection qui est une explication raisonnée de "préceptes" ou de "discours". Paul Foulquié la définit comme une "*lecture expliquée d'un texte classique ancien ou moderne*" (4). "Cette prélection doit être préparée avec soin, écrit Passard, il s'agit en effet, poursuit-il, non seulement de faire comprendre l'auteur, mais d'embrasser, selon le degré de la classe, dans cette explication, toutes les notions qui peuvent lui donner plus de clarté et d'intérêt (préceptes de grammaire ou de littérature, histoire, géographie, etc...)" (5).
- la concertation qui "consiste, écrit Charmot, à faire travailler collectivement les élèves d'une classe, c'est-à-dire par groupes opposés de deux ou de plusieurs élèves" (6). Reconnaisant la vertu

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome II, p. 12.

(2) BRICOUT (J). Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, Paris, Letouzey et Ané, Tome III, p. 1266.

(3) PALMERO (J). Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les texts, Paris, Sudel, 1958, p. 157.

(4) FOULQUIE (P). Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, PUF, 1971, p. 378.

(5) PASSARD (F.X S.J.). La pratique du Ratio studiorum, Paris, Poussielgue, 1896, p. 33.

(6) CHARMOT (F). La pédagogie des Jésuites, Paris, Spes, 1931, p. 395.

de cet exercice, il recommande d' "y avoir recours autant que l'horaire s'y prête, afin d'entretenir la bonne émulation qui est un puissant stimulant du travail..." (1). En effet, "la concertation, explique-t-il, exploite pour la formation de l'esprit, un des plus puissants instincts de la jeunesse, l'instinct combatif" (2).

- enfin, la dispute : c'est un exercice où il y a "autant de maîtres, autant d'étudiants ; chaque étudiant soutiendra les questions posées par chaque maître... Il (le professeur) corrigera et polira ce qui est sujet à contestation" (3).

"Les Jésuites, écrit encore M. Palméro, préconisent l'émulation, le contrôle quotidien des devoirs écrits, les punitions exemplaires pour les sujets indisciplinés ; ils défendent l'autorité absolue des professeurs, règlent avec minutie les horaires du travail et des loisirs et surveillent de très près l'hygiène alimentaire et physique de leurs élèves" (4). L'importance accordée à ce stimulant qu'est l'émulation a frappé la plupart des auteurs qui se sont penchés sur la pédagogie des jésuites. M. Bricout écrit encore :

"Parmi les concurrents l'émulation était soigneusement entretenue à l'aide de récitations publiques, de compositions, d'académies, de disputes, de distributions de prix, de représentations dramatiques. La culture sagace du sens de l'honneur, le rappel de la sanction ne faisaient pas non plus défaut" (5).

Le Ratio studiorum organise également avec minutie la discipline du collège. Celle-ci "est à la fois rigoureuse et habile, écrit toujours M. Palméro. Rigoureuse par l'apparat qui accompagne la sanction, habile par le dosage des récompenses, la participation des élèves au gouvernement de la classe où l'on crée des hiérarchies compliquées : ..." (6).

Y a-t-il trace, reflet ou application de ces méthodes et pratiques pédagogiques dans les activités scolaires des Jésuites à Madagascar?

Les lettres et les rapports du P. Jouen donnent quelques petits détails relatifs aux méthodes et pratiques pédagogiques utilisées dans les écoles catholiques, pendant les premières années de l'installation des Jésuites à Madagascar. Par exemple, concernant la préparation des premiers séminaristes malgaches, originaires de l'île de Nosy Be, ce

(1) CHARMOT (F). La pédagogie des Jésuites, Paris, Spes, 1931, p. 400.

(2) Ibid, p. 402.

(3) Cité par M. PALMERO in, Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes. p. 162.

(4) Ibid, p. 158.

(5) BRICOUT (J). Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, Paris, Letouzey et Ané, Tome III, 1926, p. 1266.

(6) PALMERO (J). Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques, Paris, Sudel, 1958, p. 162.

père jésuite préconisait d'éloigner les enfants de leurs parents. "A Nosy Be, écrivait-il, les enfants seraient trop rapprochés de leurs parents et trop exposés à la tentation de les revoir. A Nosy Be, pour peu qu'on veuille reprendre un enfant, lui infliger quelque punition, dans les commencements surtout, de suite son amour propre se soulève et le pousse à laisser tout là et à partir. A Bourbon, cet écueil ne sera point à craindre, et nous avons toute facilité de réprimander, de punir, afin de corriger, de réformer, etc" (1). Etait-ce le souci de mettre ces enfants dans l'ambiance d'un collège, avec tout ce qu'il comporte comme organisation de travail et comme discipline ?

Ce désir de corriger et de réformer ces "petits sauvages" entachés du pêché originel, se confirme par la suite par l'emploi fréquent du terme dressage à la place de celui d'éducation ou de formation. Faisant par exemple allusion à des travaux d'impression réalisés par la mission catholique, le père Jouen écrivait : "Tout s'est fait à l'aide des jeunes Malgaches dressés et dirigés par les Missionnaires, ce qui ne nous a pas été d'une médiocre économie" (2). En parlant des jeunes filles malgaches de l'établissement de Nazareth (île de la Réunion), il écrivait encore : "C'est là qu'on les dresse de bonne heure au travail, à l'ordre, à l'économie, à la tenue du ménage, à tout ce qui concerne leur état et leur condition" (3). Des exemples de ce genre ne manquent pas. En pensant au P. Déniau qui s'occupait de l'instruction des jeunes Malgaches "importés" à l'île de la Réunion, M. Adrien Boudou disait aussi : "Il s'appliqua dans toute la bonté de son coeur à les éduquer, j'allais dire à les dresser" (4).

Les Jésuites de Madagascar appliquaient donc des méthodes pédagogiques qui laissent beaucoup de place au dressage, tout en préconisant une certaine souplesse, une certaine tendresse, comme le montre ici le père Finaz qui priait le P. Déniau, "d'avoir de l'indulgence pour de petits sauvages, accoutumés à ne rien faire de toute la journée" (5).

Dressage dans l'organisation rigide des activités et dans l'importance excessive accordée au développement de la mémoire apparaît clairement

(1) JOUEN (le Père) cité par Boudou (A). Les Jésuites à Madagascar, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome I, p. 160.

(2) JOUEN (R.P.). Quinze ans de Mission à Madagascar, Rapport manuscrit adressé à MM les Membres des deux Conseils de l'oeuvre de la Propagation de la foi, (1860), p. 9.

(3) Ibid, p. 11.

(4) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome I, p. 166.

(5) Ibid, p. 165.

dans ce passage extrait d'un rapport du père Jouen : *"La première démarche de nos jeunes élèves en arrivant est de se diriger vers la chapelle pour y faire leur petite prière, puis se glissant comme des ombres à la file les uns des autres, ils s'en viennent frapper successivement à toutes les portes pour saluer chaque père, en français, d'après une formule qu'ils possèdent par coeur, et dont ils n'ont garde d'omettre une seule syllabe : "Bonjour, mon Père, comment vous portez-vous ?" et si par hasard un missionnaire est malade, ils ne manquent jamais d'ajouter : "Guérissez-vous vite !" Le soir c'est la même répétition, avec la variante de rigueur : Bonsoir, mon Père, je vous souhaite une bonne nuit!"*(1)

A bien observer cependant, on n'est pas en contradiction avec les méthodes pédagogiques des Jésuites car :

- elles préconisent également la répétition, dira-t-on une répétition intelligente si l'on se réfère à M. Charmot qui écrivait : *"Saint Ignace estimait aussi beaucoup l'exercice de la Répétition... Il ne s'agit pas ici d'une répétition de mémoire (très utile cependant pour graver les premières empreintes fugitives), mais d'une reprise du même sujet à un point de vue plus synthétique que le premier"* (2).

- elles accordent une grande importance au développement de la mémoire.

"On ne s'instruit pas sans développer aussi la mémoire, commentait M. Charmot. Aussi les pères du XVIIe siècle, dont la plupart paraît avoir une mémoire prodigieuse, insistaient fortement sur la nécessité d'apprendre par coeur les éléments de la science, et beaucoup de belles choses, puis les convertir par la répétition en sa chair et substance" (3).

- enfin, elles reconnaissent *"les prodiges"* dûs à l'habitude. M. Charmot explique : *"Les doigts finissent par user les anneaux ; (...). On dresse les animaux à tout ce que l'on veut... Ainsi donc, prenez une nature docile, portée d'elle-même à l'imitation, dont les membres soient propres à reproduire tous les gestes, (...), il n'est pas possible que vous n'arriviez pas à faire de cette nature un organisme vivant d'un élan irrésistible qu'aucune force ne puisse arrêter"* (4).

Les Jésuites de Madagascar avaient également donné à l'émulation la place qui revient dans leur pédagogie. On le sent dans ces lignes

(1) JOUEN (R.P.). Mission catholique de Madagascar, Rapport du P. Jouen, Préfet apostolique de Madagascar. Tananarive, Imprimerie de la Mission catholique, Novembre 1862, p. 29.

(2) CHARMOT (F). La pédagogie des Jésuites, ses principes, son actualité. Paris, Spes 1943, p. 172.

(3) Ibid, p. 229.

(4) Ibid, p. 57-58.

du père Delbosc : *"Quand vos frères monteront, qu'ils n'oublient pas de se munir entre autres choses d'une ample provision de médailles, d'images, etc. Vous ne sauriez croire combien ces petits moyens d'émulation ont de puissance sur nos enfants"* (1). On le constate

également à travers l'organisation de divers examens publics, comme celui que présida M. Le Myre de Vilers le 28 Mai 1889 à Ambohipo :

"Il fut ainsi donné au Résident de présider une fête des mieux réussies, écrit M. Boudou, : séance d'examens publics, suivie de dialogues et de déclamations" (2).

Et que dire de cet exercice que relate ainsi le P. Vigroux :

"Tous les dimanches, un élève désigné d'avance me remplace à la chaire du professeur et répète l'enseignement de la semaine. Le difficile sera pour lui de répondre aux objections que lui poseront ses condisciples ; quelques-uns s'en tirent fort bien"(3).

N'est-ce pas là un exercice de "concertation" ou de "dispute" ?

Bref, ces quelques exemples montrent que les Jésuites de Madagascar s'étaient beaucoup inspirés du "Ratio Studiorum" dans leur enseignement, compte tenu des difficultés d'application dues à la nature, à l'origine et à la langue maternelle des élèves, aux conditions rudimentaires de travail et à l'éloignement de l'Europe chrétienne, de la civilisation de laquelle ils se déclaraient ambassadeurs.

Et l'on se demande si les Frères des Ecoles chrétiennes ont eux aussi transplanté dans la Grande île leurs méthodes pédagogiques.

2.2. Les Frères des Ecoles chrétiennes et leurs méthodes pédagogiques à Madagascar : fidélité à La conduite des écoles.

Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719), fondateur de cette congrégation enseignante a laissé de nombreux écrits pédagogiques dont un des plus importants est La conduite des écoles. *"M. Jean-Baptiste de La Salle, écrit M. Palméro, préconise une pédagogie fondée sur la connaissance approfondie de la psychologie de l'enfant et la culture des sens"* (4). Il pensait en effet que, pour éduquer l'enfant, il faut le connaître. A ce propos, il préconisait la tenue de "*fiches destinées à mieux sertir les jeunes personnalités*" (5). Il considère aussi que

(1) Le Père DELBOSC, cité par Boudou (A) in, Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, p. 13.

(2) Ibid, p. 345.

(3) Ibid, p. 344.

(4) PALMERO (J). Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes, Paris, Sudel 1958, p. 175.

(5) HUSCENOT (f.J). Jean-Baptiste de La Salle et ses frères enseignants. Langres, Gueniot, 1981, p. 98.

les sens sont comme *"Les médiateurs de toute instruction et qu'il importe par conséquent de les maintenir en parfait état. L'un des premiers soins qu'on doit avoir pour ce qui regarde l'extérieur est de bien composer ses yeux et de bien régler sa vue... Il y en a quelquefois qui font des grimaces avec les yeux pour se rendre affreux ; ... Toutes ces grimaces sont indignes d'un homme sage"* (1). M. Palméro a également souligné le rôle prépondérant que jouent dans les pratiques pédagogiques lassaliennes, l'éducation physique et l'hygiène sous toutes ses formes. La propreté corporelle et vestimentaire et la tenue générale font l'objet de contrôles fréquents, matin et soir. *"Il est de la bienséance, écrit De La Salle, d'avoir et de s'entretenir toujours les mains nettes, et il est honteux de paraître les mains crasseuses..."* (2). *"La propreté des habits, écrit-il encore, est une des choses qui regardent le plus la bienséance : elle sert beaucoup à faire connaître l'esprit et la conduite d'une personne ; elle donne aussi souvent une bonne idée de sa vertu"* (3). L'instituteur des instituteurs qu'est De La Salle semble n'avoir rien laissé de côté, des locaux aux mobiliers, de l'alimentation des enfants à leur temps de sommeil, de l'éducation physique à l'éducation intellectuelle et morale, de l'éducation religieuse à l'éducation professionnelle.

Il a envisagé le problème de la discipline à la fois sous sa forme préventive, formative et sanctionnelle.

- Préventive : la vigilance du maître doit prévenir les fautes des élèves en les élevant dans un milieu favorable à la pratique de la vertu.

"Appliquez-vous donc, écrit-il, avec tout le soin possible, à éloigner vos disciples des mauvaises compagnies et faites en sorte qu'ils n'en fréquentent que de bonnes, afin que n'ayant par ce moyen que de salutaires impressions, ils pratiquent le bien avec plus de facilité" (4).

- Formative : le maître doit être pour ses élèves un exemple vivant.

"Votre conduite, écrit-il encore, doit être si sage et par rapport à vous et par rapport à vos élèves, qu'ils l'aient en vénération, la voyant beaucoup plus élevée au-dessus de la condition purement humaine" (5).

(1) De La SALLE cité par Frère Jean Huscenot in Jean-Baptiste de La Salle et ses frères enseignants. Langres, Gueniot, 1981, p. 98.

(2) Ibid, p. 99.

(3) Ibid.

(4) J.B. de La Salle cité par Herment (J) in Les idées pédagogiques de St Jean-Baptiste de la Salle, Paris, Lethielleux, 1932, p. 24.

(5) Ibid, p. 30.

- Sanctionnelle : pour venger l'ordre atteint, pour soutenir la faiblesse des volontés, des sanctions et des répressions s'imposent. *"S'il faut en arriver aux sanctions, écrit Bricout, on aura successivement recours aux réprimandes, aux pénitences, aux corrections, mais sans oublier que l'encouragement vaut mieux que la répression"*(1).

Comme chez les Jésuites, l'émulation dans la pédagogie lassalienne est soigneusement exploitée et entretenue par un contrôle permanent et une confrontation des devoirs. Le changement de place et de degré éveille chez l'élève le désir de bien faire et de surpasser ses rivaux, sans pour autant, comme on en a fait la critique, donner lieu nécessairement à l'orgueil et à l'envie.

L'ordre, la régularité et le silence caractérisent également la classe lassalienne. Le maître doit donner l'exemple en parlant peu, d'où l'institution du fameux système de signal qui permet au maître de faire l'économie de paroles routinières.

Enfin, il s'agit d'une classe active où domine le questionnaire ainsi que le raisonnement inductif. *"Les Frères des Ecoles chrétiennes, écrit Ferdinand Buisson, ont transformé les méthodes de l'enseignement primaire ; c'est à eux que revient l'honneur d'avoir, les premiers, osé faire pénétrer dans les écoles populaires des procédés rigoureusement scientifiques"* (2). Nombreuses sont en effet les innovations introduites par eux dans la pédagogie. *"Avant De La Salle, écrit Bricout, malgré les protestations récentes de Port-Royal et conformément à la méthode consacrée par l'usage, l'enfant était initié à la lecture à l'aide de la langue latine, depuis longtemps étrangère au peuple. Par lui le procédé réputé intangible fut changé. Il exigea que l'élève utilisât d'abord les premières notions accessibles à son intelligence et à son coeur, celles de la langue maternelle, et c'est en français qu'il rédigea ses alphabets, ses catéchismes, ses manuels de grammaire, d'arithmétique, de civilité, de religion"* (3).

Une autre innovation est la vulgarisation de l'enseignement simultané à l'école primaire. Le préceptorat n'est plus de mise. Un seul maître s'adresse à un auditoire scolaire unifié. Les Frères des Ecoles chrétiennes ont ainsi combattu l'enseignement dit mutuel, dont le fonctionnement repose essentiellement sur l'emploi de moniteurs pour des

(1) BRICOUT (J). Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, Paris, Letouzé et Ané, 1925, Tome II, p. 990.

(2) BUISSON (F) cité par Jean Bricout in, Dictionnaire pratique des connaissances religieuses, p. 987.

(3) BRICOUT (J), *ibid*, p. 987.

groupes hétérogènes. En cas d'un effectif surchargé, les écoles lassaliennes utilisent aussi des moniteurs, mais tout réside dans l'utilisation qu'on en fait."*... toute école nombreuse fut divisée en plusieurs classes distinctes, chacune dirigée par un maître particulier, dans une salle particulière... écrit Jules Herment. Si dans ces conditions, poursuit-il, les classes étaient encore trop nombreuses, elles étaient divisées en deux ou trois sections, afin que le maître pût adapter son enseignement à la diversité des capacités ; au besoin alors, il s'aidait du secours des élèves les plus instruits ou d'adultes employés comme moniteurs. Ainsi se trouvaient réunis les avantages du mode mutuel et ceux du mode simultané*" (1).

C'est aussi à De la Salle qu'on doit, après les tentatives de Charles Démia à Lyon, la première école normale, connue sous la dénomination de "*Séminaire des maîtres pour la campagne*". On lui doit aussi l'ouverture de la première école professionnelle à Paris en 1699 ; celle-ci préparait les futurs agriculteurs, commerçants, industriels et artisans, à leur tâche. Voulant aider les apprentis ou les artisans qui désirent perfectionner leur savoir, De La Salle créa également à Paris, en 1698, puis en 1703, sous le nom d' "*écoles dominicales*", des cours d'adultes.

Bref, l'oeuvre pédagogique de Jean-Baptiste de La Salle est immense. C'est à juste titre que dans son discours du 4 Mars 1904 à la chambre des députés, Ferdinand Buisson, reconnaît en lui le précurseur de l'école pour tous. "*C'est une sorte de Pestalozzi, un siècle avant l'autre, écrivait-il. C'est un émule de Port-Royal car sa chétive maison à lui fut le Port-Royal des pauvres. Je ne peux refuser mon admiration à Jean-Baptiste de La Salle qui, chanoine riche, a renoncé à sa fortune, a voulu devenir pauvre afin d'avoir le droit d'enseigner, avec d'autres pauvres, les enfants du peuple*" (2).

Tel est le panorama de l'oeuvre pédagogique du grand éducateur que fut Jean-Baptiste de La Salle. Des Frères des Ecoles chrétiennes, ses disciples, étaient venus à Madagascar planter le drapeau de leur Institut. Dans leur dépaysement étaient-ils restés dans la voie tracée par leur maître ?

(1) HERMENT (J). Les idées pédagogiques de St-Jean-Baptiste de La Salle, Paris, Lethielleux, 1932, p. 47.

(2) BUISSON (F) cité par Jean Huscenot in Jean-Baptiste de La Salle et ses frères enseignants, p. 89.

Déjà la convention qui lia les Jésuites aux Frères des Ecoles chrétiennes à Madagascar laisse penser que ces disciples de Jean-Baptiste de La Salle tenaient aux traditions de leur institut. L'article premier de ce document leur accordait la liberté de diriger selon leurs usages et règlements les écoles qui leur sont confiées. Effectivement, le frère directeur Gonzalvien se montrait exigeant dans le respect de ces derniers. A propos de sa fonction de conseiller pédagogique, un de ses condisciples écrivait : *"Aux jours fixés, deux élèves de l'école à visiter venaient le chercher à l'heure dite et le ramenaient de même, la visite terminée : de cette manière, il remplissait son devoir de formateur et accomplissait sa règle, qui ne lui permettait pas de sortir seul" (1).*

La place importante accordée à l'enseignement du catéchisme dans leurs activités et la fondation de la Congrégation de la Sainte-Vierge dans le but de maintenir les jeunes gens *"dans la piété et d'en faire plus tard une pépinière de catéchistes et de maîtres d'école" (2)*, montrent bien la détermination des Frères des Ecoles chrétiennes de Madagascar, à suivre la voie tracée par le maître fondateur. En effet, celui-ci, s'adressant un jour à ses disciples, leur rappelait ainsi leur devoir envers les enfants : *"C'est Dieu lui-même qui vous les a amenés ; c'est Dieu qui vous rend responsable de leur salut et qui vous a mis dans l'obligation de subvenir à tous leurs besoins spirituels ; ce doit être votre continuelle application" (3).*

Les Frères des Ecoles chrétiennes n'ont pas également mis au second plan leur mission de formateur de maîtres d'école, comme en a donné l'exemple M. De La Salle. Au sujet du frère Gonzalvien qui reprenait la direction des écoles catholiques à Tananarive après la première guerre franco-malgache, un de ces condisciples écrivait : *"L'un des plus grands services que le frère Gonzalvien ait rendu à la Mission de Madagascar a été de lui préparer de bons instituteurs catholiques. Dès les premiers mois de son arrivée, les Missionnaires avaient eu recours à ses élèves pour en faire des catéchistes et des instituteurs" (4).*

(1) Frère missionnaire (un). Le Frère Gonzalvien, premier directeur des Frères des Ecoles chrétiennes de Madagascar (1827-1902), Paris, Procure Générale, 1935, p. 123.

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p.16.

(3) DE LA SALLE (J.B) cité par Jean Huscenot in, Jean-Baptiste de La Salle et ses frères enseignants, Langres, Gueniot, 1981, p. 75.

(4) Frère missionnaire (un). Ibid, p. 122.

Quant aux méthodes d'enseignement proprement dites, pratiquées par les Frères des Ecoles chrétiennes dans la Grande île, le résident français, M. Bompard, après avoir inspecté les classes, les appréciait en ces termes : *"Les enfants y entrent très jeunes, mais soumis par le Frère Gonzalvien à une intelligente méthode d'enseignement, ils sont amenés, de degré en degré, jusqu'à un cours supérieur remarquablement fait par le frère Norbert et dont ils sortent, pourvus d'une réelle instruction primaire"* (1). *"Une intelligente méthode"* disait bien M. le Résident ! De quelle méthode s'agit-il exactement ? Le Frère directeur, Gonzalvien, lui-même, l'explique :

"Les succès que nous avons obtenus ici dans l'enseignement, doivent être attribués, après la bénédiction du Ciel, à la méthode intuitive que nous avons employée forcément : ne sachant pas nous exprimer convenablement en malgache, il a fallu chercher le moyen de nous faire comprendre en parlant aux yeux. D'autre part, désirant apprendre la langue, nous avons dû laisser parler les élèves. De là de nombreuses conférences sur les matières de l'enseignement. Cette méthode toute simple a contribué à développer singulièrement l'intelligence des enfants et à établir parmi eux une émulation sans exemple, au dire de tous les hommes compétents qui en ont été témoins" (2).

A lire Paul Foulquié, on est bel et bien en plein dans la méthode intuitive, car il la caractérise par ce *"recours systématique aux exercices d'intuition sensible (éducation des sens), mais avec passage naturel à des activités mentales préluant à l'intuition intellectuelle"* (3).

Fidèle au principe de Jean-Baptiste de La Salle qui considérait que le silence du maître est l'un des principaux moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans une classe, *"le Frère Gonzalvien le mettait exactement en pratique et il tirait un merveilleux parti du signal qui, dans les classes des Frères, supplée, grâce à certaines conventions connues des élèves, au défaut de la voix du maître"*. *"Il tenait beaucoup, continue l'auteur, à ce que tous les Frères s'en servissent, et conformément aux indications de la Conduite des écoles, afin que les élèves ne fussent pas déroutés dans la valeur des signes en passant d'une classe à l'autre ou en changeant de professeur"* (4).

(1) Frère missionnaire (Un). Le Frère Gonzalvien, premier directeur des Frères des écoles chrétiennes à Madagascar (1827-1902), Paris, Procure Générale, 1935, p. 196.

(2) Ibid, p. 300.

(3) FOULQUIE (P). Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, PUF, 1971, p. 270.

(4) Frère missionnaire (Un). Ibid, p. 294.

Le Frère directeur n'était pas également moins attentif à l'éducation morale de ses élèves : *"Il veillait avec un soin minutieux sur la pureté des élèves... Pendant les récréations, il était attentif à tout, écoutant les paroles, regardant du haut de la véranda ou de derrière les vitres les gestes des enfants"* (1).

Enfin, comme le recommande la Conduite des écoles, le frère Gonzalvien veillait avec soin à la bonne tenue de toute la personne :

"la coupe des cheveux, la propreté des habits, des mains et des pieds n'étaient pas négligées, rapporte un de ces condisciples" (1).

Tant de points communs avec les principes et les règlements énoncés par le Saint fondateur de la Congrégation, autorisent à conclure que les Frères des écoles chrétiennes, s'efforcent bien, même en pays de mission, de pratiquer la Règle de leur institut, sur tous les plans.

Dans ce même domaine, que dire des Soeurs de St-Joseph de Cluny qui travaillaient en étroite collaboration avec les Frères des écoles chrétiennes à Madagascar ?

2.3. Les Soeurs de St-Joseph de Cluny et leurs méthodes pédagogiques à Madagascar : à la mode du temps.

La révérende Mère Anne-Marie Javouhey avait ses grands principes pédagogiques, à croire une note dactylographiée conservée à la maison-mère à Paris. Ce document intitulé "Mère Javouhey éducatrice" caractérise ainsi *"les méthodes éducatives"* de la fondatrice. Elles sont :

- *"adaptées aux besoins des hommes et du milieu où ils vivent".*
Mère Javouhey *"tenait compte déjà des conditions sociales, partant de l'étude des moeurs du pays. Ainsi, du Sénégal, elle écrivait à ses soeurs qu'il ne fallait pas faire des Noirs des Européens"*,
- *"actives : le travail manuel faisait partie des disciplines scolaires"*,
- *"libérales : elle a formé les esclaves de Mana dans un climat de liberté et du respect de leur personne"* (2).

(1) Frère missionnaire (Un). Le Frère Gonzalvien, premier directeur des Frères des écoles chrétiennes à Madagascar (1827-1902), Paris, Procure Générale, 1935, p. 293.

(2) Cluny-Mission-Mère Javouhey éducatrice, document dactylographié conservé à la Bibliothèque de la maison-mère, à Paris 14e, 21 rue Méchain.

Mais en dehors de ces grands principes, Mère Anne-Marie Javouhey ne semble pas avoir écrit ou élaboré une méthode pédagogique qui serait propre à sa congrégation. Cette dernière, comme tant d'autres de la même époque, n'avait pas échappé à l'influence de la Conduite des écoles de Jean-Baptiste de La Salle. On en a la preuve à travers une lettre, en date du 6 Octobre 1833 de la fondatrice. "*On instruit les Soeurs par la méthode des Frères des écoles chrétiennes, écrivait-elle*"(1).

Mais, comme le montre une lettre en date du 25 Mai 1834 adressée à sa soeur qui était alors à l'île Bourbon, Mère Javouhey s'intéressait également à une autre méthode pédagogique. "*Nous réunissons aujourd'hui, écrivait-elle, cinq premières maîtresses de cinq maisons pour suivre un cours en vue de l'application d'une méthode qui est en grande vogue à Paris*" (2).

Il s'agit de la méthode de Bell et Lancaster, car Mère Javouhey était acquise aux idées de l'abbé Gaultier qui propagea cette méthode en France, du moins dans le milieu catholique. L'abbé Gaultier (1746-1818), un directeur d'école qui se réfugia en Angleterre pendant la révolution française de 1789, y étudia la méthode de Belle et Lancaster. De retour, par la suite à Paris, il s'efforça de l'appliquer.

Les Soeurs de St-Joseph de Cluny suivaient donc l'évolution des méthodes de leurs temps et de leur milieu.

A Madagascar, ayant travaillé d'abord avec les Jésuites, ensuite et surtout avec les Frères des écoles chrétiennes depuis 1861, il est probable qu'elles ont appliqué des méthodes pédagogiques lassaliennes. Le manque d'informations précises dans ce domaine contraint à la prudence. Que peut-on tirer en effet de cette phrase extraite d'un compte-rendu sur Les écoles des Soeurs de St-Joseph de Cluny à Madagascar :

"L'année 1886 revit Mère Zenaïde à son poste de Supérieure à Tananarive où elle reprenait auprès de ses enfants malgaches son enseignement par l'exemple et par la parole" (3).

S'agit-il de cette méthode intuitive dont parlait le frère directeur Gonzalvien ?

Toujours est-il que les Soeurs de St-Joseph de Cluny n'avaient pas échappé à la stratégie commune aux autres "organisations" religieuses en

(1) Recueil des lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey, Paris, J. Mersch Imprimeur, 1911, Tome II, lettre n° 254.

(2) Ibid, lettre n° 267.

(3) Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, Les écoles des Soeurs de St-Joseph de Cluny à Madagascar, Paris, Maison-mère, 1945, manuscrit, p. 11.

présence dans l'île. Toutes avaient importé les méthodes pédagogiques déjà appliquées en Europe.

Et l'on se demande si l'Administration coloniale, intervenue un siècle plus tard, n'adopterait pas la même stratégie.

3 - L'Administration coloniale et ses méthodes pédagogiques,

Au moment où elle mit en place à Madagascar l'enseignement laïc et officiel, c'était les Instructions Officielles de 1887 qui étaient en application dans les écoles primaires françaises. Celles-ci préconisent des méthodes actives. Le passage qui suit est significatif à ce sujet:

"La seule méthode qui convienne pour l'enseignement primaire est celle qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves, qui entretient pour ainsi dire entre eux et lui un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples et ingénieusement graduées.

Le maître part toujours de ce que les enfants savent, et, procédant du connu à l'inconnu, du facile au difficile, il les emmène par l'enchaînement des questions orales et des devoirs écrits à découvrir les conséquences d'un principe, les applications d'une règle, ou inversement les principes et les règles qu'ils ont déjà inconsciemment appliqués" (1).

Ces mêmes instructions précisent qu' *"En tout enseignement, le maître, pour commencer, se sert d'objets sensibles, fait voir et toucher les choses, met les enfants en présence des réalités concrètes, puis peu à peu les exerce à en dégager les idées abstraites, à comparer, à généraliser, à raisonner, sans le secours d'exemples matériel" (1).*

Ces instructions ont-elles été appliquées telles quelles à Madagascar ou y a-t-on apporté des modifications dues à un effort d'adaptation aux circonstances locales ? *"Galliéni fut, en tout cas, un enthousiaste de la méthode directe, écrivait Chapus" (2).* Cette méthode s'oppose à celle dite de traduction, si l'on se réfère à un sujet d'examen donné à l'époque pour le recrutement de professeurs assistants : *"Montrez la supériorité de l'enseignement par la méthode directe sur l'enseignement au moyen de la traduction" (3).* En effet, au début de la co-

(1) HUBERT (R). Traité de pédagogie générale, Paris, PUF, 1952, p. 509.

(2) CHAPUS (S). l'organisation de l'enseignement sous l'administration du général Galliéni, Montpellier, Sahy, 1930, p. 212.

(3) Ibid, p. 225.

lonisation officielle, les Français qui enseignaient dans les écoles du second et du troisième degré avaient recours à des interprètes. Les élèves devaient, d'après leur emploi du temps, huit heures et demie de présence à l'école, en 1899, mais *"la moitié de ce temps était consacrée aux cours professés et traduits"* (1).

Le choix du gouverneur général en faveur de la méthode directe renferme en filigrane, les instructions officielles qu'il préconisait. Il s'agissait pour lui de dispenser un enseignement directement en français à des Malgaches qui ignoraient presque cette langue. Ce qui implique nécessairement un enseignement concret, un enseignement qui *"se sert d'objets sensibles", qui "fait voir et toucher les choses", qui "met les enfants en présence des réalités concrètes"*, avant de faire saisir le mot et dégager les idées. On est donc en plein dans les Instructions Officielles françaises de 1887. La note rédigée par Charles Renel qui remplaça Pierre Deschamps à la direction du Service de l'Enseignement, à l'intention des Européens, sous-entend l'application à Madagascar, de ces instructions avec la prudence qu'impose la connaissance de la psychologie malgache. Ce document intitulé Principes de Pédagogie à l'usage des Européens. Leur application à Madagascar, met en garde les enseignants français fraîchement débarqués dans la colonie, en les informant sur la mentalité malgache, contre la tentation d'y transplanter purement et simplement les façons de voir et les pratiques pédagogiques habituellement en usage en métropole.

Partant donc de sa connaissance de la psychologie malgache, il tira des règles pédagogiques dont quelques unes seront énumérées dans les lignes qui suivent :

Constatant la vivacité de l'imagination des Malgaches ainsi que la *"grande mobilité"* de leur esprit il concluait : *"Il est donc difficile de fixer longtemps leur attention. Chez eux la fatigue intellectuelle vient plus vite que chez la moyenne des Européens du même âge. Surtout lorsqu'il s'agit de raisonnement ou d'enseignement scientifique, il importe de ne pas aller trop vite et de répéter souvent, si on veut être compris"*. Quant à la durée des exercices dans les classes malgaches, il proposait *"20 minutes dans les écoles du 1er degré, 30 ou 45 minutes au maximum dans les écoles du second degré"* (2).

(1) CHAPUS (J). L'organisation de l'enseignement sous l'Administration du Général Galliéni, Montpellier, Sahy, 1930, p. 89.

(2) RENEL (Charles). Principes de Pédagogie à l'usage des Européens. Leur application à Madagascar. Tananarive, Imprimerie Officielle, 1922, p. 4.

Regrettant ce qu'il appelait la "grande timidité d'esprit et de caractère" du Malgache "surtout en face du Français, qui comme tout Européen était jadis l'objet d'une sincère et profonde admiration", il déclarait : "L'élève malgache doute facilement de lui-même, il craint de ne pas savoir, hésite presque toujours à dire ce qu'il sait. Il faut donc apprendre à l'interroger selon la méthode socratique pour l'amener à manifester tout ce qu'il est capable de dire" (1).

Quant à la discipline dans une classe malgache, elle ne semble poser aucun problème. Charles Renel expliquait encore : "Le Malgache, surtout celui de caste libre ou noble, est impassible, il évite -et il a cela de commun avec les jaunes- de manifester sa joie ou sa douleur par des signes extérieurs et violents. La femme ne doit pas crier pendant l'accouchement, l'homme dans la plus profonde détresse doit garder un visage serein. L'adolescent fait déjà l'apprentissage de cette sérénité... Aussi le maintien de la discipline n'offre-t-il aucune difficulté dans une classe indigène. Le Malgache supporte et s'abstient"(2).

Nonobstant les efforts d'adaptation à la psychologie malgache, comme ceux qui étaient entrepris par M. Charles Renel, l'Administration coloniale n'avait pas échappé à la règle générale, qui était celle d'utiliser des méthodes pédagogiques déjà employées en Europe.

Ainsi donc, chaque "organisation" avait importé ses méthodes pédagogiques européennes, dont les caractéristiques et la spécificité ne sont plus inconnues. Soutenant des philosophies éducatives différentes par leur conception du monde et leurs finalités, celles-ci reproduiront certainement dans la société malgache les mêmes divisions sociales, politiques et religieuses de l'Europe, et cela avec tout ce qu'elles comportent de variété, de richesse et de rivalité aussi.

Bref, aux réalités de la société traditionnelle malgache, avec ses croyances, ses divisions tribales, ses structures sociales, économiques et politiques, viendront se greffer ou se superposer les réalités du monde occidental, avec les rivalités religieuses où s'affrontent catholiques et protestants, avec les problèmes politiques où laïcisme et anticléricalisme se confondent et où, dans l'Océan Indien, l'Angleterre rivalise d'influence avec la France.

(1) RENEL (Charles). Principes de Pédagogie à l'usage des Européens. Leur application à Madagascar, Tananarive, Imprimerie Officielle, 1922, p. 5.

(2) Ibid, p. 5.

CHAPITRE III

LES PROGRAMMES SCOLAIRES :

L'ADMINISTRATION COLONIALE UNIFICATRICE ET DIRECTIVE.

Bien que les finalités des pédagogies d'inspiration protestante ou catholique soient également religieuses et chrétiennes, elles n'impliquent pas nécessairement les mêmes programmes d'enseignement, étant donné la divergence des philosophies qui les nourrissent. La grande différence qui sépare celles-ci réside en effet dans le fait que la philosophie des protestants, faisant de l'homme le "*reflet vivant de Dieu*" (1) avec qui il doit établir "*une relation directe, authentique et vivante*" (1), préconise, contrairement à celle des catholiques, le principe du libre examen de la Sainte Ecriture. Il va de soi que la pédagogie d'inspiration coloniale, avec ses finalités politico-économiques, avait aussi ses programmes propres.

Dans cette étude, il y a lieu de considérer :

- la période précoloniale, celle d'avant 1896, caractérisée par la grande liberté laissée aux organisations religieuses et l'imprécision de leurs programmes,
- la période coloniale dominée par l'action unificatrice et autoritaire de l'administration de la colonie.

1 - La période précoloniale : à chacun son programme.

L'article 291 des lois de 1881, dites Code des 305 articles, stipule : "*Les instituteurs ne seront tenus à aucun programme spécial pour répandre l'instruction ; il est seulement recommandé de faire de leur mieux, à ce sujet*" (2). Mais celui-ci fut complété par deux autres qui restreignirent cette grande liberté :

(1) DENIS (Mme M) in Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours, (s.d.Avanzini), Toulouse Privat, 1981, p. 31;

(2) PIOLET (J.B.). Madagascar et les Hova, Paris, Delagrave, 1895, p. 167.

- Article 295 : "Dans chaque village où se trouve une école, le Gouvernement désignera un Agent, chargé de la surveillance de l'école et des instituteurs, lequel devra porter à la connaissance du Ministre de l'Instruction Publique, toutes choses qu'il jugera devoir avancer les progrès de l'éducation, ou toutes celles susceptibles de pouvoir les arrêter, ou d'empêcher leur essor..." ; (1)
- Article 301 : "Tout accusateur de ceux qui ne remplissent pas les prescriptions de ces lois relatives à l'instruction publique, aura droit au tiers de l'amende infligée au contrevenant, si l'accusation est fondée" (2).

L'imprécision voulue par la législation dans ce domaine explique donc l'inexistence dans les deux camps, protestant et catholique, d'un programme scolaire systématique conçu pour le pays.

1.1 Le programme scolaire protestant.

L'on se souvient de ce passage extrait du rapport décennal de la mission protestante anglaise qui en donne une idée :

"Cette éducation à laquelle les missionnaires ont donné tant de temps et de peine, ne vise pas qu'à enseigner aux jeunes les éléments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, mais sa fin principale est d'inculquer la vérité morale et religieuse" (3). M. Bianquis confirme le caractère sommaire de ce programme quand il écrit : "Que doit chercher, en matière d'instruction, une Mission protestante ? Avant tout, à enseigner à tous les enfants du peuple au milieu duquel elle travaille la lecture, l'écriture et les connaissances les plus élémentaires, le tout dans leur idiome national, afin que ces jeunes générations aient elles-mêmes accès au livre divin, traduit dans leur langue.." Mais il n'y avait pas que des écoles élémentaires.

Les missions protestantes possédaient aussi des "écoles secondaires". Ces lignes de Chapus et Mondain renseignent un peu sur le programme de ces établissements :

(1) PIOLET (J.B.). Madagascar et les Hova, Paris, Delagrave, 1895, p.167.

(2) Ibid.

(3) London Missionary Society, Ten Years review of Mission Work in Madagascar 1870-1880, Antananarivo, L.M.S. 1880, p. 225 (cité par Boudou (A) in, Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p. 148.

"L'un des professeurs constatait, à son arrivée en 1892, que le niveau des mathématiques y était aussi élevé que dans une école secondaire anglaise". (...). "Les études dans les écoles normales portaient sur toutes les connaissances pratiques, avec des éléments de géométrie et d'algèbre" (1).

Quant à l'école industrielle d'Isoavina, "on y fabriquait des objets d'ameublement ou des ustensiles d'usage domestique" (2).

Le pasteur Ravelomanana qui déclare avoir assisté à un concours interscolaire vers 1894, donne dans son ouvrage intitulé Ny Sekolin'ny protestanta un aperçu sur le niveau du programme scolaire protestant. Faisant état de sa surprise quant au niveau relativement élevé de l'enseignement dispensé dans les écoles protestantes de l'époque, il écrivait:

"Tamin'ny teny malagasy sy ny gramera dia hatramin'ny fanaovana analyzy tanteraka na frazy anankiray lavalava ; tamin'ny marika dia problema misy mari-bola sy raikitra telo ary aljebra ; ary ny jeografia dia ny faritra amin'ny kontinanta samy hafa sy ny tanana lehibe any aminy avy, ary ny fizaran-tany eto Madagasikara" (3).

On apprend à travers ce passage, qu'en langue malgache et en grammaire on faisait des exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique de phrases assez complexes ; qu'en calcul on résolvait des problèmes d'arithmétique nécessitant parfois l'usage de la règle de trois, et des problèmes d'algèbre ; qu'en géographie on étudiait les divers pays des différents continents avec leurs principales villes, et les différentes régions de Madagascar.

Bref, dans la grande majorité des écoles, en particulier celles des campagnes, où se donnait bien sûr un enseignement religieux, mais également un enseignement classique qui frise parfois la simple alphabétisation, le programme est très élémentaire. Mais, dans une ou deux écoles de la capitale, réservées aux enfants de la classe dirigeante et à la formation des élites, il devient très riche, voire prétentieux.

(1) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, Tananarive, Imprimerie L.M.S, (s.d.), p. 20.

(2) Ibid.

(3) RAVELOMANANA, Ny Sekolin'ny protestanta, Tananarive, Salohy 1968, p. 71.

Le climat de concurrence entretenu par les solennités scolaires conduit en effet les responsables à pousser les élèves à la limite de leurs possibilités, en leur dispensant un enseignement analogue, sinon égal à celui qui se donne en métropole.

La mission catholique qui entra en compétition en 1861, échappera-t-elle à cette pratique ?

1.2. Le programme scolaire catholique.

Dans son ouvrage intitulé -Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Adrien Boudou, en donne un aperçu : *"On réservait au français, écrivait-il, une place de choix : grammaire, conversation, rédaction, étude de morceaux choisis des meilleurs auteurs. Dans les leçons d'histoire et de géographie, la France passait au premier plan, et on l'étudiait en détail comme dans nos écoles de la mère patrie" (1).*

Et à propos d'une solennité scolaire du 17 Septembre 1878, à laquelle assista le Premier Ministre Rainilaiarivony, le même auteur rapporte :

"Lecture en malgache, en français, en latin ; traduction en ces différentes langues ; analyses grammaticales et logiques ; chefs d'oeuvre de calligraphie..., tout a été hautement approuvé et admiré. Mais que dire du ravissement où nos chers enfants ont plongé leurs illustres examinateurs, en donnant des spécimens de leurs connaissances en haute arithmétique, en algèbre, en géométrie, en physique, en musique instrumentale et vocale, en dessin linéaire, dessin de tête, de paysage" (2).

Ce programme paraît très ambitieux à la grande majorité des écoles catholiques, implantées dans les campagnes et tenues par des instituteurs malgaches qui ne maîtrisaient pas la langue française.

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils, 1940, Tome II, p. 138.

(2) Ibid.

Il est donc conçu pour les écoles de la capitale où se dispensait un enseignement élitiste. *"Les Frères et les Soeurs, écrit M. Boudou, donnaient à leurs élèves l'enseignement primaire, et primaire supérieur, au moins pour certaines spécialités, dans les classes les plus avancées"* (1). Les solennités scolaires étant un moyen de propagande pour la qualité de l'oeuvre éducative auprès de la population et du gouvernement malgaches, les "organisations" étrangères en concurrence, les préparaient avec soin, recherchant presque parmi leurs élèves, des petits génies qui défendront les couleurs de l'établissement et de la Congrégation.

De par son caractère engagé, dans le sens de la connaissance de la langue française et de la France, le programme scolaire catholique annonce celui de l'administration coloniale.

2 - Depuis la colonisation : vers un programme unifié.

Déjà sous le régime de protectorat français (1895-1896), le résident Laroche s'empara de l'organisation du contrôle officiel et de l'inspection des écoles, alors que celles-ci appartenaient toutes aux missions protestantes et catholiques. Mais faute de personnel spécialisé ce contrôle restait virtuel. Avec l'annexion de Madagascar par la France en 1896, cette attitude expectative cessa. En effet, voulant affirmer la toute puissance de la France aux yeux d'une population nouvellement dominée et, par suite, désirant subordonner toute chose à l'autorité française, le général Galliéni prit une série de mesures qui plaçaient, entre autres, les écoles sous le contrôle de l'Administration coloniale, et cela nonobstant l'inexistence, à l'époque, de toute école officielle et laïque. La première circulaire du 5 Octobre 1896 est significative à ce sujet quand elle déclare que Madagascar devenue une terre française, la langue française doit y devenir la base de l'enseignement dans toutes les écoles.

Considérant l'institution scolaire comme l'un des meilleurs moyens pour faire acquérir aux Malgaches ce qu'il appelle, *"les sentiments de mutuelle tolérance, de concorde, d'union dans le respect et l'amour de la France"*, le général Galliéni s'attacha à l'organiser. Vu cet objectif, il indiquait un certain nombre de moyens:

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Paris, Beauchesne et Fils 1940, Tome II, p. 135.

- "Le premier, écrit Chapus, consistait à imposer à toutes les écoles des programmes, sinon identiques, du moins émanant des autorités de la colonie et "compris de manière à devenir dans l'esprit des professeurs, et, par suite, des élèves, le culte de la France" (1) ;

- le second, plus radical, "mit toutes les institutions dans l'obligation de consacrer la moitié des heures de scolarité à l'étude du français" (2).

Les écoles qui ne s'y conformeraient pas après un délai de six mois étaient menacées de fermeture. Inutile de préciser que ces mesures, en particulier la deuxième, rendaient précaire la situation des oeuvres scolaires des missions protestantes anglaises, norvégiennes et américaines. Ces "organisations" se trouvaient par la même occasion, dans une redoutable position d'infériorité par rapport à la mission catholique française, leur rivale.

L'organisation de cet enseignement dont la circulaire du 5 Octobre 1896 marqua le début sous le régime colonial avait été une oeuvre de longue haleine, progressivement mise au point, avec un souci constant d'adaptation aux réalités politico-économiques du pays, dans une unité de vue qui permit à Chapus d'écrire, en parlant des arrêtés successifs que le général Galliéni avait pris, les lignes qui suivent :

"L'arrêté du 16 Avril 1899, le premier en date des chartes administratives afférentes à l'enseignement, a donc été inspiré par le désir de favoriser la colonisation française à Madagascar et d'augmenter la production agricole et industrielle du pays. Cette préoccupation se retrouvera également dans les textes du 25 Mars 1901 et du 15 Juin 1903, où l'on peut voir des manifestations toute pures de la pensée du Général. C'est ce qui confère à ces trois arrêtés une unité profonde..." (3).

Ainsi, après avoir imposé l'enseignement du français à toutes les écoles de l'île par sa circulaire du 5 Octobre 1896, le général Galliéni, par ses instructions du 11 Novembre 1896, donna à l'Administration coloniale le droit d'inspecter les écoles privées, et traça pour la première fois dans le pays, un programme scolaire d'ensemble, centré sur la nécessité d'un enseignement pratique et professionnel. Ce programme

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, Montpellier, sahy, 1930, p. 29.

(2) Ibid.

(3) Ibid, p. 120.

fut ensuite enrichi progressivement à travers d'autres décrets. A titre d'exemple, voici quelques extraits du programme scolaire annexé au décret du 15 Juin 1903.

Concernant celui des écoles primaires, on peut relever par exemple :

"Langue malgache : On s'efforcera d'apprendre aux élèves la langue malgache, telle qu'elle s'écrit et s'imprime.

-Langue française : Lecture, copie, exercices de langage, composition, orthographe;

-Arithmétique : Numération, addition, soustraction, multiplication, division de nombres entiers et décimaux. Calcul mental. Problèmes élémentaires sur l'agriculture, l'industrie, etc...

-Système métrique : Etude du système métrique.

-Histoire : Notions très sommaires sur l'histoire de Madagascar, les relations de l'île avec la France, l'expansion coloniale de la France.

-Géographie : Notions très sommaires sur la géographie physique et économique de Madagascar, sur les relations commerciales de Madagascar et de la France (importation, exportation). Notions très sommaires sur la géographie des cinq parties du monde..."(1).

Figurent aussi sur ce programme, le dessin, la couture, l'agriculture et l'hygiène.

Sur le chapitre relatif à l'organisation et au fonctionnement de ces écoles primaires, on peut retenir ces passages qui renseignent particulièrement sur l'orientation de ces écoles : *"L'enseignement général*

occupera trois heures par jour, soit 15 heures par semaine.

(...). Les dix heures d'enseignement pratique seront réparties de la façon suivante : - Dessin, une heure et demie,

- Leçons de choses appliquées à l'agriculture, une heure,

- Agriculture pratique ou couture, sept heures et demie" (2).

Ce même souci de dispenser aux élèves un enseignement pratique et professionnel se retrouve également au niveau des écoles dites du second et du troisième degré. La rédaction de leur programme comporte

(1) J.O.M.D. (Journal Officiel de Madagascar et Dépendances), Juin 1903, p. 9479 (Programmes généraux d'enseignement).

(2) Ibid.

les deux rubriques bien distinctes, "*Enseignement général et Enseignement pratique*".

Comme le montrent les extraits ci-dessus, le Général Galliéni avait donc élaboré un programme scolaire structuré, détaillé et engagé dans la politique coloniale. Et, sous la direction de l'Administration de la colonie, ce programme fut appliqué dans toutes les écoles. Ces lignes de Mondain en sont un témoignage. "*Dans cette école, écrivait-il, comme dans toutes les écoles des Missions, aussi bien protestantes que catholiques, le programme appliqué se rapproche très étroitement du programme suivi dans les écoles officielles elles-mêmes*"(1).

"Très étroitement" est certainement l'expression juste de ce rapprochement entre les programmes car, comme l'écrivait Chapus, "*l'empressement des missions à se conformer aux vues du Gouvernement était tel que les désirs de Galliéni furent, en général, exaucés d'avance, parce qu'il était parvenu à créer cette unité de vues qui, plus que la contrainte, assure une collaboration féconde*" (2).

Mais, dans ce bel ensemble, remarquable par sa cohérence, une interrogation reste : quelle est la langue d'enseignement dans ces écoles? En effet, le fait de consacrer la moitié du temps de scolarité à l'enseignement du français, n'implique pas nécessairement que cette langue sert aussi à enseigner les autres disciplines comme le calcul, la leçon de choses, l'histoire et la géographie.

3 - La langue d'enseignement.

La question de la langue d'enseignement reste un éternel problème de l'instruction à Madagascar.

(1) MONDAIN (G). Ce que les Missions protestantes ont fait pour l'Instruction publique à Madagascar, Paris, Société des Missions Evangéliques, 1904, p. 11.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 29.

3.1. Les protestants, pour un enseignement en malgache.

L'on se souvient des circonstances dans lesquelles a été écrite la langue malgache, sous le règne de Radama Ier : des consonnes anglaises et des voyelles françaises. (cf. § 1.2.10, Chap. IV, Ière partie).

La part importante prise par les missionnaires protestants, surtout ceux de la L.M.S, à la fixation de cette langue, s'explique par le besoin qu'ils avaient de traduire la Bible, selon leur stratégie d'évangélisation, en langue vernaculaire. Ce qu'ils firent. Comme leur principal but dans le domaine religieux était de donner à tous la possibilité de méditer sur l'Écriture Sainte, il est aisé de comprendre qu'ils aient dispensé leur enseignement en malgache, langue dans laquelle cette Bible a été traduite. *"L'enseignement élémentaire, donné dans la langue*

indigène, était parfaitement adapté aux besoins de la population,
écrivait Chapus et Mondain" (1). Et parlant des écoles protestan-

tes de niveau secondaire ou supérieur comme le Collège ou l'école normale ou l'académie médicale, ils ajoutèrent : *"Dans toutes ces écoles l'enseignement était donné en malgache et l'on ne peut se faire une idée du labeur que les professeurs durent fournir pour présenter les connaissances aux élèves en leur propre langue. Les missionnaires protestants se sont appliqués à enrichir la langue indigène en l'astreignant à exprimer des conceptions nouvelles"* (2).

Mais l'étude des langues étrangères n'était pas pour cela négligée. Chapus et Mondain écrivaient encore, concernant les écoles secondaires:

"On parcourait un assez vaste cycle d'études, avec des éléments de français et d'anglais" (3). Les lignes qui suivent écrites

par Chapus confirment cette affirmation : *"Dans les écoles protestantes, les leçons étaient presque toutes données en langue indigène. L'Ecole normale et le Collège furent les seuls établissements où l'on enseignait l'anglais et uniquement à titre de langue étrangère"* (4). Et il ajoutait : *"D'ailleurs le français figurait*

(1) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, Tananarive, Imp. L.M.S. (s.d.), p. 20.

(2) Ibid, p. 21.

(3) Ibid, p. 20

(4) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 18.

également au programme du Collège" (1).

On ne peut donc être plus malgachisants que ces missionnaires protestants anglais de la London Missionary Society.

3.2. Les catholiques, "propagateurs du français".

Pour s'en rendre compte, il suffit de reprendre ces lignes d'Adrien Boudou : *"On réservait au français une place de choix : grammaire, conversation, rédaction, étude de morceaux choisis des meilleurs auteurs "* (2).

Cette inclination de la mission catholique française pour la propagation du français se retrouve également sous la plume du Père Cazet, préfet apostolique de Madagascar. *"La troisième classe, écrivait-il, est la moins nombreuse, mais elle se compose des plus avancés: (...). Dans cette classe, on leur enseigne particulièrement le français, ... (...); si les ressources permettaient de multiplier les écoles, la langue française serait parlée par la principale partie de la population; ce serait sans contredit un des moyens les plus propres à établir en peu de temps l'influence Catholique et Française à Madagascar"* (3).

Un protestant, Jean Bianquis, confirme tous ces propos en écrivant :

"A partir de 1865 ou 1870, l'enseignement méthodique du français fut représenté à Tananarive par les frères qui dépendaient de la mission catholique..." (4).

Les catholiques méritaient bien donc ce qualificatif de "propagateur du français", et l'on comprend bien leur démarche si l'on constate comme ici que leurs buts religieux étaient doublés d'une visée politique ouvertement déclarée.

C'est sans doute pour cela que leur politique dans le domaine scolaire semble précéder de près celle de l'Administration coloniale.

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 18.

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, p. 135.

(3) Ibid, p. 136 (Le P. Cazet cité par M. Boudou).

(4) BIANQUIS (J). "L'enseignement de la langue française à Madagascar", Revue de Madagascar, Avril 1905, 314-320, Paris, p. 315.

3.3. L'Administration coloniale contrainte au bilinguisme.

L'obligation faite par le général Galliéni à toutes les écoles, d'enseigner le français et d'y consacrer la moitié du temps de scolarité des élèves, traduit sa volonté de pratiquer une politique d'assimilation. Le contexte malgache dans lequel il se trouvait le poussait à croire qu'il était possible, sinon d'assimiler, du moins de franciser ce grand pays. Cette illusion lui était donnée par ce peuple malgache qui se montrait si empressé d'adopter le genre de vie des Européens, et qui manifestait une grande aptitude à s'instruire dans tous les métiers et les professions. Selon Chapus, cette phrase d'un rédacteur de la revue de Madagascar de Juillet 1900 aurait exprimé la pensée du Général au sujet de cette francisation : *"La langue malgache n'offrant pas de documents écrits n'a qu'un intérêt local ; elle disparaîtra devant la nôtre"* (1). Et dans sa circulaire du 15 Juin 1903, il persistait dans cet espoir : *"il demeure entendu toutefois que l'enseignement du français et la généralisation de l'emploi de notre langue par les indigènes restent à cet égard le but essentiel à poursuivre et à réaliser"* (2).

Mais cette politique de Galliéni n'était pas sans provoquer quelques réticences. Déjà, M. Boegner, président de la Mission protestante française, se montrait moins optimiste que le général. *"Je me représente, disait-il, les difficultés inséparables d'une entreprise aussi compliquée et aussi vaste que l'assimilation de Madagascar"*(3). Et il n'était pas le seul à émettre des opinions sur cette question qui suscita des réflexions à la fois d'ordre moral, philosophique et politique. Bianquis prenant la défense de la langue malgache exposait en ces termes la position des missionnaires protestants dans ce domaine :

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement sous l'administration du général Galliéni, p. 40.

(2) Ibid.

(3) BIANQUIS (J). Cité par M. Chapus in, L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 41.

"Ils croient, d'ailleurs, que la langue de chaque peuple est la seule clef qui donne véritablement accès à son intelligence et permette d'entrer en communication de pensées et de sentiments avec lui" (1). Et M. Julien de renchérir : "l'enseignement intensif du français chez des jeunes gens qui n'ont pas l'intégrale possession de leur dialecte est un ensemencement fait en terrain stérile" (2). Les questions d'ordre politique n'étaient pas absentes également : "Il y a déjà, là-bas, déclarait Bianquis, des indigènes parlant français qui réfléchissent sur le sens de la devise républicaine et sur ses corollaires lointains" (3). On craignait en effet que les Malgaches qui ont accès à la presse française aspirent, grâce à l'influence de l'esprit français, à leurs droits civiques. Le "malgachisant" M. Julien, comme le qualifiait Chapus, avançait un solide argument qui défendait fort bien la cause malgache : "Chaque fois qu'une nationalité se présente sous les espèces d'un bloc homogène et solidement organisé, écrivait-il, on peut être assuré, quels que soient les moyens mis en oeuvre par l'élément enveloppant et quelle que soit sa supériorité numérique, ce bloc ethnique, fut-il isolé de sa souche mère, continuera à vivre de son expérience propre, en conservant tous ses caractères essentiels, sa langue et ses moeurs" (4).

Toutes ces réflexions n'avaient pas certainement laissé indifférent le Général Galliéni, et ce d'autant plus que l'idée qu'il avait de l'assimilation, à croire Chapus, était somme toute assez large. "L'idée ne serait jamais venue au Général de chercher à faire des habitants d'un pays récemment conquis, des Français de mauvais aloi, par une assimilation hâtive, écrivait-il. Il avait un sens trop net des différences essentielles existant entre des populations séparées par des siècles de développement matériel, intellectuel et religieux, pour se laisser aller à l'idée chimérique de hausser, en un temps très court, les Malgaches au niveau des

(1) BIANQUIS (J). L'oeuvre scolaire de la Mission de Madagascar, Paris, Noblet et Fils, 1904, p. 17.

(2) JULIEN (G), cité par Bianquis (J) in, L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p. 113.

(3) BIANQUIS (J). "L'enseignement de la langue française à Madagascar", Revue de Madagascar, Avril 1905, p. 320.

(4) JULIEN, cité par Chapus (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 45.

Français" (1). Malheureusement, les déclarations publiques et les textes signés du Général ne correspondaient pas toujours à ces vues si pleines de sagesse qu'on lui attribue. Devant cette apparente contradiction, Chapus écrivait : "On arrive, en vérité, difficilement à saisir ce qui fut la pensée du Gouverneur sur cette importante question... Le Général semble avoir cru que le malgache ferait un jour place au français" (2). En effet, par l'arrêté du 16 Avril 1899, il confirma la décision qu'il avait prise en Octobre 1896, avec une précision que Chapus mit aussi en valeur : "Cela revenait à dire que dans les écoles élémentaires, la moitié du temps devait être consacrée à l'enseignement du français et l'autre à celui du malgache" (3). Seulement quand le Général voulut donner la priorité à la formation agricole et professionnelle des jeunes Malgaches, il décida également "que, dans les écoles officielles, la moitié du temps serait dorénavant consacrée aux travaux pratiques" (4).

Ce qui laisse supposer que la langue malgache fût entièrement bannie des écoles primaires. Cette supposition est d'autant plus plausible que *"l'enseignement du français comprenait des leçons d'histoire, des exercices très simples de calcul, de vocabulaire et d'observation, ..."* (5). Or la réalité était tout autre car, dans tous les arrêtés qui ont suivi la circulaire du 10 Octobre 1896, on retrouve l'étude de la langue malgache en première ligne du programme scolaire: L'article 32 de l'arrêté du 16 Avril stipule :

"L'enseignement primaire comprend :
La langue malgache,
La langue française
La lecture et l'écriture,
Le calcul et système métrique, ..."

(1) CHAPUS (S), L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Galliéni, p. 41.

(2) Ibid, p. 43.

(3) Ibid, p. 129.

(4) Ibid, p. 129.

(5) Ibid.

Il en est de même de l'article 45 de l'arrêté du 15 Juin 1903, et de l'article 46 de l'arrêté du 25 Janvier 1904, etc..

Comment expliquer alors l'attitude du Général ?

Les critiques souvent fondées, dressées contre sa politique d'assimilation l'avaient certainement influencé, mais agissant en homme politique, il n'avait pas voulu se déjuger publiquement. Comment en effet ne pas se rendre à l'évidence d'un programme aussi difficile à réaliser et que Bianquis qualifia de chimérique. "... une chimère, écrivait-il, car comment introduire effectivement l'enseignement d'une langue étrangère dans toutes les écoles d'un vaste pays, même dans les plus pauvres écoles des campagnes les plus reculées? Et cela sans avoir même de personnel enseignant préparé à cette tâche ? Qu'on imagine une mesure analogue prise du jour au lendemain pour toutes les écoles primaires de France !" (1).

A cette impossibilité matérielle s'ajoutait le risque de voir se "dépeupler les campagnes" au profit des villes, car comme le reconnaissait Chapus : "C'est par notre faute que tous les petits indigènes familiarisés avec quelques bribes de français se sont imaginés pouvoir participer, eux aussi, à la gestion des affaires publiques"(2). Force était donc pour le général Galliéni de se ranger adroitement à l'opinion ainsi clairement exprimée par Jean Bianquis dans un article sur l'Enseignement de la langue française à Madagascar :

"C'est seulement au terme d'une longue évolution que nous pourrons entrevoir la pénétration effective de la langue française jusque dans les moindres villages de notre nouvelle colonie, surtout si nous voulons que cette langue y soit préservée de déformations par trop profondes et ne dégénère pas en je ne sais quel sabir ou petit-nègre.

Pour le moment, il s'agit d'enseigner le français à une large élite, composée, non pas seulement de fils orgueilleux de Hova, mais aussi des enfants les plus intelligents des autres tribus"(3).

(1) BIANQUIS (J). L'oeuvre scolaire de la Mission de Madagascar, p.17.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Galliéni, p. 48.

(3) BIANQUIS (J). "L'enseignement de la langue française à Madagascar", Revue de Madagascar, Avril 1905, Paris, p. 319.

Ainsi, les réalités malgaches et les difficultés techniques contraignirent le général Galliéni à adopter, non sans une certaine réticence, la formule du bilinguisme dans l'élaboration du programme scolaire de la colonie.

Cette réticence se traduisit dans les faits :

- indication très générale pour ne pas dire très vague en ce qui concerne l'étude de la langue malgache : *"On s'efforcera d'apprendre aux élèves la langue malgache telle qu'elle s'écrit et s'imprime"*.

Cette phrase renferme tout le contenu du programme dans cette discipline (cf. arrêtés du 16.4.1899 ; du 15.6.1903 ; etc...). Sur la langue française par contre des indications précises étaient données sur les exercices à administrer aux élèves : *"Lecture, copie, exercice de langage, construction de phrases usuelles, étude méthodique des conjugaisons,..."* (cf. mêmes arrêtés).

- le temps consacré à l'enseignement du malgache diminue au fil des années, se trouve même supprimé dans certains cas :

Par exemple, l'arrêté du 15 Juin 1903 prévoyait dans les écoles régionales un enseignement hebdomadaire de trois heures pour la langue malgache, contre quatre pour la langue française,

- l'arrêté du 14 Février 1916, supprima le malgache, mais accorda neuf heures au français,

- l'arrêté du 14 Octobre 1933 redonna à l'enseignement du malgache une heure, contre neuf heures à l'étude du français.

A travers ces divers arrêtés, nonobstant les difficultés éprouvées par les "congrégations" enseignantes, notamment anglaises et protestantes, l'administration coloniale française imposa son programme scolaire avec l'étude obligatoire de la langue française.

Cette prise en main de l'institution scolaire par le gouverneur général de la colonie se traduisit également au niveau de l'organisation des établissements d'enseignement.

C H A P I T R E I V

LES ECOLES ET LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT :

LE GENERAL GALLIENI ORGANISATEUR .

On retrouve dans ce chapitre les deux grandes divisions : avant et depuis la colonisation officielle. La première correspond aux règnes plus ou moins heureux des différents souverains merina et la seconde à la domination sans cesse grandissante de l'administration coloniale.

1 - AVANT LA COLONISATION : l'époque des écoles libres et confessionnelles.

Dans cette période, il convient de distinguer deux parties: l'une de 1820 à 1835, caractérisée par le monopole de l'action protestante dans l'île, l'autre débute en 1861, marquée par l'entrée en scène de la mission catholique avec la Compagnie de Jésus. La période de 1835 à 1861 était la saison morte des activités missionnaires et scolaires de la grande île, fermée aux Etrangers, sauf à de rares exceptions.

Les missionnaires anglais de la London Missionary Society étaient donc les premiers autorisés à venir à Madagascar, par le roi Radama Ier, en qualité d'instituteurs et non de religieux évangélistes. La stratégie protestante, -instruire d'abord- et le désir du roi malgache de voir son peuple s'initier aux techniques occidentales- se rencontrèrent. Comme l'écrivait Jean Valette *"Radama, qui venait d'ouvrir largement son pays aux influences européennes, souhaitait la venue des missionnaires dont lui avait parlé Hastie. Il escomptait qu'ils se livreraient à l'enseignement, à l'enseignement technique surtout, et l'aideraient à la promotion de son peuple"* (1).

(1) VALETTE (J). Etude sur le règne de Radama Ier, Tananarive, Imprimerie Nationale, 1962, p. 23.

Les missionnaires travaillèrent dans ce sens. L'on se souvient de la date du 8 Décembre 1820 : celle de l'ouverture par l'instituteur anglais Jones de la première école de Tananarive. Il fut, par la suite, rejoint par d'autres maîtres envoyés par la L.M.S. Malgré les difficultés matérielles et la méconnaissance de la langue malgache, ceux-ci, soutenus par le roi, firent de l'Imerina le théâtre d'un grand essor de l'activité scolaire. En voici des témoignages : *"Dès l'année 1827, écrivaient Chapus et Mondain, le pionnier de cette oeuvre, le missionnaire Jones, évaluait à quatre mille le nombre des personnes sachant lire et écrire, alors qu'ils ne s'en trouvait que six, à son arrivée, utilisant les caractères arabes, mal appropriés au dialecte merina. On comptait alors 38 écoles, 44 maîtres et plus de 2300 élèves"* (1). Quant à Jean Valette, il rapportait : *"En 1828, à la mort de Radama, il y avait en Imerina trente-huit écoles et deux mille trois cent neuf élèves inscrits, avec quarante quatre maîtres"* (2). Concernant cette même période, Piolet écrivait aussi : *"Aidé de Griffiths et de sa femme, ainsi que de plusieurs autres qui allèrent progressivement le rejoindre, il réunissait 2000 enfants dans ses écoles en 1826, et 4000 en 1830"* (3).

Mais la mort de Radama Ier en 1828 interrompit l'élan imprimé à cette oeuvre dont il était le protecteur. Cela avait permis à Chapus d'écrire : *"Ces débuts, si riches en efforts et en résultats, furent malheureusement compromis par un règne de plus de trente années, celui de Ranavalona I (1828-1861), au cours duquel un fanatisme jaloux se dressa contre toutes les influences européennes. (...). Aussi ne restait-il, en 1861, que les ruines du bel édifice en voie de construction, trente années auparavant. Les maîtres avaient été chassés et leurs livres brûlés. (...). L'oeuvre était à reprendre de fond en comble"* (4).

Ce détail sur l'anéantissement total de l'oeuvre scolaire protestante est important car il permet de situer la position des "organisations"

(1) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, p. 7.

(2) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 27.

(3) PIOLET (J.B.). Madagascar et les Hova, p. 83.

(4) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 5.

consurrentes que furent les Indépendants anglais et les jésuites français, au moment de leur entrée en compétition, en 1861. Cette mise au point est nécessaire car on aurait tendance à croire que les protestants anglais avaient une très grande avance sur les catholiques français. En effet, que peut-il rester d'une oeuvre qui non seulement a été abandonnée par ses promoteurs pendant vingt-six ans, car ils étaient chassés de Madagascar en 1835, mais également attaquée violemment par le pouvoir local. Le grand avantage des protestants sur les catholiques était d'ordre psychologique, celui d'avoir déjà leur place dans le coeur de beaucoup de Malgaches qui avaient connu la prospérité de leur oeuvre scolaire de jadis.

C'est en ayant à l'esprit le tracé de cette nouvelle ligne de départ protestante qu'il convient d'aborder la suite de cet exposé.

1.1. Les écoles du premier degré ou écoles d'église.

Elles furent le commencement logique de l'infrastructure scolaire malgache. A l'époque précoloniale, leur ouverture n'avait fait l'objet d'aucune réglementation ; les différentes "organisations" intéressées étaient donc libres d'en ouvrir dans tous les lieux qu'elles jugeaient bons. Dans la capitale et les gros villages, chaque école avait, le plus souvent, son local propre ; mais, dans les petites localités, et c'est le cas le plus fréquent, on utilisait comme salle de classe des maisons particulières ou des lieux de culte. Ces "écoles-églises" furent naturellement les plus nombreuses car, comme l'écrivait Bianquis, *"des écoles indigènes fonctionnaient dans tous les temples de village"*(1).

En effet, comme on peut le lire dans un document sur l'historique de l'enseignement à Madagascar, établi par la "Direction de l'enseignement" en 1931, *"chaque école était église et chaque église école"* (2). Parlant de la case qu'il occupait, dans les tout premiers mois qui suivirent l'arrivée de la mission catholique à Tananarive, le Père Boy nous avait déclaré que celle-ci servait à la fois d'école, de chapelle et de dortoir.

(1) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p. 89.

(2) Direction de l'Enseignement : L'enseignement à Madagascar en 1931, dactylographié. s.d. p. 3.

Dans ces écoles du premier degré, on apprenait "à lire, à écrire, à compter en malgache" (1). Vraie pour toutes les écoles protestantes de cette catégorie, cette affirmation l'est moins pour les écoles catholiques qui donnaient la priorité à l'étude du français quand la capacité de l'instituteur le permettait. Mais, dans tous les cas, comme l'écrivait encore Jean Bianquis "Ce sont des écoles confessionnelles. L'enseignement religieux y est intimement uni à l'enseignement séculier. On y entend réciter des versets de la Bible et chanter des cantiques" (2). Et Chapus rapporta que "Le livre de lecture employé dans la plupart des sociétés protestantes est la Bible, ce "Livre" qui avait été traduit avec tant de soin par l'élite des missionnaires et des indigènes" (3). Les écoles catholiques n'étaient pas moins confessionnelles que celles des protestants. Evoquant les Frères des Ecoles chrétiennes, Boudou écrivait : "L'instruction religieuse à laquelle ils faisaient la place qui lui revenait, loin d'être une superfétation, était à leurs yeux un devoir qui primait tous les autres. Elle vivifiait tout leur enseignement, loin de lui nuire en rien" (4).

On n'a pas une statistique qui donne séparément le nombre de ces écoles du premier degré, mais on sait qu'elles représentaient la grande majorité des établissements scolaires, dans la proportion de 95 % au moins. Toute proportion gardée, en tenant compte de l'existence de nombreuses "organisations" protestantes à Madagascar, il ressort des chiffres ci-dessous que les oeuvres scolaires protestantes l'emportent de loin sur celles de la mission catholique.

Le recensement de 1881 organisé par le gouvernement malgache donna le résultat suivant :

(1) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p. 94.

(2) Ibid, p. 96.

(3) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 178.

(4) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p. 508.

Missions	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'instituteurs
L.M.S.	818	102.095	2.252
S.P.G.	41	2.417	68
N.M.S.	117	27.583	119
TOTAL	976	132.095	2.439
CATHOLIQUE	191	14.426	374

Les chiffres de ce tableau sont tirés de l'ouvrage du Pasteur Ravelomanana : Ny sekolin'ny protestanta, p. 73.

Les activités de la L.M.S. à elle seule dominant de très loin celles de la mission catholique.

Cette supériorité, numérique, de l'oeuvre protestante s'explique par l'importance des moyens utilisés. *"L'oeuvre était à reprendre de fond en comble, écrivait Chapus, Mais on s'y employa avec des moyens plus amples encore et un redoublement d'ardeur" (1).*

Piolet confirma cette affirmation : *"Du reste on ne peut nier que ces hommes et ceux qui leur succédèrent n'aient eu un grand esprit d'organisation. Humainement, ils prirent les meilleurs moyens pour fonder et ensuite pour développer leur Mission" (2).*

Mais les missions protestantes, comme la mission catholique, ne s'étaient pas contentées de développer l'instruction élémentaire; elles avaient aussi de nombreuses réalisations dans le domaine de l'enseignement "secondaire".

1.2. Les écoles du second degré ou supérieures .

Elles eurent la particularité d'être toutes implantées à Tananarive, la capitale. Le désir d'agir sur la formation des futurs dirigeants du pays, la nécessité de former le personnel enseignant et les futurs

(1) CHAPUS (S). L'organisation à Madagascar sous l'administration du général Galliéni, p. 3

(2) PIOLET (J.B.). Madagascar et les Hova, p. 83.

cadres religieux et, sans aucun doute de sincères sentiments humanitaires, avaient poussé les différentes "organisations, protestantes et catholiques, à investir dans cette catégorie d'établissements.

1.2.1. Les écoles protestantes prédominantes.

Dans ce domaine, les loyales concurrences des différentes congrégations protestantes faisaient parfois place à d'étroites collaborations.

a) L'Ecole Normale de la L.M.S. de Faravohitra.

Le 13 Septembre 1878, le premier ministre Rainilaiarivony assista à l'inauguration de cette école qui avait pour nom "Ny efapololahy" -qui signifie littéralement "Les quarante hommes", et ceci indépendamment de l'effectif de l'établissement. Le pasteur Ravelomanana donne les caractéristiques de ce dernier dans un ouvrage publié en 1968 : Ny Sekolin' ny protestanta. L'Ecole Normale de la L.M.S. recrutait ses élèves sur concours. Celui-ci avait le niveau du certificat d'étude primaire élémentaire. Pour y participer, il fallait avoir quinze ans. Les admissibles subissaient une deuxième sélection après six mois d'études préparatoires avant d'être admis définitivement. La sortie de cet établissement était sanctionnée, après trois années d'études, par un examen du niveau du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C.) et donnant droit à un diplôme. Aux élèves qui satisfirent à des épreuves supplémentaires de langue anglaise et de mathématiques supérieures, on délivra un autre diplôme dit de première classe. Il est à préciser que, dans cette école, l'enseignement se donnait en malgache et que les examens se passaient aussi dans cette langue. Une école primaire d'application était annexée à cette école normale, pour les stages pratiques des élèves-maîtres.

b) Le Collège des Friends Foreign Mission Association (F.F.M.A.) d'Ambohitovo.

M. Sewell qui fut à l'origine du collège à partir de 1868 voulut en faire une école secondaire non confessionnelle, qui était très originale à l'époque. L'établissement eut beaucoup de succès ; certains parents durent réserver longtemps à l'avance les places de leurs enfants. Sous la direction de M. Johnson, gendre de M. Sewell, l'établissement perdit son caractère non confessionnel en 1873, car il se consacra en plus

de l'enseignement purement secondaire, à la formation des maîtres et des évangélistes, destinés aux écoles et temples des F.F.M.A, connus aussi sous le nom des Quakers ou des Amis. Le recrutement des futurs instituteurs et pasteurs était assez original car on les choisissait dans le village même où ils devraient exercer leur profession. C'est une pratique dont l'Administration coloniale usera dans sa politique des races, et d'après laquelle elle confiait le commandement d'une localité à l'un de ses natifs les plus influents.

c) Le Collège évangélique de la L.M.S. à Faravohitra.

C'était la plus grande école de Madagascar de l'époque, déclarait en substance le pasteur Ravalomanana dans son ouvrage cité plus haut. Le bâtiment qui l'abritait à Faravohitra fut inauguré le 18 Juin 1881. Les cours avaient cependant commencé bien avant cette date, le 6 Avril 1869, à Avaratr'Andohalo, avec les révérends Toy et Cousins comme professeurs. L'établissement avait pour but de préparer des évangélistes et des pasteurs.

Le recrutement des élèves se faisait sur la proposition de la collectivité protestante d'une localité. Celle-ci choisissait parmi ses membres celui ou ceux qui lui paraissaient les plus dignes de ces fonctions. Les élus suivaient ensuite dans l'établissement, six mois d'études préparatoires au terme desquelles ils subissaient un examen de sélection. Les moins aptes à poursuivre les études formaient un premier groupe et furent renvoyés immédiatement sur le terrain, pour assurer les fonctions religieuses correspondantes à leur capacité. Un deuxième groupe fut constitué par ceux qui poursuivaient deux années d'études et qui sortaient de l'établissement avec le titre d'évangéliste. Enfin, un troisième groupe était formé de ceux qui, après quatre années de scolarité, devenaient pasteurs.

A partir de 1877, ce séminaire préparait aussi un certain nombre d'élèves aux emplois de la fonction publique ou des autres entreprises.

La théologie était la base de l'enseignement dispensé dans cet établissement dont le programme comprenait : la géographie physique et politique, l'histoire de Madagascar, la géométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la botanique, la géologie, l'astronomie, le chant et la musique instrumentale, la psychologie, la morale et la logique.

Vers la fin, quelques années avant l'annexion de la grande île par la France, on suivait aussi dans ce séminaire des études sommaires de médecine, de pharmacie et de chirurgie...

Il convient de rappeler que comme dans toutes les écoles protestantes de l'époque précoloniale, l'enseignement se donnait en malgache; cela demandait aux missionnaires européens enseignants des efforts considérables sur le plan linguistique.

d) L'académie médicale missionnaire.

L'idée de former des médecins malgaches était du Docteur Davidson de la L.M.S. (London Missionary Society). En 1864, grâce à des fonds recueillis en Angleterre et à Madagascar, il réussit à construire à Analakely (Tananarive), un hôpital de trente lits qui servait de base à cette école de médecine.

Pendant, les études médicales ne commencèrent effectivement qu'à partir de 1880 sous la direction du Docteur Borchgrevink de la N.M.S. (Société Missionnaire Norvégienne) et du Docteur Fox de la L.M.S.

Les études médicales proprement dites duraient cinq ans, après une année préparatoire de cours de chimie, de physique et de sciences naturelles.

Dans cette école où la collaboration des différentes missions protestantes était la plus étroite, on comptait quatre professeurs titulaires dont deux Anglais et deux Norvégiens, et sept autres, chargés chacun d'une discipline particulière.

Les huit médecins de la première promotion de cette école reçurent leur diplôme le 17 Septembre 1886, en présence du Premier Ministre, Rainilaiarivony.

L'année 1891 vit l'inauguration par la reine Ranaivalona III d'un autre hôpital de quatre-vingt-dix lits à Soavinandriana (Tananarive). L'effectif des élèves-médecins augmenta avec cette nouvelle structure. En 1893, il était de 33, dont 12 Betsileo entretenus par la Mission Norvégienne.

A côté de la préparation des médecins, les missionnaires protestants formaient aussi des sages-femmes, des infirmiers et des infirmières. En tout, ils étaient au nombre de 32 en 1882.

Ce fut dans ces hôpitaux protestants que furent accueillis et soignés par des médecins anglais et norvégiens et du personnel malgache

les blessés de l'armée d'occupation française...

Le nombre des étudiants était de quarante-huit au moment de l'occupation et celui des médecins diplômés s'élevait à cent environ.

Le docteur Borchgrevink fut décoré plus tard de la Légion d'Honneur par le gouvernement français pour les services rendus à la France.

L'oeuvre était donc d'importance.

e) L'Ecole des Filles de la FFMA (Friends Foreign Mission Association) de Faravohitra.

C'était la première école de filles de Madagascar, déclarait encore le pasteur Ravelomanana.

A l'origine, cette école fut créée par Mme Hartley qui, rentrée en Angleterre en 1868, céda sa place à Mme Street. Toutes deux élevaient chez elles à domicile quelques jeunes filles dans le but de les éduquer.

C'est en 1869 qu'une école fut ouverte à Faravohitra. Miss Gilpin la dirigea avec succès ; la population connaissait l'établissement sous ce nom de "Miss Gilpin".

Tout en accordant à l'enseignement général la place qui lui revient, Miss Gilpin mit l'accent sur l'éducation religieuse, la couture, la propreté et l'ordre dans le ménage.

f) L'école des filles de la L.M.S.

Madame Richardson et Miss Cameron qui furent à l'origine de cette école commencèrent leur enseignement dans une maison particulière appartenant à Mme Raketaka. Un bâtiment en brique et qui existe encore fut inauguré en 1883. L'école des filles d'Ambodin'Andohalo s'y abrita sous la direction de Miss Blis ; l'établissement était connu sous ce nom.

g) L'école du palais.

Le Premier Ministre Rainilaiarivony créa une école à l'intérieur du Palais royal. Elle était destinée aux enfants de la noblesse, du Premier Ministre et des gradés. Leur nombre variait de soixante à quatre-vingt-dix. La direction pédagogique de cette école fut confiée aux missionnaires de la L.M.S. C'était donc une école protestante qui avait le privilège d'éduquer les enfants de la classe dirigeante.

h) L'école professionnelle d'Isoavina.

Pour terminer cette énumération qui reste incomplète, on ne saurait oublier l'école professionnelle d'Isoavina dirigée par M. Peake désireux de donner aux jeunes Malgaches une formation qui leur permettrait de vivre décentement en utilisant les matières premières existant dans leur milieu. Son école, ouverte en 1890, préparait aux métiers de ferblanterie et de menuiserie. Elle sera fermée en 1897 par l'Administration coloniale.

Ce rapide inventaire est certainement insuffisant pour souligner l'importance de l'action protestante dans ce domaine de l'enseignement secondaire et supérieur.

L'étude des réalisations catholiques la mettra peut-être mieux en valeur.

1.2.2. Les écoles catholiques se défendent.

Comme les écoles protestantes, elles étaient toutes groupées à Tananarive, du moins celles qui méritaient cette dénomination.

Les principales furent :

a) L'école apostolique.

"Il ne fallait rien précipiter, disait le Père Cazet, et ce ne fut qu'à la fin de l'année suivante, en 1873, que s'ouvrit à Tananarive une petite école apostolique. Je tenais à faire un essai sérieux, et dans ce but je chargeai de cette oeuvre importante le Père Cassagne qui y mit tout son coeur et tous ses soins. L'école compta bientôt neuf élèves" (1).

En plus de la formation strictement religieuse, le préfet apostolique, relatant la visite faite par Mgr Delannoy dans l'établissement, donne une idée des autres disciplines enseignées. *"... sa grandeur aussi bien que M. l'abbé Mouton son vicaire général, fut étonné des rapides progrès de ces jeunes Malgaches dans les langues française, latine et grecque et dans les autres branches de l'enseignement" (2).*

(1) Cité par Boudou (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p. 126.

(2) Ibid, p. 127.

Le rendement de cet établissement fut toutefois assez maigre. Sur les neuf élèves, un seul termina régulièrement sa formation, après un séjour au noviciat de la Province de Toulouse. Il s'agit de M. Venance, originaire de l'île de Nosy Be. Les autres furent orientés vers l'enseignement où ils devinrent d'excellents instituteurs.

b) Le Collège Saint-Joseph d'Andohalo.

Le Père Cazet, préfet apostolique, fit l'acquisition d'un terrain à bâtir le 8 Mars 1880. Les travaux de construction commencèrent le 14 Mars 1881. Le 22 Septembre 1882, les Frères des Ecoles Chrétiennes prirent possession du nouvel établissement qui s'appela Collège Saint-Joseph.

"A la fin d'Avril 1866, écrivait M. Boudou, il y avait à Andohalo 72 élèves et 10 pensionnaires. Le 16 Juillet, on comptait 275 élèves dont 129 internes y compris une classe de 40 futurs instituteurs. En 1888, ils atteignaient à peu près les 500, pour redescendre à 400 en 1889 (405 inscrits, le 8 Septembre)" (1).

Recevant des subventions du gouvernement français, les écoles catholiques furent souvent inspectées par les "Résidents", représentants officiels de la France, depuis l'essai de protectorat de 1885. A la suite d'une inspection, qu'il commença le 4 Avril 1891, M. Maurice Bompard, alors Résident général, écrivait ces lignes :

"L'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne est digne, en tous points, du nom qu'elle porte. Les enfants y entrent très jeunes ; mais, soumis par le Frère Gonzalvien à une intelligente méthode d'enseignement, ils sont amenés de degré en degré, jusqu'à un Cours Supérieur remarquablement fait par le Frère Ismaël-Norbert, et dont ils sortent pourvus d'une réelle instruction primaire" (2). Dans ce cours supérieur, "l'enseignement se donnait entièrement en français" écrivait M. Boudou.

Comme on peut le constater à travers les propos du résident, cette école n'était pas à proprement parler un établissement du second degré.

Peut-être celui d'Ampohipo en remplissait-il mieux les conditions?

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p.334.

(2) Ibid, p. 335.

c) Le Collège Saint-Michel d'Ambohipo.

Les cours de français que le Père Venance Manifatra donnait au Collège Saint-Joseph d'Andohalo étaient un prélude à la création de ce nouveau collège. La visite du Père Michel Lanusse, chef de la Province de Toulouse, dans la grande île fut comme un catalyseur dans la réalisation de ce dernier. Dès la fin des travaux, le Père Bareyt fut nommé, en Septembre 1888, directeur de cet établissement qui prit le nom de Collège Saint-Michel en l'honneur du Père provincial. L'établissement était *"destiné à former des maîtres d'école capables, et à préparer des jeunes gens pour la carrière militaire, pour les études de médecine, pour l'industrie, le commerce..."* (1). Les études duraient quatre ans dont une année préparatoire. Une année supplémentaire, réservée à un très petit nombre, était destinée au cours de latin.

"Tout l'enseignement se donnait en français, sauf dans la classe préparatoire et pour l'instruction religieuse", écrivait encore M.

Boudou.

En 1894, l'effectif était de soixante. Le recrutement se faisait par un examen très sérieux dont le programme était donné à l'avance.

En 1894, seuls dix-huit candidats furent retenus sur un total de trente-cinq.

Tous les Résidents français qui s'étaient succédés à Tananarive *"témoignèrent aux élèves d'Ambohipo la même satisfaction et la même bienveillance"*.

d) L'enseignement féminin des Soeurs de saint-Joseph de Cluny.

Ces lignes de Jean Laborde qui était consul de France à Tananarive soulignent l'espoir que ce fonctionnaire plaçait derrière l'oeuvre d'éducation de ces religieuses :

"En élevant les jeunes filles dans la pratique du bien et de la vertu, elles prépareront les voies de la civilisation que les Malgaches aveugles semblent vouloir repousser. Ces jeunes filles devenues plus tard leurs épouses adouciront insensiblement la rudesse de leurs moeurs, leur feront aimer ce qu'ils ont

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p.343.



détesté, et établiront ainsi, mieux que n'auront pu faire tous nos discours, la pacifique influence de la France et de la religion chrétienne : ..." (1).

Les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny possédaient en 1873 quatre maisons à Tananarive, une par paroisse. Dans leur école d'Andohalo, la plus importante, elles formaient les monitrices et les maîtresses d'école parmi leurs meilleures élèves. Cela leur permettait en 1879 de diriger quarante quatre écoles dans les environs de la capitale.

Comme les dames protestantes, elles avaient dispensé un enseignement ménager. La finition des travaux manuels exécutés par leurs élèves les rendit célèbres. *"La Reine a voulu voir elle-même ces merveilles. (...). Elle en a été si enchantée qu'elle a tout acheté en bloc, tout sans exception"*, rapporte M. Boudou" (2).

L'inventaire des réalisations dans le domaine de l'enseignement secondaire ou supérieur semble incliner la balance en faveur des protestants. L'Académie médicale missionnaire est un élément important qui assure cette supériorité. Mais elle n'explique pas tout. En effet, les forces en présence paraissent inégales. D'un côté, on a une organisation catholique, la Compagnie de Jésus, avec les Frères des écoles chrétiennes et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny comme personnel enseignant ; de l'autre, une sorte de coalition de plusieurs "organisations" protestantes autonomes, de différentes nationalités, comme la L.M.S, la S.P.G. et la F.F.M.A. qui sont d'origine anglaise et, les luthériens de Norvège et d'Amérique. A la réouverture de la grande île aux Etrangers en 1861, la L.M.S. reprit ses oeuvres avec ardeur. Elle bénéficia d'aides substantielles du gouvernement anglais. (cf. Ière Partie, Chap. VI, § 3).

A cela s'ajoutaient d'une part, l'action conjuguée des autres organisations protestantes nouvellement installées, d'autre part, le soutien du gouvernement malgache dont les dirigeants convertis au protestantisme voulurent faire de cette religion, celle de l'Etat. Quant à la mission catholique, elle souffrait de la politique abstentionniste de la France. Les subventions accordées par le gouvernement français aux écoles catholiques pour les encourager dans la propagation de la langue française étaient de date

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p.133.

(2) Ibid, p. 139.

récente, vers les années 1885 où la France fut engagée dans une politique de conquête à Madagascar. Aussi toute proportion gardée, la mission catholique avait-elle fait preuve de beaucoup de combativité. Toutefois, le bilan de la valeur intrinsèque des réalisations scolaires aussi bien au niveau primaire que secondaire, penche nettement en faveur des missions protestantes.

Mais avec l'entrée en jeu de l'Administration coloniale, son alliée de circonstance, la mission catholique ne se montrera-t-elle pas plus performante ?

2 - APRES 1896 : L'enseignement officiel et laïc s'organise .

Cette date marqua le début d'une ère nouvelle caractérisée par l'entrée en compétition de l'Administration coloniale qui modifia les rapports de force entre les "organisations" concurrentes.

2.1. La mission catholique à l'honneur .

Au fur et à mesure que la France s'affirmait dans sa position de conquérante à Madagascar, l'oeuvre scolaire de la mission catholique prenait de l'importance. Le phénomène s'amplifia avec la loi française du 6 Août 1896 qui déclara Madagascar, "colonie française". La mission catholique vit ses effectifs scolaires augmenter très rapidement. Elle bénéficia en effet, comme on l'a déjà vu, d'une idée qui était très courante à l'époque : qui dit protestant, dit Anglais et qui dit catholique dit Français. Et, comme la grande île est devenue "terre française" selon l'expression du général Galliéni, beaucoup de Malgaches se rangèrent du côté de ce qu'ils croyaient être la religion du vainqueur. Et les missionnaires intéressés n'avaient pas manqué d'encourager ce mouvement.

"On a vu souvent depuis la guerre, déclarait Gautier, des villages entiers, parfois des districts passer en bloc de la religion protestante à la religion catholique, après une courte délibération municipale" (1). Et parlant ensuite de ce qu'il appela "la distri-

(1) GAUTIER (E.F.), "L'oeuvre scolaire à Madagascar", Revue de Madagascar, Janvier 1900, Paris, p. 37.

bution" des élèves dans les écoles, il ajoutait : *"Elle a changé notablement cette distribution, dans les trois dernières années. Autrefois, sur 100.000 élèves -à peu près, nos statistiques ne sont pas absolument rigoureuses- les deux tiers étaient élèves des écoles protestantes. Aujourd'hui la proportion s'est renversée"* (1).

A ces avantages tirés des effets psychologiques de la victoire française s'ajoutaient les conséquences des contrats que le Général Galliéni fit conclure entre le gouvernement de la République française d'une part et les Frères des Ecoles chrétiennes et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny de l'autre. (cf. Ière Partie, chap. VII, § 3.2.1.). Grâce à l'aide financière provenant de ces accords, la mission catholique put augmenter l'effectif de son personnel européen et ouvrir dans la capitale cinq établissements portant comme enseigne, "Ecole municipale". Il s'agissait d'abord d'écoles officielles car elles dépendaient directement des autorités civiles ; ensuite d'écoles confessionnelles car d'une part, elles étaient tenues par des congréganistes, les Frères des écoles chrétiennes et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, d'autre part leurs élèves *"étaient astreints à prendre part à tous les exercices religieux pratiqués dans les établissements congréganistes, et même conduits aux offices célébrés dans les églises"* (2). Le caractère officiel de ces écoles essentiellement confessionnelles plaça la mission catholique dans une situation privilégiée par rapport à ses rivales protestantes.

Enfin, la politique de Galliéni en matière d'enseignement avantagea la mission catholique par rapport à ses rivales anglaises, norvégiennes et américaines. En effet, en imposant l'étude de la langue française dans les écoles, il mit en difficulté les "organisations" enseignantes protestantes autre que françaises.

Dans le même ordre d'idées, la prise par l'Administration coloniale, certes moyennant quelque réparation financière, d'un certain nombre de leurs établissements, affaiblit énormément le prestige des missions religieuses protestantes. Tel fut le cas du Collège évangélique de la L.M.S. à Faravohitra transformé en Palais de justice ; le cas de l'Ecole des Filles de la FFMA de Faravohitra affectée au Service topographique; le cas encore de l'Ecole Normale de la L.M.S. de Faravohitra donnée à la Mission protestante française.

(1) GAUTIER (E.F.). "L'oeuvre scolaire à Madagascar", Revue de Madagascar, Janvier 1900, Paris, p. 37.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'administration du général Galliéni, p. 59.

Ce qui, par voie de conséquence, augmenta l'influence de la mission catholique.

Ces conditions, qui furent très favorables à cette dernière, lui permirent d'accroître considérablement ses effectifs scolaires. D'après le Journal Officiel de Madagascar du 17 Octobre 1900, on les évaluait à 26.000 élèves en 1896 ; deux années après ils quadruplèrent. Quant au nombre total des écoles catholiques, en Imerina et au Betsileo, il passa, pendant la même période, de 400 à 1250. Il s'agit ici des écoles primaires.

Quant aux écoles secondaires, elles restèrent au nombre de deux, mais leur importance et leur prestige augmentèrent. Dans le Journal Officiel de Madagascar et dépendances du 11 Mai 1901 (p. 5811), on peut lire les lignes suivantes sur le Collège Saint-Michel d'Ambohipo :

*"Le collège St-Michel d'Ambohipo a fonctionné, non sans succès, jusqu'en 1894.....
Peu de temps après, les circonstances nouvelles rendant avantageux son transfert en ville, la mission catholique obtint du Gouverneur Général -sous condition de construire une école pour l'enseignement du français- la cession d'un bel emplacement sis à Amparibe et qui avait appartenu précédemment à Ramasindrazana, tante de la reine. (...).
A partir de la 3e année, ce sont les professeurs européens eux-mêmes qui enseignent, et il va sans dire que les enfants européens ne sont confiés qu'à eux...
Enfin, depuis sa fondation, l'établissement a fourni de nombreux interprètes et écrivains aux divers services de la colonie"....*

Si la mission catholique jouissait d'une si grande bienveillance de la part de l'Administration coloniale, les missions protestantes non françaises, en particulier la L.M.S, étaient, en revanche, tenues pour suspectes. Ce qui les obligea, pour la survie de leurs oeuvres, à faire appel à leur coreligionnaire de France, la Mission protestante française (M.P.F.). Le gouvernement de la colonie encouragea cette dernière à se substituer aux autres organisations protestantes. Le but du général Galliéni était en effet de franciser tous les établissements scolaires privés. Mais comme on l'a vu, la M.P.F. n'était pas à la hauteur de ce qu'on attendait d'elle sur le plan financier et en personnel, étant donné l'importance de l'oeuvre de la L.M.S. et des autres "organisations".

Toutefois, réalisé ou non, l'objectif visé était tout à fait indépendant de l'organisation d'un enseignement officiel et laïc.

2.2. L'enseignement officiel et laïc dans une organisation fonctionnelle de la colonisation.

L'organisation d'un enseignement officiel ne semblait pas d'une grande urgence au lendemain de la conquête de Madagascar par la France. En effet, l'infrastructure scolaire mise en place par les missions protestantes et catholiques était relativement bien développée à l'époque pour le pays. *"Lorsque le gouvernement français s'établit à Madagascar, écrivait Bianquis, il bénéficia de tout ce travail éducatif que les Missions y accomplissaient depuis trois quarts de siècle. En peu de temps, il put recruter pour son service, un nombreux personnel indigène d'employés, de secrétaires, de dessinateurs, de gouverneurs et sous-gouverneurs, tous élèves des Missions, et la plus grande partie des Missions protestantes, mais tous éminemment assimilables, surtout lorsqu'à leurs connaissances antérieures ils eurent ajouté celle de la langue de leurs nouveaux maîtres"* (1). Gautier, premier directeur de l'enseignement de la colonie aurait même dit que *"L'édifice existant pouvait être utilisé comme tel"* (2). Et ce d'autant plus que *"les écoles de mission assez nombreuses n'imposaient aucune dépense"* (3).

L'organisation de cet enseignement officiel s'avérait encore moins urgente quand on constate l'empressement que les sociétés missionnaires mettaient à développer leurs oeuvres scolaires et à se conformer aux idées du Général Galliéni, comme celles sur l'obligation d'enseigner le français dans toutes les écoles et d'y consacrer la moitié du temps de scolarité ou celles sur la nécessité de donner à l'enseignement un caractère pratique et professionnel.

Mais le Général n'adopta pas cette solution d'attente et de passivité. En effet, l'importance de l'influence protestante, donc non-française et surtout anglaise, dans l'institution scolaire en place, le préoccupa beaucoup. Il soupçonna les missionnaires anglais de pratiquer,

(1) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.90.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 23.

(3) Ibid.

derrière une attitude conciliante, une politique anti-française. D'un autre côté, la poussée de l'anticléricalisme et du laïcisme français, qui l'obligea à rompre plus tôt que prévu les contrats conclus avec les Frères des Ecoles chrétiennes et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, précipita les événements. Par ailleurs, le Conseil de l'Enseignement déclarait dans sa séance du 8 Août 1904 que *"la question de l'instruction élémentaire était d'une trop grande importance pour ne pas solliciter toute l'attention du Gouverneur Général"* (1). Et le gouvernement décida donc d'avoir un enseignement lui *"permettant de concourir, de la façon la plus rapide et la plus efficace, à l'oeuvre de colonisation et d'assimilation française qu'il poursuit à Madagascar"*(2). L'arrêté du 16 Avril 1899, *"la première en date des chartes administratives afférentes à l'enseignement"* selon l'expression de Chapus, traduit la volonté de l'Administration coloniale de prendre enfin d'une manière effective la première place dans le domaine de l'enseignement.

L'article 5 énumère les divers types d'établissements d'enseignement officiel et définit leur but :

"L'enseignement officiel à Madagascar est donné dans les écoles supérieures, les écoles régionales d'apprentissage et les écoles primaires rurales.

Ces établissements répondent tous à deux buts essentiels :

1°) *Faire des jeunes Malgaches des sujets fidèles et obéissants de la France et, à cette fin, se consacrer à l'enseignement de la langue française et des notions d'histoire, de géographie, etc, pouvant inculquer aux élèves l'idée de la grandeur et de la civilisation de leur nouvelle patrie ;*

2°) *Donner à l'enseignement un caractère industriel, agricole et commercial, de manière à pouvoir procurer aux colons et aux divers services publics de la colonie des collaborateurs et agents instruits et exercés, et fournir aux élèves les moyens d'apprendre un métier destiné à leur assurer des moyens d'existence, à augmenter leur bien-être matériel".* (Journal Officiel de Madagascar et dépendances, p. 3225).

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 64.

(2) Ibid.

Cet arrêté et un programme du 26 Juillet de la même année établirent pour la première fois une classification méthodique des écoles officielles.

La nouvelle organisation permet de distinguer :

2.2.1. Les écoles primaires rurales ou du premier degré.

Dans ces établissements, la moitié du temps devait être consacrée à l'enseignement général et l'autre à l'enseignement professionnel primaire. Les enfants y furent admis dans leur huitième année ; ils les quittaient à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils atteignirent l'âge de 14 ans.

L'accès de ces écoles était libre, sans autres conditions que celle de l'âge. En général elles étaient dirigées par des instituteurs indigènes. Elles correspondaient aux écoles élémentaires françaises, mais n'étaient pas leurs équivalentes, remarqua Marcel Olivier qui était gouverneur général à Madagascar de 1924 à 1929.

2.2.2. Les écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole.

L'enseignement s'y affirma de plus en plus dans le sens pratique et professionnel.

Depuis 1909, elles prirent le nom d'écoles régionales pour les garçons et d'écoles ménagères pour les filles.

Les élèves étaient recrutés par voie de concours. Les études duraient trois ans pour les diverses sections :

- section d'enseignement général, destinée à la préparation des futurs agents de l'administration, des comptables et employés du commerce local et de la colonisation ;
- section industrielle où les ouvriers du bois et du fer commençaient l'apprentissage de leur métier ;
- section agricole qui pourvoyait au recrutement des établissements spéciaux du service de l'agriculture.

L'examen du Certificat d'Etudes du Second Degré (C.E.S.D.), sanctionnait la fin de la scolarité.

Ces écoles étaient tenues par des maîtres européens secondés par des professeurs assistants malgaches.

La création des écoles régionales datait du 16 Avril 1899. L'article 16 de l'arrêté stipule : *"Il est fondé dans chaque cercle ou province une école dite : école régionale d'apprentissage industriel et agricole"*.

2.2.3. Les écoles supérieures.

Elles furent toutes groupées à Tananarive.

Les arrêtés du 16 Avril 1899 et 15 Juin 1903 renseignent sur leur organisation.

a) L'école Le Myre de Vilers.

Du nom d'un diplomate français qui servit à Madagascar avant l'occupation française, elle fut instituée par l'arrêté n° 281 du 2 Janvier 1897. Préparant les fonctionnaires indigènes, notamment les instituteurs et les candidats à l'école de médecine, elle comprenait six sections : section normale, section administrative, section des postes et télégraphes, section topographique, section des travaux publics, section médicale.

Au terme d'une scolarité de deux ans, les élèves de la section normale subissaient les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement; ceux de la section médicale se présentaient au concours d'admission au cours préparatoires de l'école de médecine ; les autres devaient prouver par des examens spéciaux leur aptitude professionnelle à entrer dans les services publics.

b) L'école de médecine

Créée le 11 Décembre 1896, elle fut rattachée pendant les dix premières années au Service de l'Assistance médicale indigène.

Cette école exigeait, avant l'admission, un stage d'un an aux cours préparatoires qui représentèrent les études métropolitaines dites P.C.N. ; et au terme de cette année avait lieu un nouveau concours. La durée du séjour à l'école était de quatre ans, avec des examens de passage, et un examen final donnant droit, en cas de succès, au diplôme de médecin et au classement dans les cadres de l'Assistance Médicale indigène.

c) L'école professionnelle de Tananarive .

Première école professionnelle officielle, elle fut créée le 17 Décembre 1896. Elle avait pour but, écrivait M. Jully, d' *"assurer des ouvriers et des contremaîtres à nos colons, dans l'industrie comme dans la culture"* et de *"développer chez l'indigène le goût et l'habitude du travail manuel en augmentant et en améliorant la quantité et la qualité des produits fabriqués"* (1).

Réorganisée le 19 Décembre 1906, elle prit le nom d'école professionnelle supérieure de Madagascar. Les élèves furent alors recrutés par voie de concours, parmi les élèves et anciens élèves des écoles officielles, âgés de quatorze ans révolus et ayant un certificat de santé.

d) L'école d'agriculture de Tananarive.

L'article 12 de l'arrêté du 16 Avril 1899 stipule : *"Il est créé à Tananarive une école d'agriculture, dont l'organisation sera fixée par un arrêté ultérieur"*.

Cet établissement recrutait ses élèves parmi ceux qui étaient pourvus du diplôme de fin d'études des écoles régionales d'apprentissage agricole et industriel ou ceux des établissements d'enseignement privés qui avaient obtenu un diplôme de fin d'études, consécutif à un examen contrôlé par l'Etat conformément aux articles 70, 71 et 72 de l'arrêté du 16 Avril 1899.

Enfin, cette énumération serait trop incomplète si on omettait de citer un type d'établissement spécialement conçu pour les enfants européens. Il s'agit des écoles dites "préparatoires". Dans son ouvrage, Neuf ans à Madagascar, le Général Gallieni écrivait : *"En 1901 et 1902, l'accroissement du nombre des colons avait été très marqué dans les principales villes de l'île. Je reconnus dès lors nécessaire de créer quelques établissements scolaires, spécialement destinés aux enfants européens"* (2).

Trois arrêtés du 27 Janvier 1903 instituèrent à cet effet, ces écoles dites préparatoires, connues aussi sous le nom d'écoles européennes, d'abord à Tananarive, Tamatave et Diego-Suarez. Plus tard des établissements

(1) JULLY (A). "L'enseignement professionnel à Madagascar", Revue de Madagascar, 10 Août 1899, Tome I, Paris, p. 101.

(2) GALLIENI (Gal). Neuf ans à Madagascar, p. 342.

similaires furent créés à Majunga et à Mananjary.

Les programmes de ces écoles avaient surtout pour objet de fournir aux enfants intéressés un bagage de connaissances les mettant en mesure d'aborder les entreprises coloniales d'une part et de poursuivre éventuellement des études plus complètes en Métropole, d'autre part. Une grande importance fut accordée à ces écoles ; le tiers (soit 70.000 F.) des crédits prévus pour le personnel enseignant européen leur fut affecté.

En Mai 1905, le nombre d'enfants d'origine européenne qui les fréquentaient était de 246 dont 52 à Diego-Suarez, 46 à Majunga, 23 à Mananjary, 58 à Tamatave et 67 à Tananarive.

Les réalisations dans le domaine de l'enseignement officiel se résumaient ainsi en 1905 :

a) Ecoles européennes : 9 dont à :

- Tananarive	2 écoles	-	5 maîtres	-	67 élèves
- Diego-Suarez	2 écoles	-	2 maîtres	-	52 élèves
- Majunga	2 écoles	-	2 maîtres	-	46 élèves
- Mananjary	1 école	-	1 maître	-	23 élèves
- Tamatave	2 écoles	-	2 maîtres	-	58 élèves
TOTAL	9 écoles		12 maîtres		246 élèves

b) Ecoles officielles indigènes :

- Circonscription scolaire du Centre	166 écoles	-	292 maîtres	-	14.603 élèves
- Circonscription scolaire de l'Est	59 écoles	-	72 maîtres	-	5.252 élèves
- Circonscription scolaire Nord-Est	52 écoles	-	66 maîtres	-	3.193 élèves
- Circonscription scolaire du Sud	58 écoles	-	100 maîtres	-	3.379 élèves
TOTAL	335 écoles		530 maîtres		26.427 élèves

A ces écoles indigènes s'ajoutent les écoles supérieures et autres, groupées sous la rubrique écoles administratives qui étaient au nombre de 28 avec 31 maîtres et 1973 élèves.

Au terme de cet inventaire, on est saisi par la logique et le réalisme avec lesquels l'organisation de ces écoles officielles a été conçue. Chaque section devait collaborer au but nettement défini.

Les écoles du premier degré visaient la formation agricole des Malgaches, les mettant ainsi à l'abri du besoin vital de l'alimentation; les écoles régionales avaient pour but de pourvoir aux besoins en mains d'oeuvre et employés, de la colonisation européenne dans l'agriculture et l'industrie ; enfin les écoles supérieures formaient une petite élite de Malgaches servant en général d'auxiliaires compétents dans les diverses activités et particulièrement dans la fonction publique de la colonie.

Cependant la mise en place de cet enseignement officiel dont l'organisation est si bien agencée ne s'était pas faite indépendamment des intérêts, en particulier scolaires des missions religieuses présentes dans la grande île.

2.3. De la collaboration à la concurrence.

La lutte d'influence entre missionnaires protestants et catholiques à Madagascar avait déjà duré un demi-siècle. Ayant eu la faveur du gouvernement malgache au détriment des catholiques, les nombreux protestants de Madagascar craignirent que l'occupation française ne se traduisît par une persécution inverse. Les phénomènes psychologiques qui corroborèrent les oeuvres scolaires catholiques semblèrent justifier, injustement d'ailleurs, cette appréhension. En effet, le but du Général Galliéni en matière d'enseignement semblait tout de progrès et de patriotisme. Son indifférence religieuse coïncida avec l'anticléricisme qui régna alors en France. Il en tint compte résolument, mais sans trop porter atteinte à l'enseignement des missions, en instituant les écoles officielles avec l'aide de Pierre Deschamps alors directeur de l'enseignement de la colonie. Dans ses correspondances avec M. Lebon, Ministre des Colonies, il fit savoir cependant son désir de diminuer l'influence des missions

religieuses par la création d'un enseignement neutre et d'un clergé officiel. Mais, à cette époque, supprimer brusquement les écoles des missions était chose impossible car le budget de la colonie y aurait succombé. Il était donc obligé de ménager une période de transition pendant laquelle il pratiqua une politique de subventions, couramment utilisée dans les colonies anglaises.

2.3.1. Le temps de la collaboration.

La concurrence traditionnelle entre protestants et catholiques continua comme dans le passé. La collaboration dont il s'agit concernait d'un côté l'Administration coloniale et de l'autre les missions religieuses qui constituaient le bloc de l'enseignement privé.

L'arrêté du 16 Avril 1899 en fut le stimulateur. Il stipule en son article 58 que : *"La colonie viendra en aide à un certain nombre d'établissements d'enseignement privé, dans les cas et conditions prévus aux articles 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, soit en mettant à leur disposition les locaux nécessaires soit en prenant à sa charge l'entretien du personnel enseignant"*.

Cette aide était liée au concours que les écoles libres apportaient à l'enseignement officiel dans la poursuite de ses buts ; ceux-ci étant bien définis dans la classification des écoles. Les avantages variaient suivant la catégorie des établissements et n'étaient accordés qu'à ceux dont la direction était tenue par un maître européen ou un maître indigène breveté.

On distinguait :

- en 1ère catégorie, les écoles installées avec ateliers et jardins d'essais et organisées de manière à pouvoir donner aux élèves, outre l'enseignement du français, un enseignement agricole, industriel et commercial.
- en 2e catégorie, les écoles comme ci-dessus mais qui ne pouvaient pas donner un enseignement industriel.
- enfin en 3e catégorie, celles non pourvues d'atelier ou de jardin d'essais et dans lesquelles n'était dispensé que l'enseignement du français.

Et toutes les fois qu'un des élèves de ces écoles obtenait un diplôme de fin d'études, les missions recevaient de l'Etat une gratification dont la valeur dépendait de la catégorie de l'établissement et du budget.

Bien que timidement appliquée à cause "des résistances des politiciens à courte vue" selon l'expression de Chapus et Mondain, la politique porta bien vite ses fruits. "De fait, écrivaient ces messieurs, des écoles nouvelles se fondaient alors de tous côtés ; partout on cherchait à améliorer l'outillage et le mobilier des établissements existants; des jardins scolaires en plein rapport étaient annexés à presque toutes les écoles" (1). Et le général Galliéni pouvait écrire dès 1901 dans sa circulaire du 25 Mars que "Les Missions ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté pour collaborer avec l'enseignement officiel à l'éducation des Malgaches et obtenu des résultats qui leur font le plus grand honneur". Un écho de cette fructueuse collaboration apparaît également sous la plume de Bianquis. "Le développement parallèle de l'enseignement officiel, écrivait-il, aiguillonnait encore l'effort des Missions, et l'on peut dire que, pendant cette période, qui alla de 1899 à la fin de 1903, une émulation féconde ne cessa de régner entre les divers groupements pour la propagation dans la Colonie d'un enseignement sérieux, pratique, et faisant une large part à la langue française" (2). Et il conclut que c'était une "collaboration loyale et confiante entre l'Etat et les Missions religieuses de toutes confessions et de toutes nationalités"(3).

Mais, comme l'écrivaient encore Chapus et Mondain, "C'était trop beau. Cela ne pouvait pas durer" (4).

2.3.2. La concurrence triangulaire.

L'ordre des choses ne tarda pas en effet à changer.

L'arrêté du 25 Janvier 1904 organisant le service de l'enseignement des indigènes à Madagascar stipula en son article 81 que "L'enseignement privé ne peut recevoir aucune subvention d'aucune sorte à compter du 1er Janvier 1905". C'est tout à fait le contre-pied de l'article 58 de l'arrêté du 16 Avril 1899 cité plus haut.

(1) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'Action protestante à Madagascar, p.50.

(2) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.101.

(3) Ibid.

(4) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). Ibid.

Le nouveau texte définissait en ces termes la nature des institutions que l'enseignement libre était autorisé à entretenir :

"Article 76. Sont reconnues comme écoles privées, les établissements d'enseignement privé définis ci-après :

1°) Les établissements dirigés par des instituteurs indigènes brevetés et satisfaisant aux prescriptions relatives à l'organisation des écoles primaires (voir articles 45, 46 et 47 du présent arrêté, ainsi que les programmes généraux d'enseignement).

2°) Les établissements dirigés par des maîtres européens et dans lesquels est appliqué soit le programme des écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole, soit le programme de l'une ou de l'autre section de ces écoles ;

3°) Les écoles normales (ou les cours normaux) à raison d'une par association et par circonscription scolaire ;

4°) Les écoles de filles dirigées par des institutrices européennes"

Il ressort de cet article qu'en dehors des cours normaux pour la formation des instituteurs et des écoles ou séminaires de théologie, les missions ne purent avoir au niveau de l'enseignement secondaire ou supérieur, que des établissements à enseignement professionnel.

Cette disposition fut confirmée par le général Galliéni dans une circulaire du 13 Février 1904 se rapportant aux écoles supérieures des missions. Il déclara *"qu'elles ne pouvaient être que professionnelles, agricoles ou simultanément professionnelles et agricoles"*.

Et les rapports entre l'Administration coloniale et les missions ne cessèrent de se détériorer progressivement. Le Conseil de l'enseignement, dans sa séance du 8 Août 1904 déclara officiellement que le gouvernement devait avoir son enseignement à lui. *"D'où, écrivaient Galdi et Rochefort,*

une rivalité triangulaire entre écoles catholiques, écoles protestantes et écoles d'Etat. Mais, très rapidement, les deux premiers groupes d'écoles s'entendirent pour se céder entre elles les élèves" (1).

La guerre était donc déclarée. Les mesures administratives que les missions religieuses qualifiaient de "vexatoires" se multiplièrent.

En 1904, l'enseignement officiel organisa des conférences qui avaient lieu le dimanche matin aux heures des services religieux. *"De cette époque, écrivaient toujours Galdi et Rochefort, date le dissentiment entre enseignement officiel et enseignement privé" (2).*

(1) GALDI (P) et ROCHEFORT (Mme). Notes sur l'historique de l'enseignement à Madagascar, p. 27.

(2) Ibid.

En effet, ces conférences eurent pour conséquence d'empêcher beaucoup d'élèves d'assister aux offices religieux.

En Janvier 1905, en application de l'arrêté de 1904 du même mois, le gouvernement supprima toutes subventions aux établissements privés, leur reprochant de trop s'occuper d'évangile et non d'instruction.

M. Boegner, représentant de la Mission protestante française, déclarait que *"Les conditions faites aux institutions libres par la fondation d'écoles d'Etat sont désastreuses et impossibles à soutenir"* (1). Il dénonça la pression administrative qui s'exerçait, presque partout en faveur de l'enseignement officiel. M. Chapus rapporte que *"Certains officiers, commandants de cercles, seraient allés jusqu'à arracher manu militari, les élèves des écoles libres pour les enrôler sous la bannière des écoles officielles"* (2). On raconte également l'histoire d'un officier qui, pour remplir l'école de son poste, prescrivit à chaque village voisin d'y envoyer trois garçons et trois filles.

Le 19 Mai 1905, le Général Galliéni quitta Madagascar après neuf ans de séjour. Son départ n'améliora pas la situation des écoles privées car il fut remplacé par Augagneur qui, selon Chapus et Mondain, *"d'un trait de plume, par le fameux arrêté du 23 Novembre 1906, tentait de supprimer tout le système scolaire des missions"* (3). Ce texte stipulait que nulle école ne pouvait être tenue dans un lieu de culte, et que les ouvertures d'écoles seraient dorénavant accordées non plus aux sociétés mais aux personnes désignées par les arrêtés. Une telle mesure prise en pleine saison de pluie mettait les missions religieuses dans l'obligation de construire en deux mois des locaux scolaires séparés. Les écoles-églises, les plus nombreuses, furent les plus menacées. Conséquences : plus de cent mille élèves ne purent trouver place à la rentrée scolaire de 1907.

Les écoles libres étaient également frappées de mesures restrictives qui fermaient à leurs élèves la porte de certaines écoles supérieures.

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 66.

(2) Ibid.

(3) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, P.50.

Par exemple, M. Augagneur réserva l'admission dans l'Ecole professionnelle de Tananarive aux élèves ayant passé leurs deux dernières années dans des écoles officielles. La même mesure fut étendue plus tard à l'Ecole administrative et commerciale.

Ces tracasseries administratives furent telles *"que l'aversion suscitée par l'école officielle, chez les partisans des institutions libres, fut plus forte que l'inimitié ressentie auparavant pour les personnes de l'église adverse"* (1). Et la rivalité existant entre catholiques et protestants en fut paraît-il diminuée, *"au point que les prêtres de chaque confession recommandaient l'autre école libre, préférable, à défaut de la leur, aux classes officielles"* (2).

Ainsi devant l'ennemi commun, les catholiques et les protestants, bien malgré eux, formèrent une coalition. Et l'on peut presque dire que d'une concurrence triangulaire on est passé à une concurrence bilatérale, qui opposa l'enseignement officiel à l'enseignement privé.

Bref, après un début florissant, victime du nationalisme outrancier de la reine Ranavalona Ière, l'institution scolaire malgache reprit son développement à partir de 1861, avec le règne de Radama II, sous le signe de la concurrence. Celle-ci s'exerça d'abord entre protestants et catholiques, dans une institution dont l'organisation restait à faire. D'abord, un grand libéralisme gouvernemental frisant l'indifférence, suivi d'une tentative de réglementation avec le code de 305 articles: chaque mission enseignante avait son programme, ses méthodes et s'installait où elle le voulait, mais toujours en Imerina et dans le Betsileo. Les Malgaches scolarisés furent tirillés entre plusieurs nations, en particulier entre Anglais et Français. La meilleure place était à la mission qui avait le plus de moyens, financiers surtout. Ensuite vint une période d'organisation avec l'intervention de l'Administration coloniale qui modifia les rapports entre les divers concurrents. Celle-ci usant des menaces, de la persuasion et de l'émulation tenta l'unification de cette institution scolaire autour de l'enseignement officiel et laïc dont le but, on le sait, fut orienté vers la subordination de Madagascar

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement sous l'administration du Général Galliéni, p. 65.

(2) Ibid.

à la France, ainsi qu'à son développement économique.

Mais, aussi différentes fussent-elles de par leurs doctrines, on est saisi :

- d'un côté, par la similitude des comportements des missions catholiques et protestantes concernant la pratique de l'église-école, la lutte pour le contrôle de l'éducation des enfants de la classe dirigeante, et la concentration de leurs efforts de scolarisation en Imerina et au Betsileo...
- de l'autre, par la communauté de vue de l'Administration coloniale et de la mission catholique sur la propagation de la langue française.

Le Général Galliéni préoccupé par le développement de l'ensemble du pays, et ce dans tous les domaines, a su orienter toutes ces forces vives missionnaires, dans son travail d'organisation et d'unification du système scolaire et éducatif de Madagascar.

A son départ en 1905, il laissait, comme l'écrivaient Galdi et Rochefort, *"un corps fortement organisé, alors que sur le plan officiel à son arrivée rien n'existait"* (1).

Ses successeurs continuèrent d'aménager le système suivant les nécessités du moment, mais il restait dans le cadre laissé par ce *"briseur de cadre"*, selon l'expression d'Hubert Deschamps.

Et le cadre dont il s'agit est constitué par la législation scolaire, domaine dans lequel la concurrence n'était pas également absente .

(1) GALDI (P) et ROCHEFORT (Mme). Notes sur l'histoire de l'Enseignement à Madagascar.

CHAPITRE V

UNE LEGISLATION SCOLAIRE ENGAGEE.

L'organisation d'un enseignement effectivement officiel datait de l'administration du Général Galliéni, comme on vient de le voir. Le gouvernement malgache avait certes ouvert une école, l'Ecole du Palais" qui pouvait prétendre à la dénomination d'école officielle, mais il ne s'agissait là que d'un seul établissement, et encore faut-il remarquer que celui-ci fut dirigé par des missionnaires de la L.M.S. et que les instituteurs qui y enseignaient étaient tous des protestants. "En effet, comme l'écrivait Froidevaux, le gouvernement hova semble s'être contenté d'encourager les parents à faire instruire leurs enfants et d'exprimer en différentes occasions l'intérêt qu'il portait aux établissements créés dans ce but. Quant à bâtir lui-même une école, quant à former un instituteur, il ne l'a jamais fait, il n'a jamais supporté aucune dépense pour l'enseignement, et il en a laissé tout le fardeau aux missionnaires et à leurs adeptes" (1). Les responsables malgaches de l'époque trouveraient ce jugement erroné car il ne tenait pas compte de ce qu'on pourrait considérer comme la participation de l'Etat dans l'oeuvre scolaire des missionnaires. Celui-ci avait en effet exempté les instituteurs de toutes les charges et corvées imposées aux hommes libres. Cette faveur donnait aux intéressés un caractère plus ou moins officiel, source d'une considération qui leur valait des avantages matériels sous forme de dons en argent ou en nature.

L'absence d'un enseignement officiel rationnellement organisé ne signifiait donc pas que le gouvernement malgache se considérait en dehors des activités scolaires du pays. Comme le remarquait encore M. Froidevaux, dans le même ouvrage (p. 138), "les autorités hova tendirent, à partir de 1878, à s'immiscer de plus en plus dans toutes les questions scolaires". L'Etat assurait la fréquentation des écoles et se réservait le droit de contrôle. A ce sujet, il élaborait une législation

(1) FROIDEVAUX (H). L'oeuvre scolaire de la France dans nos Colonies, Paris, Challamel, 1900, p. 138.

dont la qualité et la mise en application suscitèrent des avis fort divergents. *"Les lois malgaches sur l'enseignement, écrivait le Général Gallieni en 1896, étaient très complètes, et, ce qui est plus rare, appliquées réellement"* (1). Ce qui n'était pas l'opinion de M. Renel ancien directeur de l'enseignement à Madagascar, qui n'y voyait selon l'expression de M. Chapus, qu'un trompe-l'oeil.

Toujours est-il que la période précoloniale eut sa législation scolaire et qu'il convient de distinguer celle-ci de celle qui avait été élaborée par l'Administration coloniale.

1 - AVANT 1896 : Une législation scolaire favorable à l'enseignement protestant.

La reine Ranavalona II et le Premier Ministre Rainilaiarivony furent convertis au protestantisme et baptisés le 21 Février 1869.

"La reine, écrivait M. André Lebon, fut naturellement suivie dans sa conversion par un grand nombre de ses sujets, et accorda cette marque insigne de protection à sa nouvelle religion, qu'elle interdit expressément à tout enfant inscrit dans une école d'en jamais changer à l'avenir" (2). Cette affirmation fait allusion à l'article 296 de la loi de 1881, qui fut à l'origine de nombreux désaccords entre protestants et catholiques. On connaît par ailleurs l'influence que les protestants exerçaient dans le milieu gouvernemental en vue de l'élaboration de cette législation scolaire. *"Il y a plus d'un an, raconte M.F. Street en 1877, il fut proposé dans un conseil de MM les Indépendants de demander l'Instruction obligatoire ; elle fut demandée et obtenue"*.

"Le gouvernement, est-il dit en effet dans le rapport officiel des Indépendants, toujours en 1877, a montré beaucoup de zèle pour seconder l'Instruction élémentaire en beaucoup de manières que voici :

a) En promulguant partout des ordres pour que tous les enfants fussent envoyés aux écoles ;

(1) Général GALLIENI, cité par Boulade (G) in "Quelques aspects de l'enseignement à Madagascar", Foi, éducation, n° 30, Janvier 1955, Paris, p.43.

(2) LEBON (A). La pacification de Madagascar, 1896-1898, Paris, Plon, 1928, p. 88.

- b) En envoyant, de temps en temps, des messagers pour répéter ces ordres, en certaines circonstances ;
- c) En exemptant plusieurs maîtres de toute corvée ;
- d) En défendant de retirer les enfants, si ce n'est pour des motifs suffisants" (1).

On sait aussi que, cinq ans avant la promulgation du Code des 305 articles, le 6 Juin 1876, un décret prescrivait l'inscription des élèves dans les écoles. Il se trouvait que les autorités chargées de cette mission (chefs de village, chefs d'église) étaient toutes ou presque protestantes. Situation bien compréhensible car le gouvernement était tourné vers le protestantisme. Ces agents de commandement engagés usèrent de toutes sortes de moyens pour inscrire les élèves dans les écoles protestantes. Une fois inscrits, ceux-ci n'avaient plus la possibilité de changer d'établissement, car le "motif suffisant" qu'ils pouvaient évoquer était une notion d'une grande relativité. Ainsi les écoles catholiques, dont l'existence n'était que tolérée, se trouvaient-elles à court d'élèves.

"Qu'il me soit permis, à ce propos, écrit Piolet, de rappeler ce qui se passa en 1877, dans un endroit que je connais bien, la ville d'Ambohibeloma.

Les protestants y étaient les maîtres incontestés, lorsque le Père Roblet, le célèbre cartographe, osa y aller fonder une réunion catholique et ouvrir une école. C'était son droit. Mais voici que, sous l'influence et en la présence du Révérend Pickersgill, bientôt après consul de sa Majesté Britannique, le maître d'école arrive armé d'un bâton, entre dans la case du Père et somme les élèves de sortir, "car, s'écrie-t-il, vous êtes inscrits dans mon école". Il les aurait même frappés, si on ne l'avait arrêté" (2).

Et si l'on ne connaît pas ce dessous de l'histoire, cette législation, prise dans sa valeur intrinsèque, semble ne vouloir en toute innocence que la seule promotion de l'enseignement et de l'éducation malgaches. Pour comprendre la portée de ces lois considérées du point de vue des "organisations" rivales, il ne faut pas oublier, comme l'écrivait exagérément sans doute Piolet, que "ce code est l'oeuvre exclusive des missionnaires anglais" (3). Galdi et Rochefort semblent de cet avis quand

(1) STREET (M.F) cité par Piolet (J.B) in Madagascar et les Hova, p. 162.

(2) PIOLET (J.B). Madagascar et les Hova, p. 163.

(3) Ibid, p. 165.

ils écrivaient qu'en 1872, "sous l'influence des indépendants (L.M.S) la Reine, en fait Rainilaiarivony, tendit à établir l'instruction obligatoire" (1).

Voici un résumé de ce code scolaire de 1881, extrait de l'ouvrage de Galdi et Rochefort :

1881 : Rédaction et diffusion du Code des 305 articles (première loi scolaire de l'Imerina) qui consacrait les articles 266 à 301 à l'enseignement.

D'après ce code, l'enseignement était obligatoire pour les garçons de huit à seize ans et les filles de sept à quinze ans.

Les écoles alors ouvertes étaient construites par les villages qui, en outre, devaient rétribuer eux-mêmes les instituteurs.

Ce code se préoccupait de la réglementation au point de vue «âge» mais était muet quant aux programmes.

Les articles les plus importants étaient les suivants :

Art. 270. — Pères et mères ou les plus proches parents des enfants choisiront l'école où ils voudront faire inscrire leurs enfants. Il est préjudiciable aux enfants de changer continuellement d'école, car cela ne fait pas avancer leur instruction.

Art. 271. — Cet article donnait ordre d'inscrire tous les enfants de huit ans (garçons et filles) et au-dessus.

Art. 272. — Article déterminant la scolarité de huit à seize ans.

Art. 273. — Article sanctionnant ceux qui négligeraient de faire inscrire leurs enfants ou d'assurer leur fréquentation à l'école.

Art. 291. — Article se bornant à dire que les instituteurs étaient libres de faire ce qu'ils jugeaient bon dans l'intérêt de l'enseignement.

Art. 296. — Complétant l'article 270, il disait :

— Si un maître prend les élèves d'une autre école pour les instruire ou s'il les prend chez lui avant que ne soit révolu le temps de leur scolarité, il paiera une amende de 5 piastres et les élèves passés chez lui seront rendus à l'école où on les avait pris.

S'il ne paie pas l'amende, il sera mis en prison en raison d'un *sikafy* (ou huitième partie de piastre) par jour jusqu'à concurrence du montant de l'amende;

— L'instruction du premier degré comprendra la lecture, le calcul jusqu'à la règle de 3, et sera sanctionnée par un certificat attestant ce niveau de connaissance sans obligation d'attendre l'âge réglementaire;

(1) GALDI (P) et ROCHEFORT (Mme). Notes sur l'histoire de l'enseignement à Madagascar. p. 4.

— Tout élève désireux de poursuivre ses études y était non seulement autorisé, mais encouragé (mais à ce sujet les prescriptions du Code étaient vagues).

Art. 299. — Il était, par cet article, défendu (chose trop fréquente) d'occuper les élèves à des travaux étrangers à l'enseignement.

Si le code parlait d'examen, et d'un examen plus élevé pour élèves à même d'être instituteurs, il restait muet sur leur savoir, demandant seulement aux maîtres de déployer tous leurs efforts en vue d'assurer les progrès de leur école.

Dans chaque village fut placé un *masoivofo* ou «œil du dehors» du chef de l'enseignement, sortes d'inspecteurs chargés de l'application des lois, d'assurer la liaison entre écoles et autorité publique et du recensement des élèves.

Choisis par l'Etat, sur une liste présentée par les sociétés de mission, les *masoivofo* furent souvent d'anciens soldats ignares. Leur rôle était codifié par l'article 295 qui spécifiait qu'ils «devaient signaler le progrès des études ou par contre y mettre obstacle».

Ils furent, pour les missions, des agents recruteurs d'élèves et de prosélytes. Mais leur zèle fut souvent mal inspiré donnant lieu aux pires abus.

En 1895 on comptait deux mille *masoivofo* environ.

A la tête du Service de l'enseignement existait un directeur non rétribué dont la besogne consistait à se tenir au courant de tout. Son principal souci était de faire dispenser les enfants de familles aisées d'école. Il trouvait là l'occasion de toucher d'appréciables cadeaux.

L'enseignement tout élémentaire comprenait : l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul, le français, la géographie, l'histoire et la musique. En plus, pour les filles, il y avait la couture, le blanchissage, le repassage et la broderie.

Beaucoup de filles n'apprenaient d'ailleurs que des travaux de couture, ne recevant pas ou peu d'instruction.

C'est à cette époque que furent attribuées les premières bourses aux élèves les plus studieux, bourses d'une centaine de francs.

Dans ce résumé on peut regretter l'absence de l'article 275, qui stipule : *"Les parents ayant une école rapprochée de chez eux et qui voudraient envoyer leurs enfants à une école plus éloignée, devront demander au maître d'école le plus rapproché un papier qui sera remis au maître d'école où l'enfant devrait aller, afin qu'il soit connu que l'enfant suit régulièrement l'école"*.

En subordonnant ce choix à une autorisation écrite obtenue du maître de la première école, il était pratiquement impossible à un enfant de passer d'une école protestante à une école catholique et vice versa. Etant donné l'option gouvernementale de l'époque, ce fut la mission catholique qui supporta les situations les plus vexatoires dans ce domaine. Mais elle n'a pas manqué de prendre sa revanche lorsque l'occasion se présenta pendant les premières années de l'annexion de Madagascar par la France.

2 - DEPUIS LA COLONISATION : Une législation scolaire qui frise l'anti-cléricisme.

L'Administration coloniale trouva à Madagascar au lendemain de la conquête du pays par la France, une importante oeuvre scolaire, celle des missions protestante et catholique. Le gouverneur, le Général Galliéni, tout en y rendant hommage, s'efforça toutefois de développer un enseignement officiel laïc, pour réduire progressivement l'influence de ces dernières. Comme l'écrivait André You, alors directeur honoraire du Ministère des Colonies en France, *"Madagascar n'est-elle pas une colonie trop jeune pour que l'autorité gouvernementale laisse à des particuliers la direction effective de l'enseignement de l'élite intellectuelle et sociale indigène ?"* (1).

Dans cet effort du gouvernement en vue de la prépondérance de l'école officielle et laïque, le régime de l'enseignement des indigènes subirent plusieurs modifications successives à travers lesquelles s'affirmait une volonté de plus en plus grande de laïcisation et de généralisation. Celles-ci firent l'objet d'une importante législation qui reflétait les grands moments de l'organisation de cet enseignement.

(1) YOU (A). Les principes de l'enseignement indigène à Madagascar, Bulletin du comité de l'Afrique française, Sept. 1930, Paris, p. 541.

2.1. Une législation de collaboration.

Déjà, avant l'annexion, sous le régime de protectorat français (1895-1896), le résident général Laroche abolit le fameux article 296 du code des 305 articles et proclama la liberté de l'enseignement, ce qui exauça les vœux de la mission catholique. Le nouveau contexte politique aidant, celle-ci exploita la situation au détriment de sa rivale protestante, laquelle à son tour se sentit persécutée. En effet, comme le pensait Chapus, *"... il serait inexact de prétendre que les familles furent laissées, dans tous les cas, entièrement libres d'envoyer leurs enfants aux écoles de leur choix. Des pressions s'exercèrent sur elles dans une foule de circonstances ; la suspicion dont les instituteurs anglais étaient l'objet, les préférences de certains officiers ou administrateurs, amenèrent des masses d'élèves vers les écoles catholiques"* (1). Les protestants accusèrent les jésuites d'être à l'origine de cette atmosphère de suspicion dont ils étaient victimes. *"Ils représentèrent les protestants comme inféodés aux Anglais et parcoururent les villages en terrorisant la population"* (2), écrivaient Chapus et Mondain.

Au début de cette première période, le gouvernement se contenta d'abord d'utiliser les institutions existantes, écoles protestantes et catholiques. Mais, sur le plan politique, il cherchait déjà à substituer la mission protestante française aux autres missions du même culte, et en particulier aux missions anglaises dont l'influence dans le pays était très importante. Le contrat Lebon, conclu avec les Frères des Ecoles chrétiennes et les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, marqua en revanche un début de collaboration avec les missions religieuses ; mais il traduisait aussi la volonté du Général Galliéni d'affaiblir l'influence des Jésuites. Pendant cette période de transition où les différents partenaires s'observaient, apparurent les circulaires du 5 Octobre et du 11 Novembre 1896, qui imposèrent l'enseignement du français dans toutes les écoles. Le Général n'y rencontra aucune résistance importante

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 24.

(2) CHAPUS (G.S.) et MONDAIN (G). L'Action protestante à Madagascar, p. 37.

de la part des missionnaires, car il était parvenu, selon Chapus "*à créer cette unité de vue qui, plus que la contrainte, assure une collaboration féconde*" (1). Ces mesures plaçaient la mission catholique dans une position avantageuse car son enseignement était orienté dans ce sens depuis longtemps.

De 1899 à 1903, la collaboration s'amplifia avec l'application de l'arrêté du 16 Avril 1899 qui, en conservant les subventions déjà accordées aux missions françaises, catholique et protestante, donnait des avantages subventionnels à toutes les organisations enseignantes sans distinction de nationalité. Mais "*Ces subventions n'étaient accordées qu'après coup, lorsque l'administration avait pu vérifier que les Missions s'étaient conformées aux exigences de plus en plus rigoureuses du gouvernement*" (2). Les exigences auxquelles l'auteur fait allusion portaient sur l'enseignement du français et l'enseignement agricole et industriel. De nombreuses écoles furent alors fondées par les différentes missions qui firent de gros sacrifices pour les constructions, les mobiliers et surtout l'outillage d'enseignement industriel qui, commandé en Europe, revenait très cher compte tenu de l'éloignement.

Ce fut bien le temps de la collaboration confiante pendant lequel l'Administration coloniale dirigea ses efforts vers les régions périphériques de l'île que l'enseignement missionnaire avait négligées. "*Partout où le service de l'enseignement trouvait le terrain suffisamment occupé par les Missions, il s'abstenait d'intervenir par une fondation jugée superflue et portait ses efforts de préférence sur des contrées encore barbares, sur les provinces lointaines, sur les tribus arriérées où il importait de faire pénétrer l'influence française*" (3).

Ce temps changea.

2.2. La législation d'inspiration laïque.

A partir du mois de Décembre 1903 la politique scolaire du gouvernement entra dans une phase nouvelle. Sous la pression des autorités de la République française, le Général Galliéni fut contraint d'introduire

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 29.

(2) DUGAS (E). "La liberté d'enseignement à Madagascar", Questions diplomatiques et coloniales, 16 Juillet 1907, T.XXIV, Paris, p. 78.

(3) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.103.

dans l'enseignement de la Colonie les principes de neutralité et de laïcité qui dominaient la législation métropolitaine. Les Missions furent informées qu'elles ne recevront plus pour leurs écoles des subventions de l'Etat. C'est l'arrêté du 25 Janvier 1904 qui inaugura le nouveau régime. Il visait :

- d'une part, à fortifier l'organisation de l'enseignement officiel, en lui donnant une nouvelle impulsion dans la voie de l'instruction professionnelle, industrielle et agricole des indigènes et en lui réservant à cet effet, les ressources financières dont dispose la Colonie ;
- d'autre part, à imposer comme par le passé, aux écoles de l'enseignement privé, l'obligation de ne pas appliquer d'autres programmes que ceux des écoles officielles.

L'article 81 stipule : *"L'enseignement privé ne peut recevoir aucune subvention d'aucune sorte, à compter du 1er Janvier 1905"*.

Il mit fin à la collaboration étroite entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre. On imagine bien l'effet que ce décret fit dans le milieu de l'enseignement libre. Les Missions se sentirent presque trahies par l'Administration coloniale qui, après les avoir engagées dans la voie coûteuse de l'enseignement agricole et professionnel, leur faussa compagnie brusquement. A cela s'ajoutaient les exigences de l'article 76 relatif à la nouvelle définition de l'école privée.

Toute école primaire doit comprendre un jardin d'essais pour un enseignement agricole élémentaire, et être dirigée par un instituteur breveté enseignant le français. Elle ne peut garder ses élèves que jusqu'à l'âge de 14 ans (art.45). La présence d'un Européen à la tête d'un établissement doit être justifiée par l'application soit du programme des écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole, soit du programme de l'une ou de l'autre section de ces écoles. Les établissements d'enseignement privé répondant à cette deuxième catégorie, peuvent garder les élèves jusqu'à 18 ans, et ouvrir un cours d'enseignement général pour la préparation au concours d'entrée dans les écoles supérieures (Ecole Le Myre de Vilers, Ecole de médecine, Ecoles administratives).

Les responsables de l'enseignement libre trouvaient ces mesures bien trop autoritaires. Que le gouvernement ne subventionnât plus les écoles libres, c'était son droit ; mais qu'il intervînt dans le fonctionnement intérieur des établissements scolaires après avoir supprimé ses

subventions, c'était de l'arbitraire. Mais les intéressés acceptèrent sans protester. Peut-être s'attendaient-ils à des mesures encore plus restrictives ?

2.3. Une législation plutôt anticléricale.

Le Gouverneur général Augagneur ne ménagea pas les écoles privées. L'on se souvient de l'arrêté du 12 Mars 1906 qui réorganisa l'Ecole professionnelle de Tananarive. L'admission dans cet établissement a été réservée aux élèves indigènes qui ont passé au moins leurs deux premières années dans les écoles officielles. C'était fermer la porte aux élèves de l'enseignement libre ; c'était enlever aux écoles privées la possibilité de préparer leurs meilleurs élèves aux écoles supérieures officielles, les seules dont l'existence était autorisée ; c'était enfin les discréditer. C'était aussi les trahir après les avoir engagées à créer, à grands frais, en achetant à des prix exorbitants un outillage en Europe, et en engageant des maîtres spécialisés, des ateliers pour un enseignement professionnel. Et cette situation était d'autant plus pénible pour les responsables de l'enseignement privé et leurs élèves que cette mesure fut intervenue brusquement, sans avertissement préalable, sans transition aucune, au moment où une génération de jeunes se préparait déjà à affronter le concours d'entrée dans cette école supérieure que fut l'Ecole professionnelle de Tananarive.

Mais l'étau continuait à serrer ; l'Administration étendit la même mesure aux autres écoles supérieures comme l'Ecole administrative et commerciale et l'Ecole normale primaire.

Les régions à forte densité d'écoles privées, l'Imerina et le Betsileo, zones de prédilection des Missions en furent les victimes.

Pour le gouverneur général Augagneur, ce n'était qu'un prélude, il prévoyait des mesures plus rigoureuses encore.

"D'un trait de plume, écrivaient Chapus et Mondain, par ce fameux arrêté du 23 Novembre 1906, ce dernier tentait de supprimer tout le système scolaire des missions" (1).

(1) CHAPUS (G.S) et MONDAIN (G). L'action protestante à Madagascar, p. 50.

Trois points de cet arrêté affligèrent particulièrement les adeptes de l'enseignement libre de la Colonie. Ils portaient sur les conditions requises du personnel enseignant, sur les dispositions relatives aux locaux et enfin sur la limitation éventuelle du nombre des élèves.

Sur le premier point, il y a lieu de distinguer entre le personnel européen et le personnel indigène.

Pour le premier groupe, la possession du brevet élémentaire était obligatoire pour la direction d'une école primaire, et du brevet supérieur pour celle d'une école primaire supérieure. Les pièces justificatives de ces diplômes ou leurs équivalences établies par arrêté du gouverneur général devaient être présentées aux autorités académiques dans un délai de deux mois.

Ainsi, ne possédant que le brevet élémentaire, plusieurs instituteurs de l'enseignement libre s'étaient-ils vus contester le droit qui leur avait toujours été reconnu de tenir une école primaire supérieure.

"Il est vraiment exorbitant, écrivait Dugas, de forcer ces hommes, dont certains sont installés à Madagascar depuis l'occupation et qui ont préparé au brevet indigène plusieurs générations de Malgaches, à se soumettre à un examen que leur âge et la notoriété de certains d'entre eux rendent particulièrement pénible" (1).

En ce qui concerne le deuxième groupe, le personnel indigène, il lui était exigé la possession du certificat d'aptitude à l'enseignement pour la direction d'une école primaire indigène. Exigence tout à fait légitime. Mais ce qui choqua les partisans de l'enseignement libre c'était la réglementation relative à cet examen. Ce dernier n'était pas ouvert aux élèves-maîtresses qui, comme tout Malgache, avaient cependant le droit de diriger une école primaire indigène sous réserve de remplir toutes les conditions. Ce que Dugas interprétait en ces termes :

"Exiger, d'une part, un diplôme des personnes qui désirent exercer certaines fonctions, et de l'autre, leur interdire de se présenter, c'est vouloir par un procédé détourné, sur la loyauté duquel nous préférons ne pas insister autrement, supprimer en somme la liberté de l'enseignement" (2).

(1) DUGAS (E). La liberté d'enseignement à Madagascar, Questions diplomatiques et coloniales, 16 Juillet 1907, T. XXIV, Paris, p. 82.

(2) Ibid.

Quant au deuxième point, relatif aux locaux scolaires, il est clairement défini par l'article 17 de cet arrêté du 23 Novembre 1906:

"En aucun cas, les écoles privées ou les garderies ne peuvent être établies dans un temple ou un édifice quelconque consacré au culte".

Quand on sait qu'à cette époque, *"toute église était école et toute école, église"* on saisit très bien la portée de cette disposition sur la situation des écoles libres à Madagascar. Rien que du côté protestant on comptait 2800 écoles en position irrégulière. Les responsables avaient un délai de deux mois pour construire de nouveaux locaux, et ce, en une saison particulièrement défavorable pour ce genre de travaux, à cause de la pluie, et de l'épidémie de paludisme. Conséquences : plus de la moitié de ces écoles furent fermées en Janvier 1907.

Enfin, le troisième point porte sur la limitation éventuelle du nombre des élèves ou des écoles. Il concerne l'article 14 de ce même arrêté du 23 Novembre 1906 : *"Là où, dans un rayon de 6 kilomètres, il n'existe ni école officielle, ni école privée, il peut être autorisé une garderie d'enfants recevant les enfants des deux sexes jusqu'à douze ans inclus" (1).*

Dugas trouvait que ces dispositions qui assuraient une zone de protection de 6 kilomètres de rayon à une "organisation" étaient *"incompatibles à la neutralité confessionnelle"* et expliquait-il, *"Un seul but peut avoir inspiré cette disposition : restreindre, par quelque moyen que ce soit, le nombre des établissements privés existant à Madagascar" (2).* Et pourquoi dira-t-on ? M. Jean Bianquis donne une explication : *"J'aurai, je crois, écrit-il, donné la clé de toute la question, quand j'aurai dit que l'Administration s'est alarmée de l'influence considérable, prépondérante, que les Missions religieuses ont conservée sur l'âme du peuple malgache, par le moyen de leurs écoles et surtout des grandes écoles de Tananarive".*

(1) DUGAS (E). "La liberté d'enseignement à Madagascar", Questions diplomatiques et coloniales, 16 Juillet 1907, T. XXIV, p. 84.

(2) Ibid.

Ainsi, engagée dans la lutte pour la prépondérance de l'enseignement officiel, l'Administration coloniale fut donc entraînée dans une législation scolaire qui, à cause du caractère entièrement confessionnel de l'enseignement privé de la grande île, prenait une allure de plus en plus laïque frisant bien souvent l'anticléricisme.

C H A P I T R E V I

LE PERSONNEL ENSEIGNANT : SA FORMATION, SON ENCADREMENT ET SA PROMOTION.

Le problème du personnel s'était posé à toutes les "organisations" enseignantes de l'île dans leurs efforts pour le développement de leur oeuvre scolaire.

1 - Des politiques de formation analogues .

Protestants et catholiques avaient d'abord, dans un premier temps fait appel à un renfort de personnel européen. L'on se souvient de l'arrivée, du côté anglais, du révérend Jeffrey et de sa femme, de Griffiths et Johns, et des artisans de différentes spécialités ; du côté français, du père Webber, du père Boy et des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny et plus tard des Frères des Ecoles chrétiennes.

Mais la pénurie de personnel se fit bientôt sentir avec la multiplication du nombre des écoles, but que toutes les "organisations" en présence dans l'île visaient, pour toucher le plus de Malgaches possibles. Piolet explique les raisons de ce comportement. Après avoir constaté l'impossibilité de convertir d'une façon effective et définitive les Malgaches adultes qui *"resteront ce qu'ils étaient autrefois"*, il concluait : *" C'est donc par les enfants qu'il faut commencer ; ce sont les nouvelles générations qu'il faut former. C'est à elles qu'il faut inspirer les sentiments nouveaux et inculquer de nouvelles habitudes. D'où nécessité absolue de s'emparer de l'éducation" (1)*. Ce que tous, protestants, catholiques et administration coloniale, avaient fait.

Cette course au développement de l'institution scolaire demandait un personnel enseignant de plus en plus nombreux et qualifié.

Au début où les circonstances ne permettaient pas d'être trop exigeant, les protestants comme les catholiques adoptèrent la formule

(1) PIOLET (J.B.) Madagascar et les Hova, p. 161.

de la formation sur le tas. Ils choisissaient les futurs instituteurs parmi leurs meilleurs élèves, en les utilisant d'abord comme moniteurs dans leur classe avant de les envoyer tenir une école. C'est ce qui ressort d'ailleurs de ce passage que nous connaissons déjà, d'une lettre de Griffiths : *"Nous avons pu envoyer quelques-uns des élèves les plus âgés diriger des écoles rurales..."* (1). La Mère Gonzague de la congrégation des Soeurs de St-Joseph de Cluny, en donnait aussi un témoignage dans un compte-rendu du 1er Janvier 1879 : *"... j'ai mis, écrivait-elle, une monitrice à chaque division", et "on choisit, expliquait Boudou, parmi les meilleurs élèves et la Mission leur assurait une modeste rétribution"* (2). Du côté des Frères des Ecoles chrétiennes on a encore un témoignage de Boudou. *"A partir de 1869, écrivait-il, à mesure que les missionnaires élargissaient leur champ d'action dans les campagnes, à côté de la chapelle ils ouvrirent une école, ... Il y eut bien vite une disette de maîtres bien instruits et bien formés. Les meilleurs sortirent de l'école des Frères d'Andohalo et de l'école apostolique"* (3).

Le besoin en maîtres mieux instruits et plus qualifiés conduisit par la suite à la création de cours normaux ou d'écoles normales. Chaque "organisation" en avait pour la formation de son personnel enseignant. Déjà du temps du roi Radama Ier les missionnaires de la L.M.S. organisèrent l'Ecole Centrale dans ce but. Plus tard, en 1868, avec M. Baker comme directeur, la London Missionary Society créa une école normale, dénommée "Ny efapololahy" (cf. Ière Partie, Chap.IV, § 1.2.1.) et installée à partir de 1872 à Faravohitra, un quartier de la capitale. L'école normale de la FFMA se trouvait à Ambohitovo. La mission catholique avait aussi la sienne. Ses maîtres étaient préparés à l'école des Frères d'Andohalo, puis au Collège St-Michel d'Ambohipo à partir de 1888. Concernant ce dernier établissement, le Père Caussègue écrivait : *"Il est destiné à former des maîtres d'écoles capables ..."* (4).

(1) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 25.

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, p. 135 (T.IV).

(3) Ibid, p. 139.

(4) CAUSSEQUE (Père). Rapport au Directeur de la Propagation de la Foi, 24 Oct. 1887, Lettre d'Uclès, 1887, n° 2, p. 82.

La démarche de l'Administration coloniale n'était pas bien différente de celle de ces concurrentes. Après l'éphémère contrat dit Lebon, du 8 Avril 1897 avec les Frères des Ecoles chrétiennes, elle commença la mise en place de l'enseignement officiel, en utilisant des soldats comme instituteurs ; puis le 2 Janvier 1897, elle créa l'école normale Le Myre de Vilers. M. Chapus rapporta l'existence de ces soldats instituteurs en ces termes : *"C'est à Galliéni que revient pourtant le mérite d'avoir conçu l'idée d'assurer les avantages de l'instruction à toutes les populations de l'île et d'avoir pris les premières mesures susceptibles de les y faire participer en désignant des soldats pourvus d'une instruction élémentaire suffisante pour les fonctions d'instituteurs" (1).*

Les diverses écoles normales appartenant aux différentes "organisations" présentaient une grande analogie au niveau du fonctionnement, lequel prévoyait en plus des disciplines strictement pédagogiques, une école primaire annexe pour les stages pratiques et un programme d'enseignement général destiné à enrichir le bagage intellectuel des futurs instituteurs. L'exemple de l'Ecole Normale de la L.M.S. est très significatif à ce sujet. Comme le pasteur Ravelomanana, Chapus en parle également dans son ouvrage sur l'Organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni : *"Les normaliens, écrivait-il, n'entraient à l'école qu'à titre d'essai et pour une période de six mois ; après cette période préparatoire seulement, ils commençaient le cycle régulier des études et celui-ci était réparti sur une durée de trois ans ; il comprenait jusqu'à des éléments de géométrie et d'algèbre ... Une école élémentaire était annexée à l'école normale et chaque futur maître devait y faire un stage d'un mois" (p. 15).*

Le même souci de qualification apparaît dans l'organisation de la section normale de l'école Le Myre de Vilers de Tananarive (cf. arrêté du 16 Avril 1899) : école primaire annexe d'application (art.8 § 3), jardin pour exercice pratique d'agriculture (art.9), atelier pour l'enseignement du travail manuel (art.10), programmes généraux d'enseignement (p.3473 du J.O. de Madagascar et dépendances du 19 Avril 1899). Concernant ce dernier point il y est dit particulièrement : *"Les élèves-maîtres seront mis en état d'enseigner intégralement le programme des écoles primaires. Il leur sera donné un enseignement général et un enseignement pratique (industriel et agricole, agricole surtout). Ils s'exerceront à la pratique de l'enseignement à l'école-annexe d'application".*

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni. p. 67 - 68

Tous, missionnaires et responsables de l'enseignement officiel à Madagascar, pensaient que la formation de l'instituteur ne se terminait pas à la sortie de l'école normale.

2 - Toutes les "organisations" pour une politique d'encadrement.

Les festivités interscolaires, les concours d'entrée dans les écoles supérieures du gouvernement et la préparation d'une élite obligèrent les responsables de l'enseignement, privé ou officiel, à donner à leurs élèves un niveau de plus en plus élevé. Mais ce niveau dépend pour une large part de celui des instituteurs. D'où les efforts entrepris par toutes les "organisations" en compétition, dans ce domaine de l'encadrement.

"La Mission de Londres, écrivait Chapus, s'employa à entretenir et même à augmenter les capacités des maîtres. Une fois entrés en fonctions, ils étaient constamment tenus en haleine par une double série d'examens annuels : ceux qu'on faisait subir à leurs élèves... et d'autres auxquels ils étaient eux-mêmes astreints" (1). Les résultats obtenus par les uns et les autres permettaient aux responsables d'apprécier *"le développement intellectuel et les capacités pédagogiques de leurs agents" (1).* Ces derniers furent stimulés par de sérieuses sanctions correspondant à leurs efforts : primes ou avancements pour les uns, blâme, rétrogradation, voire même retrait du traitement pour les autres. C'est dire l'importance que cette société avait accordé à cette politique d'encadrement. Ces examens n'en constituaient en effet qu'un aspect. Les missionnaires se déplaçaient souvent pour voir les instituteurs dans leurs écoles et leur donner les conseils nécessaires. Strett dont parle le Pasteur Ravelomanana en est un exemple. (Ny Sekolin'ny protestanta, p. 62).

La mission catholique elle aussi avait son organisation dans ce domaine. Une fois dispersés dans les villages, les instituteurs faisaient l'objet d'une surveillance active des missionnaires et recevaient la visite fréquente des inspecteurs qui, souvent, étaient choisis parmi les meilleurs et les plus instruits d'entre eux. Les compte-rendus étaient

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 16.

adressés au Frère Directeur d'Andohalo qui, avec l'augmentation du nombre des écoles et des maîtres, se trouva débordé. L'organisation fut alors adaptée à cette situation nouvelle. *"Toute la Mission était partagée en districts, écrivait le Père de la Vaissière ; chaque district comprend un certain nombre de maîtres visités par l'inspecteur. Une fois ou deux par mois, l'inspecteur malgache fait sa tournée, notant sur un bulletin imprimé d'avance l'état de chaque école de son district. Ces notes, revues par les missionnaires ayant la charge de cette portion de territoire, sont remises au Frère Directeur des Ecoles chrétiennes, qui y ajoute ses observations, fait le relevé des points obtenus par ces notes, et classe ainsi les maîtres par ordre d'excellence en chaque district"* (1).

Et, au cours des réunions trimestrielles où tous les maîtres étaient convoqués dans la capitale, *"on fait, poursuit le Père de la Vaissière, une lecture solennelle des notes des premiers et des plus méritants. Les autres notes, celles des maîtres moins zélés ou moins habiles, dont il faut cependant ménager l'amour-propre afin de ne pas éteindre la mèche qui fume encore, sont passées sous silence... Des récompenses et des prix encourageaient les bonnes volontés"*(1).

La première de ces réunions eut lieu le 12 Décembre 1882 et groupa 216 instituteurs, d'après M. Adrien Boudou.

L'encadrement des maîtresses d'école était organisé de la même manière chez les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, mais les réunions étaient semestrielles.

L'organisation adoptée par la mission catholique, avec ses divisions territoriales et l'acheminement des rapports par voie hiérarchique, annonçait celle de l'Administration coloniale avec ses circonscriptions scolaires et ses inspecteurs...

En plus des visites effectuées par ces derniers et la surveillance administrative assurée par les administrateurs ou les commandants de cercle, les instituteurs de l'enseignement officiel furent soutenus dans leurs activités professionnelles par un journal pédagogique, l'Ecole Franco-Malgache, dans lequel ils trouvaient, avec des conseils rédigés en malgache, des modèles de leçons sur toutes les disciplines enseignées. On imagine facilement l'importance de l'aide que ce journal apporta aux instituteurs, en particulier dans l'enseignement du français.

Il faut également noter l'organisation de cours de vacances pendant lesquels les instituteurs pouvaient profiter des observations faites par les inspecteurs, au cours de leurs tournées. Obligatoires

(1) LA VAISSIERE (Père de.). Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires, Tome II, p. 410.

pour les maîtres, ces cours eurent lieu au chef-lieu de la circonscription scolaire. L'espoir d'une titularisation à l'issue d'un examen à subir en fin de session constituait la motivation des maîtres dont la grande majorité n'était qu'en situation d'embauche provisoire.

On peut donc dire que les différentes "organisations" étudiées visaient le même but, à savoir, élever le niveau intellectuel et pédagogique de leur personnel enseignant, et utilisaient le même levier, l'émulation entre les instituteurs. Cependant, cette élévation de niveau et cette amélioration de la qualification appellent la promotion.

3 - Une politique de promotion dominée par l'Administration coloniale.

La promotion du personnel enseignant est un domaine sur lequel l'Administration coloniale manifesta sa puissance pour attirer sans doute vers elle les meilleurs instituteurs.

L'enseignement privé, encore très puissant pendant cette première décennie de la colonisation, avait à sa charge la grande majorité des écoles de l'île et ne pouvait pas par conséquent, avec ses nombreux instituteurs, se montrer généreux. En 1904, un instituteur de l'enseignement libre, plus précisément de la Mission protestante française, touchait un salaire mensuel de 8,50 F. pour un non diplômé, de 15 F. pour un breveté et chef de famille. Au bout de cinq ans d'activité il pouvait prétendre à une augmentation de 5 F. sur le salaire mensuel, à condition de réussir un examen de capacité. La deuxième promotion ne pouvait avoir lieu et sous les mêmes conditions, qu'au bout de la dixième année d'ancienneté dans la profession.

Ces avantages sont faibles par rapport à ceux obtenus par les instituteurs de l'enseignement officiel. Le chapitre VIII de l'arrêté du 25 Janvier 1904 concerne les traitements et les avantages de ce personnel :

"Article 58 - Les instituteurs officiels sont répartis en cinq classes dont le traitement est fixé ainsi qu'il suit :

5e classe	30 F.
4e classe	40 F.
3e classe	50 F.
2e classe	55 F.
1e classe	60 F.

Article 59 - Les instituteurs officiels sont logés...

Article 61 - L'avancement des instituteurs officiels se fait exclusivement au choix, après deux ans au moins passés dans la classe immédiatement inférieure".

Cet avancement se fait sur proposition du chef de service.

De plus, contrairement aux instituteurs de l'enseignement privé, les instituteurs officiels étaient exempts de corvée, en leur qualité de fonctionnaire.

Comme l'écrivait Chapus, "Galliéni voulut aussi relever la considération dont jouissaient les maîtres d'école aux yeux de la population et leur donner un prestige qu'ils n'avaient pas connu sous le régime malgache" (1). Il leur prescrivit le port d'un uniforme qui devait "contribuer à faire comprendre aux populations l'importance que nous attribuons à l'enseignement de la jeunesse et rehausser le prestige de l'instituteur en rendant visibles les liens qui le rattachent au gouvernement" (2). Des honneurs furent également attribués aux instituteurs...

Les avantages relativement intéressants accordés au personnel de l'enseignement officiel auraient permis à l'Administration coloniale de recruter sans difficulté les instituteurs qui lui étaient nécessaires si le problème de qualification ne se posait pas. C'est faute de mieux que les postulants s'adressaient ou restaient à l'enseignement libre.

"Ce sont des jeunes qui cherchent dans l'enseignement un travail plus ou moins suivi et un moyen d'échapper aux obligations imposées par le gouvernement, écrivait Boegner" (3). C'était pour cette raison, d'ailleurs, que la Mission Protestante française demanda depuis 1897 l'exemption de ces corvées ou obligations en faveur de ses instituteurs. Le Général Galliéni s'était servi alors de cet élément de promotion

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 73.

(2) Ibid.

(3) BOEGNER cité par M. Chapus, Ibid.

pour obtenir en échange, les efforts de l'enseignement privé dans le sens de sa politique scolaire : par sa circulaire n° 278 du 11 Décembre 1897, il annonçait que les maîtres qui dirigeaient un jardin d'essai en seraient exemptés...

Le moins qu'on puisse dire est que l'Administration coloniale utilisait sa puissance de promotion. Elle venait ainsi d'engager la concurrence au niveau du recrutement du personnel, tout en ayant la même politique que ces rivales, dans le domaine de la formation et de l'encadrement des enseignants.

En fait, cet esprit de compétition se retrouve un peu dans tous les domaines d'activité de ces "organisations" avec plus ou moins de virulence.

CHAPITRE VII

LES ACTIVITES DE SOUTIEN EDUCATIF, UN DOMAINE DE PACIFIQUES CONCURRENCES.

On peut grouper ces activités en trois rubriques : les sociétés, les aides gouvernementales et les travaux d'impression et littéraires.

1 - Les sociétés.

La première en date fut la Société missionnaire scolaire, créée en 1825 sous l'impulsion des membres de la London Missionary Society (cf. Ière Partie, Chap. IV, § 1.2.9.).

Elle avait pour but :

- a) de faire une collecte d'argent en vue d'une part, de confectionner du mobilier scolaire, d'autre part, d'acheter au prix de gros, des ardoises, des cahiers, des plumes, des crayons, de l'encre ..., qu'on revendait par la suite aux élèves, à bon marché,
- b) d'envoyer des délégués dans chaque localité pour encourager les parents et les enseignants pour le soutien et le développement de l'éducation. Cette idée fut reprise par le rédacteur du code des 305 articles de 1881, dans l'institution des "maso ivoho",
- c) d'organiser des concours interscolaires à l'issue desquels des récompenses étaient données aux plus méritants.

C'était bien une société d'encouragement et de soutien de l'éducation.

Du côté catholique, on peut citer dans cette même rubrique, la congrégation de l' "Union catholique des jeunes gens", fondée en 1880. Elle avait parmi ses membres : Victoire Rasoamanarivo, proche parente du Premier Ministre Rainilaiarivony et catholique fervente.

Grâce à son intervention auprès de ce personnage influent, l'Union catholique pouvait poursuivre ses activités, en l'absence des missionnaires qui furent exilés pendant la première guerre franco-malgache de 1883-1886. Ces derniers purent ainsi retrouver intactes, à leur retour dans la grande île, les oeuvres, aussi bien religieuses que scolaires, qu'ils avaient laissées.

L'Administration coloniale n'avait pas, dans ce domaine, à envier les autres "organisations".

En 1902, le Général Galliéni créa l'Académie Malgache qui avait pour but "*l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de la linguistique, de l'ethnographie et de la sociologie malgache*" (1) et aussi d'*"encourager l'étude par les Européens de la langue malgache et en assurer la conservation dans toute sa pureté, en raison tant de la richesse incontestable de cet idiome que de l'intérêt des investigations qui s'y rattachent, traditions, légendes, coutumes, organisation sociale, etc..."* (2).

L'Alliance Française, auxiliaire de l'Administration coloniale, apporta aussi son aide à l'oeuvre française d'éducation à Madagascar.

"Fidèle à sa doctrine constante d'impartialité absolue, l'Alliance Française subventionne en argent et en matériel, dans la mesure de ses ressources, tous ceux qui enseignent loyalement la langue française" (3).

Les aides de cette société revêtirent des formes multiples : attribution de bourses d'études comme celles instituées à l'Ecole le Myre de Vilers de Tananarive, pour les élèves pauvres, originaires de régions éloignées ; création de cantines scolaires ; fondation d'écoles en diverses régions de l'île ; don par le comité roannais de l'Alliance Française de cotonnades pour les élèves pauvres des écoles, afin de faire connaître les produits de l'industrie française ...

(1) GALDI et ROCHEFORT. Notes sur l'historique de l'Enseignement à Madagascar, p. 22.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar, sous l'Administration du Général Galliéni, p. 43.

(3) Un membre de l'A.F, cité par Chapus (S), in, L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 55.

Enfin, toujours pour le compte de l'administration coloniale, on peut citer la création en 1910 d'une Société dite *"Amicale de l'Enseignement Primaire Laïque de Madagascar et Dépendances"*, laquelle avait pour but, entre autres, *"de travailler à supprimer au maximum les pertes de temps à la scolarité des élèves ; de concentrer les observations de tous sur la race malgache en vue d'un meilleur enseignement ; de coopérer au progrès de l'enseignement laïque et à la diffusion de l'influence française"* (1).

L'action de ces sociétés fut secondée par les aides diverses provenant en particulier de deux pays en rivalité sur la terre malgache, l'Angleterre et la France.

2 - Les aides gouvernementales.

Celles-ci revêtirent différentes formes : bourses d'études, aides financières et dons de matériel industriel et pédagogique.

Dès 1820, les pourparlers du roi Radama Ier avec Hastie et le gouverneur Farquhar de l'île Maurice aboutirent à l'envoi sous le parrainage de la L.M.S. et aux frais du gouvernement britannique des plusieurs boursiers malgaches en Angleterre et à l'île Maurice.

L'on se souvient également qu'à la reprise des activités missionnaires, à l'avènement du roi Radama II, William Ellis revint à Madagascar avec, selon Colin et Suau, outre un cortège d'agents, une imprimerie, des livres et une allocation annuelle de trois cent mille francs fournis par la L.M.S, un appoint extraordinaire d'un million trois cent mille francs, donné par le gouvernement anglais.

Quant au gouvernement français, dont la politique à Madagascar semblait beaucoup dépendre de ses relations diplomatiques avec le gouvernement anglais, il hésita longtemps, avant de se décider à subventionner les écoles catholiques qui, malgré leur appartenance à la congrégation des Jésuites, défendaient en somme l'intérêt de la France en propageant la langue et la civilisation françaises. *"Au début de 1891, écrivait Boudou, le gouvernement français, qui déjà accordait une subvention aux écoles de la Mission, l'augmenta de 20.000 F."* (2).

(1) GALDI et ROCHEFORT. Notes sur l'histoire de l'Enseignement à Madagascar, p. 34.

(2) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, Tome II, p. 334.

En réalité, cette subvention s'élevait au total à 20.000F. En effet, une lettre du Résident général Laroche adressée au Ministre André Lebon, le 28 Juin 1896 disait : *"Je me suis bien gardé d'accorder aucun patronage à une communion quelconque, sauf en inscrivant 20.000 francs à notre projet de budget, au profit de la mission catholique"*(1).

La subvention est destinée aux écoles françaises, aux écoles des Frères. On connaît également la politique de subvention instaurée par l'arrêté du 16 Avril 1899.

L'article 24 de l'arrêté du 25 Janvier 1904 renseigne en revanche sur l'attribution de bourses d'études dans les écoles régionales ; accordées aux élèves les plus méritants et les plus nécessiteux, leur taux annuel était de 120 francs.

Ce ne sont là que des exemples qui montrent l'analogie des comportements de ces "organisations" qui se disputèrent la meilleure place à Madagascar.

Elles n'avaient laissé aucune d'entre elles garder le monopole d'une activité.

3 - Les travaux d'impression et littéraires.

Le besoin en ouvrages scolaires, conséquence du développement de l'enseignement, la nécessité de fournir aux fidèles des livres de doctrine élémentaire et de dévotion, la nécessité encore de codifier cette langue malgache dont on venait de fixer l'écriture avec des consonnes anglaises et des voyelles françaises, enfin l'étude de l'histoire du peuple malgache et de sa civilisation, conduisirent les missionnaires, protestants et catholiques, à produire à qui mieux mieux divers ouvrages. En voici quelques exemples.

Les missionnaires de la L.M.S, les premiers établis à Madagascar, entreprirent de traduire la Bible en langue malgache. Pour répondre au besoin immédiat de la scolarisation et de l'évangélisation, ils imprimèrent d'abord, en 1500 exemplaires, la traduction de la Génèse 1-1-23 ; ce fut le premier livre imprimé à Tananarive et aussi le premier livre de lecture des élèves malgaches de l'Imerina. Suivirent d'autres

(1) LEBON (A).. La pacification de Madagascar 1896-1898, pp. 164-167, (lettre de Laroche).

impressions : 1500 exemplaires de catéchisme ; 800 de livres de cantiques ; 2200 de livres de lecture...

En 1835, ils firent paraître le premier dictionnaire malgache-anglais et anglais-malgache et la première Bible écrite en malgache.

" Les travaux de grammaire furent plus rares dans la période considérée, écrivait Jean Valette. Nous mentionnerons cependant la grammaire malgache du Révérend Jeffrey écrite vers 1825 qui, restée manuscrite, est malheureusement perdue" (1). S'imprimait aussi à Tananarive en 1865 une revue protestante, Teny soa, ("Bonnes paroles") dont les attaques contre le catholicisme dépassaient selon l'expression de Boudou "toute mesure raisonnable".

La Mission catholique riposta évidemment par la fondation en 1874 d'une revue, le Resaka (Causerie) qui ne constitue qu'une infime partie de ses productions.

Une des premières tâches entreprises par les Pères de cette mission fut comme celle des protestants, la traduction du Nouveau et de l'Ancien Testament. En 1873, le Père Delbosc publiait une traduction des épîtres et des évangiles de chaque dimanche. En 1876 paraissait l'Evangile selon St-Mathieu ; en 1877 St-Marc et St-Luc ; ... La liste est longue en ce qui concerne les livres de piété.

En 1874, le Père Ailloud fit paraître en 200 exemplaires, une Grammaire malgache Hova. Il fut aussi l'auteur du premier vocabulaire français-malgache.

Un autre, le Père Callet, fut l'auteur d'un ouvrage publié après sa mort, en 1902 : Tantaran'ny Andriana (Histoire des Rois), qui est un recueil de traditions et de documents oraux et écrits, classés et combinés en vue de l'histoire des Hova, explique M. Boudou. Le Père de la Vaissière écrivit l'Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires. En 1888, le Dictionnaire Malgache-Français des PP. Abinal et Malzac, sortit de la presse de la Mission catholique.

Cette énumération est bien incomplète. Elle ne vise qu'à montrer cette sorte de concurrence qui s'était établie entre les différentes "organisations" pour mieux connaître Madagascar, ses habitants, sa langue et sa civilisation ; pour mieux informer leurs fidèles et les conduire à la dévotion, enfin pour mieux instruire la jeunesse suivant leur doctrine respective.

(1) VALETTE (J). Etude sur le règne de Radama Ier, p. 41.

L'Administration coloniale qui créa l'Académie Malgache, qui préconisa l'établissement par les chefs de postes ou commandants de cercle, des monographies de chaque localité, s'était également intéressée à ces travaux culturels. Mais il s'agit d'un domaine où la concurrence ne peut être que pacifique et dont le résultat est laissé à l'appréciation de la postérité.

CHAPITRE VIII.

LES RESULTATS DES STRATEGIES PEDAGOGIQUES A TRAVERS UNE "STATISTIQUE EN QUESTION".

Comme on vient de le voir, la concurrence entre les différentes "organisations" concernées se manifestait dans tous les domaines de leurs activités. Un aspect particulier de cette compétition, avec ses résultats partiels, a été présenté à chaque étape de cet exposé. Nous nous proposons maintenant à travers quelques données statistiques, de présenter une vue d'ensemble des réalisations scolaires et une évaluation pédagogique.

Mais l'absence d'une statistique officielle pendant la période précoloniale et la compétition qui opposa l'Administration coloniale et les Organisations scolaires libres rendent difficile l'exploitation de ces données statistiques.

1 - La "statistique en question".

La London Missionary Society occupait seule le terrain à Madagascar pendant une quinzaine d'années, de 1820 à 1835 environ. Elle a pu ainsi développer ses oeuvres en toute tranquillité, à l'abri des attaques de sa rivale catholique qui, sous son intervention discrète, fut longtemps maintenue à l'écart de la grande île. On connaît les activités de cette organisation anglaise à travers la Revue décennale de la Mission de Londres qui fournissait de précieux renseignements sur la situation scolaire à Madagascar. En dehors des correspondances personnelles des missionnaires de la L.M.S, cette revue est la seule source, la mieux informée, dont on dispose pour la période considérée. En outre elle est aussi sérieuse, à en croire Chapus qui écrivait en 1930 : *"Mais la Société de Londres a toujours été rigoureuse dans ses examens et les rapports qu'elle établit sont, à notre avis, ceux qui donnent l'idée la plus juste des capacités véritables des élèves"* (1).

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Galliéni, p. 269.

Ce qui n'exclut pas la nécessité de prendre des précautions pour l'interprétation de tout document. L'exemple évoqué par Jean Valette est fort instructif à ce sujet. Clark dans son ouvrage Ny tantaran'ny Fianganana eto Madagascar, évalua à 1000 le nombre total des élèves fréquentant les écoles malgaches en 1824. Griffiths, qui fut un témoin oculaire, puisqu'il était missionnaire enseignant de cette époque, avançait le chiffre de 2000 pour la même année. " *Malgré un écart aussi sensible allant du simple au double, écrivait Jean Valette, on peut penser que les deux auteurs sont tous les deux justes, Clark nous donnant la situation au début de l'année, et Griffiths en Septembre. Car le même Griffiths nous apprend que vingt-deux classes avaient été ouvertes dans la seule période d'Avril à Septembre*" (1).

Ces problèmes d'interprétation devinrent encore plus difficiles depuis 1861, date qui inaugura une ère de vive concurrence.

En effet, certaines "organisations" furent accusées d'avoir inscrit les enfants dès leur naissance dans leurs établissements. C'est du moins ce qui ressort de l'intervention du Premier Ministre Rainilaiarivony à propos d'une plainte que le Père Berthieu lui adressa : "*Les protestants, écrivait-il, ont tort d'écrire sur leur liste les enfants dès leur naissance*" (2). Cette astuce est en rapport avec le fameux article 296 du code de 1881, lequel interdisait à un instituteur de prendre les élèves d'une autre école...

Une autre critique fut adressée à d'autres "organisations" concernant les écoles d'église : "*Les Missions, dit-on, y conservent des individus avancés en âge, enchantés de demeurer assis à l'ombre du temple... En temps normal, le nombre des présents est insignifiant par rapport à celui des inscrits*" (3). C'est la Mission protestante qui semble ici visée, car Bianquis s'étonnait en ces termes : "*Y a-t-il vraiment des écoles de Missions qui ressemblent à ce tableau ? J'ai peine à le croire*" (4).

Mais ce qui avait le plus remis en question la statistique de cette époque, c'est l'usage que l'administration coloniale en faisait.

(1) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 25.

(2) BOUDOU (A). Le Père Jacques Berthieu, 1838-1896, p. 299-301.

(3) BIANQUIS (J). L'Oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.94.

(4) Ibid.

L'arrêté du 25 Janvier 1904 qui mit fin à la collaboration confiante qui régnait entre les organisations enseignantes privées et l'Administration de la Colonie, engagea cette dernière dans une politique qui l'obligea à développer jalousement l'enseignement officiel. Cela explique dans une certaine mesure, compte tenu de la légalité des arrêtés promulgués, les tracasseries et les restrictions abusives dont furent victimes les écoles privées. Le gouvernement de la colonie voulait en effet que l'enseignement officiel prît le dessus sur l'enseignement libre. Masquant la réalité pour donner au public et surtout aux Français de la Métropole une opinion très favorable sur le développement de l'enseignement officiel de Madagascar, celui-ci manipulait les données de la statistique non sans une certaine maladresse.

Ainsi le Général Galliéni lui-même, dans son ouvrage intitulé, Neuf ans à Madagascar, donnait sur un diagramme (Planche n°68, p. 342) relatif à la situation scolaire au 31 Décembre 1904, pour tout Madagascar, 541 écoles dont 363 officielles et 178 privées, lesquelles comptaient 39.000 élèves dont 23.000 fréquentaient les écoles officielles et 16.000 les établissements privés.

De son côté, Chapus déclarait que le Général Galliéni avait donné comme situation au 1er Janvier 1905 un total de 54.606 dont 29.436 garçons et 25.170 filles. De là il fit la remarque suivante : *"Mais si nous rapprochons ces chiffres de ceux qui furent publiés, sous les auspices de Galliéni lui-même, par les colonnes du Journal Officiel, aux dates du 5 et 12 Juillet 1898, quelle surprise ! Les effectifs étaient-ils, à cette dernière date, cinq fois plus forts qu'en 1905 ? Allons-nous en conclure que l'enseignement des indigènes avait subi une formidable régression, depuis ces heureux débuts?"*

(1). Interrogations bien pertinentes si l'on sait que les publications de l'enseignement libre avançaient pour cette année 1905, un total de 180.000 élèves environ, et rien que pour les établissements privés: la Mission catholique en comptait 64.000, la London Missionary Society 27.000, la Société Missionnaire Norvégienne 43.400, la Mission Protestante française environ 46.000.

L'explication de l'erreur du Général Galliéni, si erreur il y a, serait dans le fait qu'il avait aligné, à côté du nombre total des écoles officielles, celui des écoles privées dirigées par des institu-

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement sous l'Administration du Général Galliéni, p. 195.

teurs brevetés. "Seulement, écrivait toujours Chapus, le rapprochement présente quelque chose de factice, puisque toutes les écoles officielles n'étaient pas confiées à des maîtres diplômés,..." (1).

Dans le milieu gouvernemental de la colonie, on voulait donc démontrer par cette manipulation des données statistiques, que les écoles officielles avaient, en quantité du moins, rattrapé, voire même dépassé les écoles privées.

Les tableaux suivants montrent l'évolution du nombre des écoles et des élèves de 1820 à 1917. Ils sont établis à partir des renseignements recueillis dans plusieurs ouvrages dont la liste suit :

- BIANQUIS (J). L'Oeuvre des Missions protestantes à Madagascar.
- BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle. Tome I et II.
- CHAPUS (S). L'Organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni.
- CHAPUS (G.S) et MONDAIN (G). L'Action Protestante à Madagascar.
- Direction de l'Enseignement de Madagascar. L'enseignement à Madagascar en 1931.
- FROIDEVAUX (H). "L'Oeuvre scolaire de la France dans nos colonies". Les Colonies françaises - 1900.
- GALDI (P) et ROCHEFORT (Mme). Notes sur l'histoire de l'enseignement à Madagascar.
- GALLIENI (Gal). Neuf ans à Madagascar.
- MONDAIN (G). Ce que les Missions protestantes ont fait pour l'instruction publique à Madagascar.
- RAVELOMANANA. Ny Sekolin'ny Protestanta.

Dans la rubrique "référence", il est porté uniquement le nom de l'auteur avec la page de l'ouvrage concerné.

Les renseignements de sources différentes mais se rapportant à la même période ou à la même année sont volontairement notés les uns à la suite des autres afin de mettre en relief les éventuelles convergences ou divergences.

Les activités de chaque "organisation" ont fait l'objet d'un relevé. Le tableau A, subdivisé en A1, A2, A3... suivant le nombre de feuilles, concerne l'Enseignement protestant ; le tableau B se rapporte

(1) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement sous l'Administration du Général Galliéni, p. 196.

à l'Enseignement catholique et le tableau C à l'Enseignement officiel.

Enfin, dans l'ensemble, il convient de souligner, à propos de ces tableaux :

- d'une part, la chute à zéro du nombre des écoles et des élèves, pendant la période de 1835 à 1861, durant laquelle la reine Ranavalona Ière s'opposa à toutes influences étrangères.
- d'autre part, la reprise des activités protestantes et l'arrivée des catholiques, caractérisées par un "boom" des activités scolaires,
- d'autre part, encore, le développement de l'enseignement officiel, à partir de 1905, au détriment de l'enseignement libre, protestant et catholique.

C'est à partir de ces tableaux que seront abordés les paragraphes qui suivent, lesquels portent sur "Les écoles et leur répartition" et, "Les élèves et leur avenir".

Tableau A1

ENSEIGNEMENT PROTESTANT

Années	Sociétés	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves		Références
		Partiel	Total	Partiel	Total	
1824	LMS	12	12	-	-	Froidevaux, p.132
1826	LMS	30	30	2000	2000	Ibid
1827	LMS	38	38	2300	2300	Galdi et Rochefort p.2.
1828	LMS	38	38	4000	4000	Froidevaux, p.132.
1835	LMS	32	32	4000	4000	Bianquis (J), p.24.
	LMS	Néant	Néant	Néant	Néant	Ravelomanana, p. 48.)
	LMS	Néant	Néant	Néant	Néant	Chapus et Mondain, p. 7.
	Néant	Quelques écoles clandestines		NEANT		Chapus (S). p.5
1866		-	20	-	930	Ravelomanana, p.61.
1868		-	28	-	1755	Ibid
1868	(Anglicane !)	-	28	-	1735	Froidevaux, p. 136.
1869	(Anglicane !)	-	142	-	-	Ibid

.../...

Tableau A2

Années	Sociétés	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves		Références
		Partiel	Total	Partiel	Total	
1870	(Anglicane !)	-	359	-	15.837	Ibid.
	Au Betsileo	63	-	3.928	-	Ravelomanana, p. 74
1880	Anglicane	606	744	27.516	-	Froidevaux, p.136.
	LMS (Betsileo)	120		-	-	Ibid.
	LMS (Sihanaka)	18		1.200	-	Ibid.
1881	LMS + FFMA	818		102.095	-	Ravelomanana, p. 73.
	SPG	41	976	2.417	132.095	(pour l'Imerina seulement)
	NMS	117	-	27.583	-	
1882	-	-	-	-	132.095	Boudou (A), T.II, p.142
1882	LMS	815	-	102.000	146.521	Galdi & Rochefort p.8)
1883	LMS	818	976	-	-	Froidevaux p. 139
	SPG	41		-	-	Ibid.
	NMS	117		-	-	Ibid.

.../...

Tableau A3

Années	Sociétés	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves		Références
		Partiel	Total	Partiel	Total	
1890	LMS	-	-	66.187	-	Ibid.
	FFMA	-	-	19.977	-	Ibid.
1892	LMS + FFMA	-	-	92.416	-	Ibid p. 140.
	NMS	-	-	37.487	-	Ibid p. 140.
1894	-	-	-	-	132.000	Galdi et Rochefort p. 9.
1894	LMS	-	-	74.796	137.356	Bianquis (J).p.217
1894	FFMA	-	-	14.058		Bianquis (J).p.217
1894	NMS	-	-	34.407		Bianquis (J).p.217
1894	Eglise du Palais	-	-	14.097		Bianquis (J).p.217
1895	-	-	1.310	-	130.000	Galdi et Rochefort p. 9.
1895	-	-	2.000	-	-	Mondain (G). p. 4.
1896	LMS	1.295	-	75.000	-	Boudou (A)T.II.p.429

.../...

Tableau A4

Années	Sociétés	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves		Références
		Partiel	Total	Partiel	Total	
	FFMA	120	-	-	-	
1900	LMS	630		30.000		Mondain (G)pp.8-9.
	FFMA	200		12.000		Ibid p. 10.
	NMS	900	2.474	≈ 45.000	≈ 116.341	Ibid p. 12.
	Luthérien Améric	60		?		Ibid p. 12.
	Anglicane	108		?		Ibid. p. 13.
	MPF	576		29.341		Ibid p. 19.
1903	NMS	974	-	≈ 50.000	-	Ibid p. 12.
	NMS	974	-	-	-	Ravelomanana p.112.
1905	LMS	-	-	27.000	-	Galdi et Rochefort p.27.
	MPF	-	-	45.600	116.000	Galdi et Rochefort p.27.
	NMS	-	-	43.400		Galdi et Rochefort p.27.

.../...

Tableau A5

Années	Sociétés	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves		Références
		Partiel	Total	Partiel	Total	
1907	LMS	40	185	-	-	Bianquis (J) - pp. 100 - 218.
	FFMA	15		-	-	
	Anglicane	26		-	-	
	NMS	22		-	-	
	MPF	82		-	-	

Tableau B

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Références
1862	2	150	:Galdi et Rochefort,p.3.
1864	8	590	:Boudou (A)-T I, p. 503
1870	36	2.000	:Froidevaux, p. 137.
1880	250	7.358	:Ibid.
1881	191	14.426	:Ravelomanana, p. 73
1882	-	14.426	:Boudou (A), p. 142
1882	-	20.000	:Froidevaux,p. 137
1882	-	14.426	:Galdi et R. p. 8
1883	-	19.103	:Boudou (A), p. 142
1883	191	-	:Froidevaux, p.139
1890	-	18.149	:Froidevaux, p.139
1892	-	26.736	:Ibid, p. 140
1894	443	26.739	:Galdi et R. p. 9
1894	-	26.739	:Bianquis (J), p. 217
1895	500	30.000	:Galdi et R. p. 9
1896	-	65.103	:Froidevaux, p. 141
1896	-	27.000	:Boudou (A), p. 429
1896	400	26.000	:Chapus (S), p. 60
1897	-	147.000	:Froidevaux, p. 141
1898	1250	104.000	:Chapus (S), p. 60
1900	-	197.000	:Boudou (A), p. 551
1905	-	64.000	:Chapus (S), p. 195
1905	-	64.000	:Galdi et R. p. 27
1906	1212	60.109	:Bianquis (J), p. 218-219
1907	≈ 200	-	:Bianquis (J), p. 100 et 218-219

Tableau C

ENSEIGNEMENT OFFICIEL

(:	:	:	:)
(Années	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Références)
(-----	-----	-----	-----)
(1899	200	10.000	Chapus (S), p. 70.)
(1899	-	18.000	Galdi et R. p. 19)
(1903	289	20.023	Direct. Enseign. Mcar p. 9)
(1903	300	-	Bianquis (J), p. 222)
(1904	356	23.000	Gal Galliéni, p. 342)
(1904	343	-	Galdi et R, p. 27)
(1905	-	54.000	Ibid.)
(1907	350	-	Bianquis (J), p. 222)
(1910	795	46.274	Direct. Enseign. Mcar. p. 14)

2 - Les écoles et leur répartition : l'Imerina et le Betsileo privilégiés

Condition première pour une bonne évangélisation pour les uns ; moyen d'apprivoisement et de concurrence pour les autres ; instrument d'assimilation et de domination pour d'autres encore, l'Ecole à Madagascar fut une institution qui intéressa à la fois les protestants, les catholiques et les administrateurs coloniaux. Suivant les conditions locales, on l'abritait soit dans une maison particulière comme cette première école catholique que le Père Boy nous avait déjà décrite en ces termes :

"Elle nous sert de chapelle, d'école, de dortoir, de tout en un mot" (1), soit dans un temple ou une église comme en

témoignent ces lignes de Jean Bianquis : *"Dans chaque village du plateau se dressait, au milieu des pauvres cases indigènes, une bâtisse rectangulaire, la maison de l'assemblée -trano fiangonana- construite par les habitants, servant le dimanche à la prédication et aux exercices du culte, les jours de semaine à l'enseignement, à la fois séculier et religieux donné aux enfants" (2), soit dans*

un local spécialement élevé pour elle. Même dans ce dernier cas, *"il ne faudrait pas s'imaginer, écrivait Chapus, que le pays se couvrit rapidement de beaux édifices, ..." (3), car poursuivait-il "En dehors des écoles de ville, organisées depuis longtemps, la plupart des locaux n'avaient que des toits de chaume et les fenêtres vitrées y étaient à peu près inconnues. Le parquet consistait en terre battue, couverte de modestes nattes" (4). Selon ce même*

auteur les frais d'installation d'une école vers l'an 1900 s'élevaient à environ 600 F. se répartissant comme suit : construction du local 350 F. ; maison de l'instituteur 150 F. ; mobilier 100 F. Selon un devis établi en 1898, ce dernier se composait de vingt tables et bancs, d'une estrade, de cinq tableaux noirs, d'une armoire, d'une étagère-bibliothèque, de deux chaises et d'un pupitre. Froidevaux donne sensiblement les mêmes informations quant à l'installation d'une école : *"... les écoles officielles écrivait-il, sont installées dans des maisons en pisé construites par des indigènes ; les bancs ont été fournis, soit par les habitants, soit par les soins du service des bâtiments civils. Le service de l'enseignement a envoyé quelques fournitures scolaires" (5). Mais rares étaient les écoles qui jouissaient*

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, T I, p. 384.

(2) BIANQUIS (J). L'Oeuvre des Missions protestantes à Madagascar. pp.27-28.

(3) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 70.

(4) CHAPUS (S). Ibid.

(5) FROIDEVAUX (H). Les Colonies françaises. L'oeuvre scolaire de la France dans nos colonies, p. 150.

de ces avantages. "La plupart sont dans un dénuement complet, écrivait Gautier" (1). Il arrive souvent que le nombre de places assises est très inférieur à celui des élèves dont les plus jeunes étaient donc contraints de s'asseoir à même le sol. Les conditions rudimentaires dans lesquelles pouvaient ainsi fonctionner les écoles, rendaient leur ouverture relativement facile. Toutes les régions de l'île pouvaient donc fournir ce minimum; il suffisait d'y sensibiliser la collectivité locale.

La réalité montre cependant que tout le pays n'avait pas bénéficié de cette institution scolaire au développement de laquelle toutes les "organisations" européennes présentes dans l'île participèrent activement. "De toutes les régions de Madagascar, lit-on dans un document établi par la direction de l'enseignement de ce pays, il n'en était guère qu'une, la région des Hauts-Plateaux, qui possédât des établissements scolaires en 1896, au moment de l'occupation française" (2). Chapus (S) confirme cette déclaration en écrivant: "Ces établissements se trouvaient presque tous, dans la partie centrale de l'île" (3). Cette région centrale comprend deux provinces que M. Froidevaux délimita ainsi: "Si l'Imerina est le centre scolaire officiel le plus important de Madagascar, il n'en convient pas moins de mentionner la création récente d'un autre centre du même genre dans le Betsileo "où l'indigène offre la plus grande similitude avec le Hova, et est appelé à suivre le même développement intellectuel" " (4). Bref l'Imerina et le Betsileo, dont les habitants s'appellent respectivement, Merina et Betsileo, sont les deux régions privilégiées de l'action scolaire des missions protestantes et catholiques.

C'est au gouvernement colonial que revint le mérite d'avoir ouvert des écoles dans les parties de l'île "où nul enseignement n'avait été donné jusqu'alors" (5). Cependant, il n'avait pas cherché à faire disparaître le décalage entre les zones privilégiées et les provinces périphériques. Au contraire il s'en servit pour pratiquer ce que l'on appela la politique des races qui, sous le beau prétexte de respecter l'identité des tribus, entretenait leur diversité et leur cloisonnement. Il s'agissait en somme de diviser pour mieux régner.

(1) GAUTIER (E.F.) cité par Chapus (S). Ibid, p. 72.

(2) Direction de l'Enseignement de Madagascar. L'enseignement à Madagascar en 1931, p. 1.

(3) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 8.

(4) FROIDEVAUX (H). Les colonies françaises. L'Oeuvre scolaire de la France dans nos Colonies, p. 149.

(5) CHAPUS (S). Ibid. p. 67.

Ainsi l'Imerina et le Betsileo restèrent, même sous le gouvernement colonial, les régions privilégiées de l'instruction. La grande majorité des écoles pour ne pas dire toutes, y furent implantées. En 1900 la L.M.S. possédait 345 écoles en Imerina, et 285 dans le Betsileo; la Mission des Quakers (FFMA) qui ne travaillait que dans l'Imerina Ouest en avait 200 ; la Mission norvégienne (NMS) en possédait 900 dont 840 sur les Hauts-Plateaux et une soixantaine dans les autres régions, la Mission anglicane avait 108 écoles dont 79 se trouvaient en Imerina, enfin la M.P.F. (Mission protestante française) possédait à cette même époque 576 écoles dont 356 en Imerina, 206 au Betsileo et 14 seulement en dehors des Hauts-Plateaux.

Les quelques données suivantes présentent l'évolution d'ensemble du nombre des écoles pendant la période qui intéresse cette étude.

Tableau D

Années	Ecoles protestantes	Ecoles catholiques	Ecoles officielles	Total
1828	38	néant	néant	38
1835 à 1861	néant	néant	néant	néant
1880	744	250	néant	994
1881	976	250	néant	1226
1895	2000	500	néant	2500
1900	2474	1250	200	3924
1907	185	200	350	735

Les explications données à propos des tableaux A, B et C restent valides en ce qui concerne l'anéantissement du nombre des écoles entre les dates 1835 et 1861 et la chute temporaire de celui-ci en 1907.

Ainsi concentrées sur les Hauts-Plateaux du centre, ces écoles ne pouvaient profiter avant tout qu'aux Merina et aux Betsileo qui constituaient la grande majorité de la population scolaire.

3 - Les élèves et leur avenir.

A voir le prodigieux développement de l'institution scolaire à Madagascar à la fin de ce dix-neuvième siècle, on croit difficilement que le pionnier protestant Jones avait eu de la peine à recruter ses premiers élèves. Le premier jour, ils n'étaient que trois, dont un neveu du roi. Malgré les encouragements du souverain ses sujets se méfièrent et cachèrent leurs enfants. En effet, comme le fait remarquer Jean Valette:

"Les écoles étaient suspectes à la population qui y voyait des créations d'origine étrangère et où l'on enseignait une religion qui n'était pas celle des ancêtres. Les gens craignaient de laisser aller leurs enfants chez des étrangers qu'ils redoutaient au même titre que les trafiquants d'esclaves et soupçonnaient même de cannibalisme" (1). A cela il faut ajouter un autre

écueil : *"la fréquentation scolaire était considérée par les sujets, et même par le souverain lui-même, comme une forme de service d'Etat" (2).* Mais peu à peu les élèves vinrent, surtout quand l'enseignement se fit en malgache.

Les catholiques éprouvèrent cette même difficulté de recrutement.

"Partout, écrivait le Père Jouen, on était à la recherche d'écoliers dans les villages, sur les rivières, le long des rivages de la mer. Un jour, désespérant d'en trouver gratis, nous nous mîmes à en acheter. Ce nouveau mode de recrutement nous coûta près de 2000 F. Mais Dieu le bénit largement ; ce petit noyau fit la boule de neige, et bientôt, grâce à l'entraînement de l'exemple les enfants affluèrent de tous les côtés" (3). Ils eurent également les mêmes difficultés

à Tananarive en 1861 en ouvrant leur première école de garçons. *"Rassembler tous ces petits sauvages, et venir à bout de les grouper sous la main ne fut pas chose facile, écrivait toujours le Père Jouen. Ils arrivaient bien en foule, les uns derrière les autres, jusqu'au seuil de la case ; mais à peine s'avancèrent-ils pour les caresser, qu'ils s'enfuyaient tous, comme une volée d'oiseaux. Aussi les premières leçons durent-elles se donner en plein vent, ou à travers les fenêtres !..." (4).*

(1) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 24.

(2) Ibid.

(3) JOUEN (L). Quinze ans de mission à Madagascar, Rapport manuscrit adressé à la Propagation de la foi. (1860), p. 5.

(4) JOUEN (L). Rapport du RP. Jouen Préfet apostolique de Madagascar, sur sa dernière tournée, Tananarive 1er Octobre 1864, p. 12.

Après ces difficultés du début dues à la méfiance des parents et à la peur des enfants, ce fut la concurrence entre les différentes "organisations" qui compliquait le recrutement.

"Nous sommes trois partis à nous disputer les élèves, écrivait de Fianarantsoa le Frère Soula : Catholiques, Luthériens et Indépendants. Les journées d'élection en France peuvent vous donner quelque idée de la situation. Calomnies et argent, les Luthériens prodiguent tout contre nous" (1).

Ces élèves provenaient de toutes les couches de la Société. Le Père Jouen distingua les enfants adoptifs de la reine, ceux des princes et des nobles, ceux des roturiers et ceux enfin des esclaves. Toutefois, le Premier Ministre Rainilaiarivony avait ouvert l'école du Palais pour ses enfants et ceux des notables. Comme la direction et le fonctionnement de cette école ont été confiés aux missionnaires de la L.M.S, on peut dire que c'est cette société qui avait le contrôle de la formation de la classe dirigeante.

Après sa chute à zéro entre 1835 et 1861, l'effectif des élèves progressa avec celui des écoles jusqu'en 1900, année à laquelle il atteignit 331.341. Mais l'arrêté du 23 Novembre 1906 ayant entraîné la fermeture de nombreuses écoles libres, ce nombre ne sera plus atteint de nouveau qu'en 1956, avec un chiffre de "331.661" (2). Le Tableau E, ci-après, donne l'évolution de cet effectif. Certaines données ont été obtenues par extrapolation sur la base de 65 élèves par écoles. Cette moyenne a été calculée à partir des effectifs connus de neuf établissements scolaires (cf. Chapus (S). L'organisation de l'Enseignement sous l'Administration du Général Galliéni, p. 267). C'est le cas, spécialement, des chiffres correspondants à l'année 1907. Il convient de remarquer que, à partir de cette date, l'effectif des élèves comme celui des écoles, a considérablement diminué. L'arrêté du 23 Novembre 1906 qui exigea la fermeture des écoles d'églises et de celles qui étaient tenues par des maîtres non brevetés, en fut la cause.

On constate que la concurrence entre l'enseignement protestant et l'enseignement catholique d'une part, et la collaboration entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre d'autre part, avaient favorisé

(1) SOULA (F) in Lettres des Scolastiques d'Uclès, XIV, 1888, p. 89.

(2) Commissariat général au Plan. L'économie malgache, Tananarive, Imp. Nationale, 1962.

le développement de l'institution scolaire. Elle cessa de progresser quand cette administration en prit le monopole. A-t-on sacrifié la quantité à la qualité ? L'enseignement libre n'a pour le défendre que les résultats qu'il a obtenus.

Tableau E

Evolution du nombre des élèves

Années	Enseignement protestant	Enseignement catholique	Enseignement officiel	TOTAL
1826	2000	néant	néant	2000
1827	2300	néant	néant	2300
1828	4000	néant	néant	4000
1835 à	néant	néant	néant	néant
1861	néant	néant	néant	néant
1862	-	150	néant	-
1864	-	590	néant	-
1866	930	-	néant	-
1870	15.837	2000	néant	17.837
1881	132.095	14.426	néant	146.521
1883	-	19.103	néant	-
1894	137.356	26.739	néant	164.095
1898	-	104.000	-	-
1899	-	-	10.000	-
1900	116.341	197.000	18.000	331.341
1905	116.000	64.000	54.000	234.000
1906	-	60.109	-	-
1907	12.025	13.600	22.750	48.000

Des examens annuels permettaient aux "organisations" enseignantes d'apprécier la marche générale de leurs établissements scolaires. Le premier en date se déroula le 17 Juin 1822 pour le contrôle de niveau des quatre vingt cinq élèves de Jones et Griffiths. "... le roi lui-même prit part à la cérémonie, en compagnie de son beau-frère qui revenait de la Grande-Bretagne, et il exprima toute sa reconnaissance aux missionnaires pour les progrès accomplis par leurs élèves"(1).

Jean Valette rapporte également le témoignage de Coppalle sur le concours interscolaire du 27 Mars 1824 : "Tous les élèves des diverses écoles de Tananarive et des villages voisins, écrivait-il, se sont réunis aujourd'hui dans le temple protestant pour la distribution des prix destinés à ceux qui, par leurs talents et leurs progrès dans les différentes branches d'enseignement, l'emportent sur leurs condisciples... On a commencé par l'examen d'écriture des écoles de Tananarive, puis on a donné à résoudre aux élèves quelques problèmes d'arithmétique. Le roi lui-même a procédé à l'examen avec beaucoup d'intérêt..." (2).

Le code de 1881 qui consacrait environ trente-six de ces articles à l'enseignement, restait imprécis sur le chapitre des programmes et des examens. "Il était entendu, lit-on sur un document établi par la Direction de l'Enseignement de Madagascar en 1931, que le premier degré d'instruction comprenait la lecture et le calcul jusqu'à la règle de trois et que les élèves ayant atteint ce niveau de connaissances recevaient un certificat leur permettant de quitter l'école, même sans attendre l'âge réglementaire"(3).

Ce même document précise qu' "un examen supérieur était en outre prévu pour les disciples persévérants et "un autre examen encore plus élevé" pour ceux qui seraient à même d'être désignés comme instituteurs" (4).

Par sa lettre du 24 Octobre 1888, le R.P. Brégère donne une idée du déroulement de ces examens : "... qu'il me suffise de vous dire, écrivait-il, que pendant plus de trois heures, ces quatre cents élèves, formant sept classes subdivisées, sont passés successivement devant nous, interrogés ensemble ou séparément par Monseigneur lui-même ou le Ministre de l'Instruction publique ou par d'autres sur la presque totalité des programmes de chaque classe mis à notre disposition" (5).

(1) VALETTE (J). Etudes sur le règne de Radama Ier, p. 24.

(2) Ibid. p. 27.

(3) Direction de l'Enseignement (Madagascar et Dépendances). L'Enseignement à Madagascar en 1931. p. 2.

(4) Ibid.

(5) BREGERE (R.P.). Lettres des Scolastiques d'Uclès, XIV, 1888, Facicule 2, p. 104.

Malheureusement ces témoignages donnent rarement des résultats chiffrés. On se contente souvent d'appréciations générales. *"Les élèves, écrivait Adrien Boudou, récitèrent un dialogue entremêlé d'exercices et de chants. Leur aisance et leur assurance charmèrent les assistants"* (1). On lit encore sous sa plume, à propos du Résident Le Myre de Vilers : *"Il félicita chaudement les élèves. "Il ne s'attendait pas, dit-il, à les trouver si avancés dans la connaissance du français" "* (2).

M. Chapus se montre plus précis dans ce domaine et donne quelques résultats chiffrés. Il rapporte qu'en 1895 sur 1443 élèves présentés par la L.M.S. 703 furent considérés comme sachant lire et 605 comme sachant lire et écrire et 469 connaissant en plus les quatre opérations. *"Chez les Sihanaka, au Nord-Est du plateau central, écrivait-il, les élèves astreints à l'examen furent au nombre de 2340, et l'on en comptait 840 seulement dans la première catégorie, 820 dans la seconde et 500 dans la troisième"* (3). En 1902, la même L.M.S. obtint les résultats suivants : sur 16.104 écoliers, 7667 soit 45 % étaient classés dans la première catégorie, 5478 soit 35 % dans la deuxième et 3244 soit 20 % dans la troisième.

Les écoles officielles nouvellement nées avaient alors du mal à supporter la concurrence des écoles libres dans le domaine des examens et des concours, du moins pendant la première décennie de leur existence. En 1899, sur 202 candidats admis au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement (C.A.E.), 30 seulement appartenaient à l'enseignement officiel. En 1905, au même examen, sur 93 reçus, 60 furent de l'enseignement libre. Sur ce résultat, Chapus fait remarquer *"que tous les candidats présentés au C.A.E. par les écoles normales officielles, n'étaient pas d'anciens élèves des écoles primaires d'Etat, tandis que nul enfant venant de l'enseignement officiel n'entraît dans les cours normaux des sociétés de missions"* (4). Les résultats obtenus par les élèves des écoles privées étaient encore plus brillants au concours d'admission à l'Ecole administrative de Tananarive ; en 1905, sur 44 admis, 37 provenaient des écoles libres. Présentés sous cette forme, ces résultats, certes, n'ont pas une valeur significative car on ignore le nombre des candidats présentés par chaque "organisation", mais dans tous les cas ils expriment l'importance soit qualitative soit

(1) BOUDOU (A). Les Jésuites à Madagascar au XIXe siècle, T II, p. 137.

(2) Ibid. p. 345.

(3) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 14.

(4) Ibid, p. 271.

quantitative de l'enseignement libre. Cela explique l'acharnement avec lequel l'Administration coloniale mit à le réduire à sa plus simple expression.

Victimes ou bénéficiaires de cette concurrence, les jeunes Malgaches avaient la réputation d'être de bons écoliers. *"L'écolier malgache, écrivait Raoul Allier, est presque toujours attentif et soumis. Il apprécie bien mieux qu'un jeune garçon français les avantages de l'étude. Aller à l'école n'est pas pour lui, comme pour nos petits Français, l'emploi naturel et obligatoire de sa jeunesse ; il sait que le plus grand nombre de ses compatriotes sont ignorants, il voit ses camarades qui n'ont pas ou presque pas pu étudier, n'avoir d'autre emploi possible que comme domestiques ou travailleurs manuels, il désire donc vivement s'instruire et surtout apprendre le français, comprendre le "vazaha" (1), lire leurs livres ! Faute de cela il sent qu'il ne pourra pas s'élever au-dessus de ses compatriotes, devenir un civilisé" (2).* Telles furent les motivations de l'élève malgache devant cette institution d'origine européenne. Celle-ci lui assurait-il l'avenir dont il rêvait ?

Il semblait bien que, malgré un intérêt marqué pour la préparation aux divers examens, les missions comme l'administration coloniale n'avaient pas perdu de vue la nécessité de préparer leurs élèves à la vie, en les intégrant dans la société dans laquelle ils vivaient. A propos de l'obligation d'enseigner le français dans toutes les écoles, y compris celles des campagnes, Bianquis fit la remarque suivante : *"Y enseigner déjà le français, à supposer que ce fut possible, ce serait dépeupler les campagnes pour encombrer les villes d'un ramassis de déclassés prétentieux" (3).* En donnant la preuve de l'efficacité de l'enseignement des missions, le même auteur fait découvrir en même temps les portes que l'Ecole ouvrait aux élèves à l'issue de leurs études.

"Lorsque le gouvernement français, écrivait-il, s'établit à Madagascar, il bénéficia de tout ce travail éducatif que les Missions y accomplissaient depuis trois-quarts de siècles. En peu de temps, il put recruter pour son service un nombreux personnel indigène d'employés, de secrétaires, de dessinateurs, de gouverneurs et sous-gouverneurs, tous élèves des Missions.." (4).

(1) Vazaha : mot malgache qui désigne les blancs en général.

(2) ALLIER (R). L'enseignement primaire des indigènes à Madagascar, Cahier de la quinzaine (4e cahier de la 6e série). 8 Nov.1904, p. 127.

(3) BIANQUIS (J). L'oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.44.

(4) Ibid. p. 90.

En parlant des "écoles reconnues", conséquences de l'arrêté du 25 Janvier 1904, le même Jean Bianquis écrivait encore : "... dans les régions où elles étaient établies, elles ouvraient aux jeunes générations l'accès à divers emplois, à diverses carrières pour lesquelles la connaissance du français était exigée" (1). La même préoccupation de dispenser un enseignement utile aux élèves se retrouve également chez les responsables de l'Administration coloniale : "... pour éviter que les candidats éliminés à la sortie des écoles régionales ne devinssent des déchets sociaux, ces établissements n'admettent que des indigènes de moins de 14 ans, qui, en cas d'échec à la fin de leur scolarité, pouvaient encore facilement retourner à la terre ou apprendre un métier manuel" (2). D'ailleurs, le placement n'a pas toujours été satisfaisant comme on peut s'en rendre compte à travers les efforts successifs entrepris par l'Administration coloniale pour restructurer le système d'enseignement. Le document établi par la Direction de l'Enseignement de Madagascar en 1931 expliquait :

"Devant le fait que les élèves sortant des sections industrielles et de l'Ecole professionnelle de Tananarive trouvaient malaisément, en raison de la situation économique de la Colonie, à exercer leur métier à la fin de leur apprentissage, on conclut que le seul moyen de leur procurer un emploi dans l'industrie était de les placer le plus vite possible comme apprentis dans des entreprises privées ou publiques, où ils pourraient ensuite rester comme ouvriers" (3).

La prédilection des élèves malgaches pour les fonctions à caractère intellectuel vint compliquer le problème des débouchés. "Le rêve d'une foule de jeunes Malgaches, écrivait Chapus, fut donc d'être employés: secrétaires, interprètes, médecins, si possible ; et même simple instituteurs, faute de mieux, c'est-à-dire d'occuper une situation qui assure un traitement régulier, confère du prestige, donne droit à porter un insigne et, surtout, permette de travailler à l'ombre et de garder ses mains du contact des besognes dures" (4). Devant cette situation, Jully déclarait : "Il y a là un danger pour l'avenir des indigènes et le nôtre, car le nombre des élèves appelés à devenir instituteurs ou employés de bureau étant forcément très limité, est dès maintenant très inférieur à celui des élèves qui sortent chaque année des différentes écoles" (5). Et il concluait en ces termes :

(1) BIANQUIS (J). L'Oeuvre des Missions protestantes à Madagascar, p.102.

(2) Direction de l'Enseignement de Madagascar et Dépendances. L'Enseignement à Madagascar en 1931, p. 14.

(3) Ibid. pp. 15-16.

(4) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar sous l'Administration du Général Galliéni, p. 106.

(5) JULLY (A). L'Enseignement professionnel à Madagascar, Revue de Madagascar, 10 Août 1899, Paris, p. 95.

"Ainsi, les élèves auxquels nous nous serons efforcés de donner une instruction au-dessus de la moyenne n'auront, à leur sortie de l'école, aucune situation assurée, et cette instruction même purement théorique, les laissera sans ressources" (1).

Or les Malgaches ne voulaient pas se contenter d'une instruction au rabais qui les condamnait à rester les auxiliaires et les subalternes des Européens. "... les Malgaches, écrivait Chapus, se sont bien vite avisés, étant très intelligents, de l'infériorité des rôles qui leur étaient attribués par les Européens. Ils voudraient plus et mieux que la part qui leur est ainsi octroyée. A l'heure actuelle, ils aspirent à tenir des postes plus importants"(2).

Déjà à cette époque, l'Ecole ne garantissait donc pas un débouché et un bel avenir pour l'élève malgache.

Tels furent les faits.

Malgré une statistique parfois tendancieuse, les résultats parlent d'eux-mêmes. De rien en 1820, avec seulement cinq ou six personnes sachant lire et écrire le "Sorabe" (3), le nombre des écoles s'éleva à 38 en 1828, à 994 en 1880, à 3924 en 1900, ... L'effectif des élèves suivit cette même progression : 4000 en 1928 ; 17.837 en 1870 ; 146.521 en 1881 ; 164.095 en 1894 et 331.341 en 1900. Et si l'on se base sur le pourcentage de réussite à l'examen organisé par la L.M.S. en 1902, les résultats de l'entreprise scolaire furent relativement importants: 45 % sachant lire, 35 % sachant lire et écrire et 20 % connaissant en outre les quatre opérations. Pour le gouvernement malgache qui n'avait pas pris en charge les dépenses et la direction effective de l'instruction de son peuple, il y a lieu de reconnaître que l'oeuvre scolaire entreprise et développée par les "organisations" étrangères, fut importante par son originalité au regard des institutions éducatives malgaches d'une part, et par ses apports culturels d'autre part.

Des politiques et des stratégies concurrentielles ont été mises en oeuvre pour aboutir à ces résultats. Une étude comparative comme celle-ci appelle nécessairement un bilan en conclusion.

(1) JULY (A). L'Enseignement professionnel à Madagascar, Revue de Madagascar, 10 Août 1899, Paris, p. 96.

(2) CHAPUS (S). L'organisation de l'Enseignement à Madagascar us 'Administration du Général Gallieni, p. 299.

(3) "Sorabe", le Malgache écrit en caractère arabe.